

Annexes

6^e année

***Le Canada, un pays de changements
(1867 à nos jours)***

Annexes polyvalentes

Table des matières

Annexes polyvalentes

Annexe A : Renseignements généraux sur les collectivités autochtones au Canada	272
Annexe B : Fiche de renseignements sur le peuple métis	273
Annexe C : Le concept du développement durable	274
Annexe D : Tâches, productions et activités en sciences humaines	275
Annexe E : Portfolio – Table des matières	277
Annexe F : Portfolio – Fiche d'identification	278
Annexe G : Vue d'ensemble des thèmes étudiés en sciences humaines	279
Annexe H : Tableau cumulatif des habiletés en sciences humaines de la 3 ^e année à la 6 ^e année	280
Annexe I : Autoévaluation des habiletés de collaboration et de communication	285
Annexe J : Un modèle du processus de recherche	286
Annexe K : Un plan de recherche	287
Annexe L : Une grille d'observation des habiletés de traitement de l'information	288
Annexe M : Une grille d'observation des habiletés de pensée critique et créative	289
Annexe N : Critères d'évaluation du travail de groupe	290
Annexe O : La délibération structurée	291
Annexe P : Le débat	292
Annexe Q : Modèle de la prise de décisions par consensus	293
Annexe R : Sources primaires et sources secondaires – Information pour l'enseignant	294
Annexe S : Fiche de traitement des sources primaires	296
Annexe T : Un modèle de citation de sources	297
Annexe U : Les fêtes Historica	300
Annexe V : Carte muette du Canada – Côtes et frontières	302
Annexe W : Carte muette du Canada – Lacs et cours d'eau	303
Annexe X : Carte muette du Canada – Emplacement des lieux habités	304
Annexe Y : Fiche SVA	305

Annexe A

Renseignements généraux sur les collectivités autochtones au Canada

La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît trois groupes principaux d'Autochtones : les Indiens, les Inuit et les Métis.

- Le gouvernement fédéral (Affaires indiennes et du Nord Canada 2000) répartit les Indiens en trois catégories : les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Indiens visés par des traités.
 - Les *Indiens inscrits* le sont au sens de la *Loi sur les Indiens* et, à ce titre, ils peuvent parfois se prévaloir de droits issus de traités.
 - Un *Indien non inscrit* est « une personne indienne qui n'est pas inscrite au sens de la *Loi sur les Indiens* ».
 - Un *Indien visé par un traité* est « un Indien inscrit et membre d'une Première nation qui a signé un traité avec la Couronne ».

Même si le mot « Indien » est une erreur historique que de nombreux Autochtones trouvent offensante, c'est le terme juridique employé par le gouvernement fédéral. L'expression *Premières nations* est acceptée et c'est celle qui est utilisée dans le présent document pour parler des Autochtones que le gouvernement du Canada qualifie d'Indiens.

L'expression *Premières nations* est entrée dans l'usage dans les années 1970 et signifie à la fois les Indiens inscrits et non inscrits. Il n'existe aucune définition juridique de cette expression, jusqu'à ce que la *Loi sur les Indiens* ne soit amendée. Un grand nombre d'Indiens ont adopté l'expression *Première nation* pour remplacer le mot « bande » dans le nom de leur communauté. Plusieurs Premières nations ont également choisi de remplacer la version anglicisée ou francisée de leur nom par la version originale autochtone.

- Aujourd'hui, le mot *Métis* est largement utilisé pour désigner les gens qui ont à la fois des ancêtres européens et des ancêtres des Premières nations. Ces personnes se considèrent elles-mêmes comme Métis, se distinguant ainsi des membres des Premières nations, des Inuit et des non-Autochtones (Affaires indiennes et du Nord Canada 2004). Selon la définition de la nation métisse, on entend par Métis une personne qui se désigne elle-même comme « Métis », dont les ancêtres proviennent de la patrie historique des Métis de l'Ouest central de l'Amérique du Nord et qui est acceptée par la nation métisse en tant que membre du peuple historique nommé dans l'article 35 de la Constitution de 1982. (Metisnation.ca, trad. libre)

- Les Inuit sont « des Autochtones du Nord canadien qui vivent au-delà de la limite forestière au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le Nord québécois et au Labrador » (Affaires indiennes et du Nord Canada 2001).

Les Autochtones du Manitoba préfèrent s'identifier en fonction de leur appartenance linguistique. Il s'agit des groupes linguistiques suivants :

- Anishinabe (Ojibway ou Sauteaux)
- Dénés
- Nahayowak (Cris)
- Oji-Cri
- Oyata (Dakota)

Il existe aussi des collectivités inuites autour de la baie d'Hudson, dont la langue est l'inuktitut. Les Métis, qui se retrouvent dans plusieurs régions de la province, parlent la langue mitchif. Chacun des groupes autochtones du Manitoba possède ses propres traditions, ses modes de vie et son histoire.

Annexe B

Fiche de renseignements sur le peuple métis

Les Métis, descendants d'alliances européennes–indiennes, sont reconnus dans la *Loi constitutionnelle de 1982* comme l'un des trois groupes autochtones historiques du Canada, avec les Premières nations et les Inuit. De nos jours, il existe encore de nombreuses questions sur l'identité et les droits de ce peuple. Le Conseil national des Métis affirme que « Métis » signifie une personne qui s'identifie comme étant membre du peuple distinctif des Métis, dont les ancêtres sont originaires du territoire historique métis de l'ouest du pays, et qui est acceptée par la communauté en tant que Métis. Au fil du temps, les Métis ont adopté des éléments des cultures autochtone, française, anglaise et écossaise : on les retrouve dans leur langue, leurs coutumes et leurs traditions. Au Manitoba, il existe des collectivités métisses francophones et anglophones, aussi bien que des groupes qui parlent la langue *mitchif*, qui est un mélange de cri, de français et d'anglais.

Le peuple métis trouve ses origines à l'époque de la traite des fourrures. Entre 1760 et 1821 a eu lieu la grande période des voyageurs et des coureurs de bois. La Nouvelle-France avait été cédée à la Grande-Bretagne et les deux grandes compagnies rivales, la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest, se font concurrence pour les riches fourrures du nord-ouest du pays. À cette époque, un nombre considérable de voyageurs et de coureurs de bois d'origines françaises, anglaises ou écossaises épousent des femmes autochtones de la région dans des mariages « à la façon du pays ». Les descendants de ces mariages, ayant les habiletés, la force physique et les connaissances du pays requises, se lancent dans la traite des fourrures.

Au début, les anglophones donnent aux Métis le nom de « half-breed », un terme qui est aujourd'hui considéré comme étant péjoratif mais qui se retrouve dans certaines sources historiques. (À noter que le terme ne signifie pas que tous les Métis ont 50 % de sang blanc et 50 % de sang indien.) Le nom donné par les francophones aux premiers Métis était celui de « Sang mêlé » et, plus tard, « Bois-Brûlé ».

Au cours des premières années de la colonisation du pays, les Métis s'identifient à l'un des deux groupes dont ils sont issus. Dans l'est du pays, bon nombre de Métis sont assimilés par les sociétés canadiennes-françaises et américaines, parce que les colons de descendance européenne sont vite devenus le groupe culturel dominant. Mais dans l'ouest, la situation est différente, puisqu'il n'y avait pas de société européenne dominante. Au début, les Premiers peuples sont majoritaires. Donc, dans cette région, les Métis s'identifient plutôt avec leur héritage autochtone.

Dès le début du XIX^e siècle, les Métis forment la majorité de la population dans certaines régions de l'ouest. Ils commencent à se considérer de plus en plus comme un peuple unique, et se différencient des Européens et des Indiens. C'est à ce moment qu'ils commencent à s'identifier comme « les Bois-Brûlés », et plus tard comme la « nation métisse ».

Aujourd'hui il y a un nouvel essor culturel et communautaire chez les collectivités métisses dans l'ouest du pays. L'Alberta, le Manitoba et la Saskatchewan comptent les plus grandes populations métisses au Canada. Au Manitoba, à peu près la moitié de la population métisse habite Winnipeg. Mais il existe également des petites communautés métisses dans la région Entre-les-Lacs et dans le nord de la province (par exemple Alonsa, Binscarth, Cranberry Portage, Wanless, Saint-Laurent, Sainte-Agathe, Saint-Ambroise, Sainte-Anne, Saint-François-Xavier, Saint-Lazare, Winnipegosis).

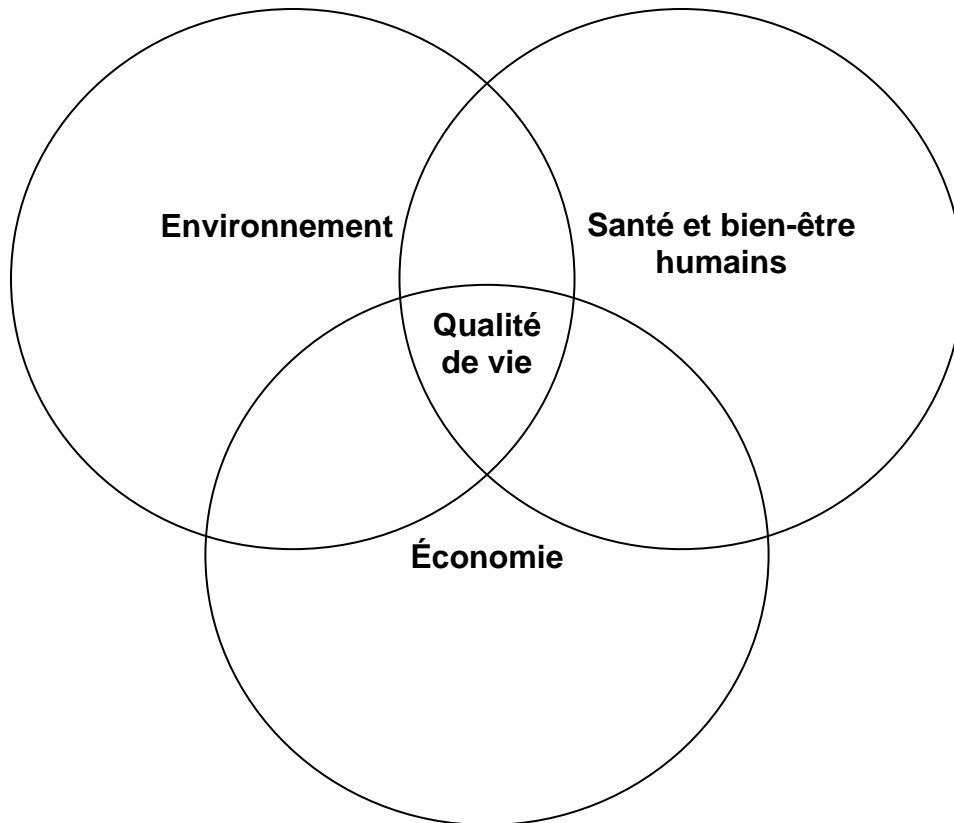
Pour plus d'information sur les origines du peuple métis, consultez les sites Web suivants :

<http://collections.ic.gc.ca/fransaskois/Arts/metis/metis1.htm>

Au pays de Riel : <http://www.shsb.mb.ca/paysriel/accueil.html>

Annexe C

Le concept du développement durable



Santé et bien-être humains durables : État de coexistence harmonieuse au sein de la communauté locale, nationale et mondiale, et avec la nature. Une société viable est une société qui est saine sur les plans physique, psychologique, spirituel et social, et qui accorde une importance primordiale au bien-être des particuliers, des familles et des collectivités.

Environnement durable : Environnement où les processus essentiels au maintien de la vie et les ressources naturelles de la Terre sont préservés et régénérés.

Économie durable : Économie qui permet un accès équitable aux ressources et qui offre des débouchés à tous. Elle se caractérise par des décisions, des politiques et des pratiques de développement qui respectent les réalités et les différences culturelles et qui ménagent les ressources de la planète. Une économie durable met en œuvre des décisions, des politiques et des pratiques de façon à limiter au maximum leurs effets sur les ressources et à maximiser la régénération de l'environnement naturel.

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

- Commission mondiale de l'environnement et du développement, 1987

Source : *L'éducation pour un avenir viable (2001)*, Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba.

Annexe D

Tâches, productions et activités en sciences humaines*

Dans le but d'éviter la répétition du projet de recherche écrit, voici des exemples de divers types de productions et de projets qui pourraient être utilisés comme outils d'apprentissage ou d'évaluation.

<p>1. Schémas organisateurs pour idées et information :</p> <ul style="list-style-type: none">- schéma des idées principales- organigramme de prise de décisions- diagramme hiérarchique- diagramme de Venn- tableau cyclique- tableau séquentiel- schéma ou réseau conceptuel- tableau de « pour » et « contre », avantages et inconvénients- tableau de comparaison- ligne de temps illustrée et annotée- schéma SVA plus	<p>3. Productions écrites : (varier la perspective ou le point de vue)</p> <ul style="list-style-type: none">- biographie- compte rendu de lecture- éditorial- compte rendu de film- itinéraire- journal personnel- lettre au rédacteur- proposition de projet- discours- esquisse de personnage- critique de livre ou de film- éloge (personnage historique)- chronique de journal- reportage (actualité, événement historique)- réflexion- directives, mode d'emploi- lettre persuasive- questionnaire ou sondage- manuscrit d'une pièce de théâtre- scénarimage (vidéo)
<p>2. Variantes de prise de notes :</p> <ul style="list-style-type: none">- formuler une définition- élaborer une description (caractéristiques essentielles)- formuler un schéma de catégories- classer une série d'idées- écrire un résumé des points saillants- écrire une réaction personnelle- écrire une réflexion personnelle	<p>4. Types d'essais ou de travaux de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none">- descriptif- comparatif- cause et effet- problème et solution- narration ou chronologie- énoncé de position

*Liste adaptée avec la permission de Linda McDowell (2003).

Annexe D (suite)

Tâches, productions et activités en sciences humaines*

<p>5. Représentations visuelles :</p> <ul style="list-style-type: none">- cartes (physiques, topographiques, thématiques, politiques, climatiques)- coupe transversale- graphiques- croquis de terrain- histogrammes- pictogrammes- profil de personnage- ligne de temps- pyramide de population- graphique (à barres, linéaires, circulaires)- graphique de corrélation	<p>7. Constructions :</p> <ul style="list-style-type: none">- reproduction d'artefacts- invention- exposition ou étalage de musée- outils- costumes- modèle- marionnette- scène d'une pièce historique- sculpture, gargouille- modèle ou plan architectural- site archéologique
<p>6. Productions créatives :</p> <ul style="list-style-type: none">- annonce publicitaire- jaquette de livre- collage- maquette- diorama- exposition ou dissertation photographique- affiche- vidéo- photographie- croquis, esquisse- bannière- dépliant- bande dessinée- caricature- logiciel- portfolio- album de coupures- affichage ou exposition- film animé, bande dessinée	<p>8. Présentations orales :</p> <ul style="list-style-type: none">- interprétation d'œuvres d'art- démonstration et description d'artefacts ou d'objets historiques- analyse de photos historiques ou géographiques- classification et analyse d'images- débat- défilé de mode- interview- reportage- discours d'un personnage célèbre- attribution de prix- spectacle de marionnettes- reconstitution dramatique- sketch- dramatisation- annonce publicitaire- jeu de rôle- groupe d'experts- compte rendu oral- délibération structurée- exposé multimédia- pièce de théâtre- chanson- danse- démonstration- manifestation- simulation- improvisation- lecture dramatique- récitation de poésie

*Liste adaptée avec la permission de Linda McDowell (2003).

Annexe E

Portfolio – Table des matières

Nom : _____ Date : _____

Pièce	Type de travail	Date	Choisie par
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			

* Chaque pièce devrait être accompagnée d'une fiche d'identification.

Annexe F
Portfolio – Fiche d'identification



Nom : _____ Date : _____

Fiche d'identification

Nom de la pièce : _____

Description du travail :

Remarques et réflexions personnelles au sujet de ce travail :

Ton niveau de satisfaction personnelle par rapport à ce travail :

1

2

3

peu satisfait(e)

très satisfait(e)

Annexe G

Vue d'ensemble des thèmes étudiés en sciences humaines

Année	Titre de l'année	Titres des regroupements
Maternelle	<i>Vivre ensemble</i>	<i>Moi</i> <i>Les personnes dans mon milieu</i> <i>Le monde dans lequel je vis</i>
1 ^{re} année	<i>Relations et appartenance</i>	<i>Je suis chez moi</i> <i>Mon environnement</i> <i>Mes relations avec les autres</i>
2 ^e année	<i>Communautés du Canada</i>	<i>Ma communauté locale</i> <i>Deux communautés canadiennes</i> <i>La communauté canadienne</i>
3 ^e année	<i>Communautés du monde</i>	<i>Ma place parmi les Canadiens et Canadiennes</i> <i>Explorons le monde</i> <i>Deux communautés du monde</i> <i>Explorons une société ancienne</i>
4 ^e année	<i>Le Manitoba, le Canada et le Nord : lieux et récits</i>	<i>La géographie du Canada</i> <i>Vivre au Canada</i> <i>Vivre au Manitoba</i> <i>L'histoire du Manitoba</i> <i>Vivre dans le Nord du Canada</i>
5 ^e année	<i>Le Canada avant la Confédération : peuples et récits du territoire</i>	<i>Les Premiers peuples</i> <i>Les débuts de la colonisation européenne (1600 à 1763)</i> <i>Le commerce des fourrures</i> <i>Le Canada comme colonie britannique (1763 à 1867)</i>
6 ^e année	<i>Le Canada, un pays de changements (1867 à nos jours)</i>	<i>Bâtir un pays (1867 à 1914)</i> <i>L'émergence d'une nation (1914 à 1945)</i> <i>Façonner le Canada contemporain (1945 à nos jours)</i> <i>Le Canada aujourd'hui : démocratie, diversité et influence du passé</i>
7 ^e année	<i>Sociétés et lieux du monde</i>	<i>La géographie mondiale</i> <i>La qualité de vie dans le monde</i> <i>Les modes de vie en Asie, en Afrique ou en Australasie</i> <i>Les incidences humaines en Europe ou en Amérique</i>
8 ^e année	<i>Histoire du monde : rencontre avec le passé</i>	<i>Comprendre les sociétés passées et actuelles</i> <i>Les premières sociétés en Mésopotamie, en Égypte et dans la vallée de l'Indus</i> <i>Les sociétés anciennes de Grèce et de Rome</i> <i>La transition vers le monde moderne (500 à 1400)</i> <i>La formation du monde moderne (1400 à 1850)</i>
Secondaire 1	<i>Le Canada dans le monde contemporain</i>	<i>Diversité et pluralisme au Canada</i> <i>Démocratie et gouvernement au Canada</i> <i>Le Canada dans le contexte mondial</i> <i>Les possibilités et défis de l'avenir canadien</i>
Secondaire 2	<i>Les enjeux géographiques du XXI^e siècle</i>	<i>La littératie géographique</i> <i>Les ressources naturelles</i> <i>La Terre nourricière</i> <i>L'industrie et le commerce</i> <i>Les espaces urbains</i>
Secondaire 3	<i>Histoires du Canada (titre provisoire)</i>	<i>Titres des regroupements à déterminer</i>

Annexe H

Tableau cumulatif des habiletés en sciences humaines de la 3^e année à la 6^e année

Habiletés pour la citoyenneté active et démocratique		
	3 ^e année :	4 ^e année :
H-100	collaborer avec les autres pour partager des idées et des responsabilités et pour prendre des décisions de groupe	collaborer avec les autres pour partager des idées et des responsabilités et pour prendre des décisions de groupe
H-101	résoudre les conflits d'une manière juste et pacifique	résoudre les conflits d'une manière juste et pacifique
H-102	interagir avec les autres de manière juste et respectueuse	interagir avec les autres de manière juste et respectueuse
H-103	prendre des décisions en faisant preuve d'un sens de responsabilité écologique et d'une préoccupation pour l'environnement	prendre des décisions en faisant preuve d'un sens de responsabilité écologique et d'une préoccupation pour l'environnement
H-104	considérer les droits et les opinions des autres dans ses interactions	négocier avec les autres de manière constructive pour arriver à un consensus

Habiletés pour la citoyenneté active et démocratique		
	5 ^e année :	6 ^e année :
H-100	collaborer avec les autres afin d'établir des objectifs et d'assumer ses responsabilités	collaborer avec les autres afin d'établir des objectifs et d'assumer ses responsabilités
H-101	employer une variété de stratégies pour résoudre des conflits d'une manière juste et pacifique, <i>par exemple l'éclaircissement, la négociation, le compromis</i>	employer diverses stratégies pour résoudre des conflits d'une manière juste et pacifique <i>par exemple l'éclaircissement, la négociation, le compromis</i>
H-102	prendre des décisions en faisant preuve d'équité lorsque l'élève interagit avec les autres	prendre des décisions en faisant preuve d'équité dans ses interactions avec les autres
H-103	prendre des décisions faisant preuve d'un sens de responsabilité écologique et d'une préoccupation pour l'environnement	prendre des décisions en faisant preuve d'un sens de responsabilité écologique et d'une préoccupation pour l'environnement
H-104	négocier avec les autres de manière constructive pour arriver à un consensus et pour résoudre des problèmes	négocier avec les autres de manière constructive pour arriver à un consensus et pour résoudre des problèmes
H-105	reconnaître le parti pris et la discrimination et proposer des solutions	reconnaître le parti pris et la discrimination et proposer des solutions
H-106	respecter les lieux et les objets d'importance historique, <i>par exemple les lieux de sépultures, les monuments commémoratifs, les artefacts</i>	respecter les lieux et les objets d'importance historique, <i>par exemple les lieux de sépultures, les monuments commémoratifs, les artefacts</i>

Annexe H (suite)

Tableau cumulatif des habiletés en sciences humaines de la 3^e année à la 6^e année

Habiletés de traitement de l'information et des idées		
	3^e année :	4^e année :
H-200	sélectionner de l'information à partir de sources orales, visuelles, matérielles, imprimées ou électroniques, <i>par exemple des cartes, des atlas</i>	sélectionner de l'information à partir de sources orales, visuelles, matérielles, imprimées ou électroniques, <i>par exemple les cartes, les atlas</i>
H-201	organiser et enregistrer des informations en utilisant une variété de formats et en indiquer correctement la source, <i>par exemple des cartes, des schémas, des résumés, des diagrammes conceptuels</i>	organiser et enregistrer des informations en utilisant une variété de formats et en indiquer correctement la source, <i>par exemple les cartes, les schémas, les résumés, les diagrammes conceptuels</i>
H-202	employer des expressions ou des termes appropriés pour décrire la durée	employer des expressions ou des termes appropriés pour décrire des durées, <i>par exemple une décennie, une génération, un siècle; au commencement de la Terre, au temps de nos ancêtres</i>
H-203	choisir et employer des technologies et des outils appropriés pour réaliser une tâche	choisir et employer des technologies et des outils appropriés pour réaliser une tâche
H-204	employer des lignes de temps pour organiser de l'information en ordre chronologique	créer des lignes de temps et d'autres schémas visuels pour situer chronologiquement des personnages ou des événements et faire des liens entre eux
H-205	dresser des cartes comprenant un titre, une légende et une rose des vents	dresser des cartes comprenant un titre, une légende, une rose des vents et une grille
H-206	interpréter des cartes comprenant un titre, une légende et une rose des vents	interpréter des cartes comprenant un titre, une légende, une rose des vents et une grille
H-207	employer les points cardinaux pour décrire la position relative de lieux sur des cartes et des globes	employer les points cardinaux, les points intermédiaires et des grilles simples pour situer et décrire des lieux sur des cartes et des globes
H-208		s'orienter en observant le paysage, en faisant appel à des connaissances traditionnelles ou en utilisant une boussole ou d'autres outils et technologies, <i>par exemple le soleil, la lune et les étoiles, les inuksuit, le système de localisation GPS</i>

Annexe H (suite)

Tableau cumulatif des habiletés en sciences humaines de la 3^e année à la 6^e année

Habiletés de traitement de l'information et des idées		
	5 ^e année :	6 ^e année :
H-200	sélectionner de l'information à partir de sources orales, visuelles, matérielles, imprimées ou électroniques, <i>par exemple les cartes, les atlas, l'art, les chansons, les artefacts, les comptes rendus, les légendes, les biographies, la fiction historique</i>	sélectionner de l'information à partir de sources orales, visuelles, matérielles, imprimées ou électroniques, <i>par exemple les cartes, les atlas, l'art, les chansons, les artefacts, les comptes rendus, les légendes, les biographies, la fiction historique</i>
H-201	organiser et enregistrer des informations en utilisant une variété de formats et en indiquer correctement la source, <i>par exemple les cartes, les schémas, les résumés, les diagrammes conceptuels</i>	organiser et enregistrer des informations en utilisant une variété de formats et en indiquer correctement la source, <i>par exemple les cartes, les schémas, les résumés, les diagrammes conceptuels</i>
H-202	distinguer les sources d'information primaires des sources d'information secondaires au cours d'une recherche	distinguer les sources d'information primaires des sources d'information secondaires au cours d'une recherche
H-203	choisir et employer des technologies et des outils appropriés pour réaliser une tâche	choisir et employer des technologies et des outils appropriés pour réaliser une tâche
H-204	créer des lignes de temps et d'autres schémas visuels pour situer chronologiquement des personnages ou des événements et faire des liens entre eux	créer des lignes de temps et d'autres schémas visuels pour situer chronologiquement des personnages ou des événements et faire des liens entre eux
H-205	dresser des cartes comprenant un titre, une légende, une rose des vents, une grille et une échelle	dresser des cartes comprenant un titre, une légende, une rose des vents, une échelle ainsi que la latitude et la longitude
H-206	interpréter des cartes comprenant un titre, une légende, une rose des vents, une grille et une échelle	choisir et interpréter divers types de cartes dans un but précis
H-207	employer la latitude et la longitude pour situer et décrire des lieux sur des cartes et des globes	employer la latitude et la longitude pour situer et décrire des lieux sur des cartes et des globes
H-207A	employer des connaissances traditionnelles pour comprendre le paysage et l'environnement naturel	employer des connaissances traditionnelles pour comprendre le paysage et l'environnement naturel
H-208	s'orienter en observant le paysage, en faisant appel à des connaissances traditionnelles ou en utilisant une boussole ou d'autres outils et technologies	s'orienter en observant le paysage, en faisant appel à des connaissances traditionnelles ou en utilisant une boussole ou d'autres outils et technologies

Annexe H (suite)

Tableau cumulatif des habiletés en sciences humaines de la 3^e année à la 6^e année

Habiletés de pensée critique et créative		
	3^e année :	4^e année :
H-300	formuler des questions pour orienter une recherche	formuler des questions pour orienter une recherche
H-301	considérer les avantages et les inconvénients de solutions à un problème	considérer les avantages et les inconvénients des solutions à un problème
H-302	tirer des conclusions à partir d'informations et de preuves	tirer des conclusions à partir d'informations et de preuves
H-303	réviser ses idées et ses opinions à la lumière de nouvelles informations	évaluer ses représentations à la lumière de nouvelles informations et de nouvelles idées
H-304	distinguer les faits des opinions	distinguer les faits des opinions
H-305		observer et analyser des documents matériels et figurés au cours d'une recherche, <i>par exemple des artefacts, des photographies, des œuvres d'art</i>

Habiletés de pensée critique et créative		
	5^e année :	6^e année :
H-300	choisir un sujet et déterminer les buts d'une enquête et d'une recherche historique	choisir un sujet et déterminer les buts d'une enquête et d'une recherche historique
H-301	évaluer les avantages et les inconvénients des solutions à un problème	évaluer les avantages et les inconvénients des solutions à un problème
H-302	tirer des conclusions à partir de recherches et de preuves	tirer des conclusions à partir de recherches et de preuves
H-303	évaluer ses représentations à la lumière de nouvelles informations et de nouvelles idées	évaluer ses représentations à la lumière de nouvelles informations et de nouvelles idées
H-304	distinguer les faits des opinions et des interprétations	distinguer les faits des opinions et des interprétations
H-305	observer et analyser des documents matériels et figurés au cours d'une recherche, <i>par exemple les artefacts, les photographies, les œuvres d'art</i>	observer et analyser des documents matériels et figurés au cours d'une recherche, <i>par exemple les artefacts, les photographies, les œuvres d'art</i>
H-306	évaluer la validité des sources d'information, <i>par exemple le but, le contexte, l'authenticité, l'origine, l'objectivité, la preuve, la fiabilité</i>	évaluer la validité des sources d'information, <i>par exemple le but, le contexte, l'authenticité, l'origine, l'objectivité, la preuve, la fiabilité</i>
H-307	comparer des comptes rendus divergents d'événements historiques	comparer des comptes rendus divergents d'événements historiques
H-308	comparer divers points de vue à partir d'une variété de sources d'information	comparer divers points de vue à partir d'une variété de sources d'information
H-309	interpréter l'information et les idées véhiculées dans divers médias, <i>par exemple l'art, la musique, le roman historique, le théâtre, les sources primaires</i>	interpréter l'information et les idées véhiculées dans divers médias, <i>par exemple l'art, la musique, le roman historique, le théâtre, les sources primaires</i>
H-310	reconnaître que les interprétations historiques sont sujettes au changement à mesure que de nouvelles informations sont découvertes et reconnues	reconnaître que les interprétations historiques sont sujettes au changement à mesure que de nouvelles informations sont découvertes et reconnues

Annexe H (suite)

Tableau cumulatif des habiletés en sciences humaines de la 3^e année à la 6^e année

Habiletés de communication		
	3^e année :	4^e année :
H-400	écouter les autres de manière active pour comprendre leurs points de vue	écouter les autres de manière active pour comprendre leurs points de vue
H-401	employer un langage respectueux de la diversité humaine	employer un langage respectueux de la diversité humaine
H-402	appuyer ses idées et ses opinions sur de l'information et des observations	appuyer ses idées et ses opinions sur de l'information et des observations
H-403	présenter de l'information et des idées à l'aide de moyens oraux, visuels, concrets ou électroniques	présenter de l'information et des idées à l'aide de moyens oraux, visuels, concrets ou électroniques

Habiletés de communication		
	5^e année :	6^e année :
H-400	écouter les autres pour comprendre leurs points de vue	écouter les autres pour comprendre leurs points de vue
H-401	employer un langage respectueux de la diversité humaine	employer un langage respectueux de la diversité humaine
H-402	exprimer avec conviction des points de vue divergents sur une question	exprimer avec conviction des points de vue divergents sur une question
H-403	présenter de l'information et des idées à l'aide de moyens oraux, visuels, concrets ou électroniques	présenter de l'information et des idées à l'aide de moyens oraux, visuels, concrets ou électroniques
H-404	dégager et préciser des questions et des idées au cours de discussions	dégager et préciser des questions et des idées au cours de discussions
H-405	exprimer ses croyances et ses points de vue en ce qui a trait à une question donnée	exprimer ses croyances et ses points de vue en ce qui a trait à une question donnée

Annexe I

Autoévaluation des habiletés de collaboration et de communication

(Habiletés visées : H-100, H-101, H-102, H-103, H-104, H-105, H-400, H-401, H-402, H-404)

Nom de l'élève : _____

Rendement :

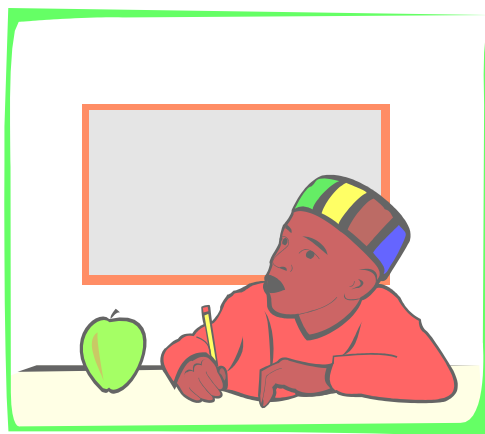
4 = très satisfait(e) 3 = satisfait(e) 2 = je dois faire mieux 1 = pas assez d'effort

Indicateur	Rendement	Mes observations
Je coopère pour fixer les buts du groupe et répartir les tâches.		
Je fais ma part pour assumer les responsabilités du groupe.		
J'emploie différentes manières de prévenir ou de résoudre des conflits.		
Je tiens compte de ce qui est juste et de ce qui est équitable quand je propose une décision.		
Je reconnais les paroles, les attitudes ou les actes discriminatoires et je propose des solutions.		
Je me soucie de l'environnement.		
Je négocie avec les autres pour résoudre des problèmes.		
J'écoute les autres pour comprendre leurs points de vue.		
J'emploie toujours un langage respectueux des différences.		
Je réfléchis avant d'exprimer mon opinion, et je cherche toujours à m'informer avant de prendre position.		
Je tente de clarifier les opinions du groupe en posant et en répondant à des questions pendant une discussion.		
Observations d'un pair :		
Observations de l'enseignant :		

Annexe J

Un modèle du processus de recherche

Les étapes de la recherche	
Première étape Définir le sujet	<ul style="list-style-type: none">• Poser une question directrice• Résumer ce qu'on connaît déjà• Décider comment on traitera le sujet• Élaborer un plan de travail provisoire
Deuxième étape Trouver une variété de sources d'information	<ul style="list-style-type: none">• Déterminer les sources et les outils nécessaires• À l'aide de mots clés, trouver diverses sources pertinentes
Troisième étape Sélectionner des sources appropriées	<ul style="list-style-type: none">• Classer et sélectionner les sources• Noter les références au complet
Quatrième étape Recueillir les données relatives au sujet d'enquête	<ul style="list-style-type: none">• Lire et prendre des notes• Classer et ordonner les notes selon les idées principales• Réviser le plan provisoire au besoin
Cinquième étape Interpréter l'information	<ul style="list-style-type: none">• Analyser l'information recueillie• Évaluer l'information; choisir des citations• Dresser des diagrammes, tableaux ou cartes
Sixième étape Communiquer l'information	<ul style="list-style-type: none">• Rédiger le texte en ses propres mots• Citer les sources• Réviser le travail• Choisir le format de présentation
Faire un retour sur la démarche suivie	<ul style="list-style-type: none">• Évaluer sa démarche et son produit



Annexe K

Un plan de recherche

(Habilités visées : H-100, H-102, H-104, H-200, H-201, H-202, H-203, H-403)

Noms des membres du groupe

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____



Sujet :

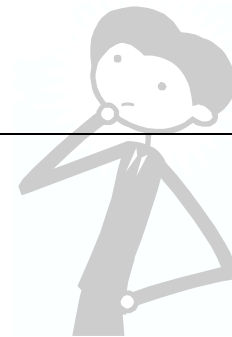
Ce que nous voulons savoir :

Où nous allons trouver notre information :

Comment nous organiserons l'information :

Comment nous communiquerons l'information :

Échéancier :



Annexe L

Une grille d'observation des habiletés de traitement de l'information

(Habiletés visées : H-200, H-201, H-202, H-203, H-204, H-205, H-206)

Nom de l'élève : _____

4 = toujours

3 = régulièrement

2 = de temps
en temps

1 = rarement

0 = jamais

Indicateur	Rendement	Observation
Choisit une variété de ressources pour la recherche		
Utilise divers formats pour organiser son information		
Reconnaît les sources primaires et les sources secondaires		
Emploie divers outils pour réaliser la tâche		
Interprète et dresse des cartes		
Crée des lignes de temps		

Annexe M

Une grille d'observation des habiletés de pensée critique et créative

(Habiletés visées : H-300, H-301, H-302, H-304, H-305, H-306, H-307, H-308)

Nom de l'élève : _____

4 = toujours

3 = régulièrement

2 = de temps
en temps

1 = rarement

0 = jamais

Indicateur	Rendement	Observations
Choisit son sujet et détermine les buts de la recherche		
Évalue les solutions à un problème		
Tire des conclusions à la lumière de sa recherche		
Distingue les faits des opinions		
Choisit et évalue une variété de ressources		
Compare divers points de vue et comptes rendus		
Reconnaît que l'interprétation de l'histoire peut changer avec le temps		

Annexe N

Critères d'évaluation du travail de groupe

(Habilités visées : H-100, H-200, H-201, H-300)

Membres de l'équipe : _____

	Oui	Non	Commentaire
Vous avez consulté au moins quatre sources distinctes.			
Vous avez clairement précisé votre question de recherche.			
Vous avez réparti les tâches parmi les membres de l'équipe.			
Vous avez sélectionné du matériel visuel pertinent à votre sujet.			
Vous avez déterminé un format approprié pour donner votre exposé.			
Autre :			



Annexe O

La délibération structurée*

Cette stratégie vise la discussion d'un enjeu au moyen du co-apprentissage et amène les élèves à réfléchir sur diverses perspectives. En tant qu'alternative au débat formel, la délibération n'a pas de gagnant ni de perdant. Il est suggéré de cibler une habileté coopérative en particulier avant de commencer le processus (par exemple H-400, *écouter les autres de manière active pour comprendre leurs points de vue*), et de fournir aux élèves des indicateurs descriptifs de l'habileté visée.

- 1. Choisir, avec les élèves, une question à délibérer ou une décision à prendre.**
 - La question doit se prêter à une décision ou à un énoncé de position *pour* ou *contre*.
 - Les élèves doivent avoir accès à des informations et à des preuves pour appuyer le pour et le contre d'une position.
- 2. Déterminer les équipes et les rôles.**
 - Regrouper les élèves en équipes de quatre : deux élèves prennent la position du pour et deux élèves prennent la position du contre.
 - Recueillir des données pour appuyer les deux positions ou assigner cette tâche aux élèves.
- 3. Préparer l'énoncé de position.**
 - Les élèves préparent leur énoncé de position en partenaires, et recueillent des informations et des preuves pour appuyer leur position.
- 4. Présenter l'exposé du pour et du contre.**
 - Chaque paire d'élèves exprime sa position. Les autres élèves écoutent attentivement et notent les points importants.
- 5. Changer de position.**
 - Chaque paire d'élèves change maintenant de position. Les élèves préparent leur énoncé de position et leurs preuves pour appuyer le contraire de leur position initiale.
- 6. Présenter une perspective contraire.**
 - Chaque paire d'élèves présente de nouveau. Les autres élèves écoutent attentivement et notent les points importants.
- 7. Prendre une décision collective.**
 - Chaque groupe de quatre élèves examine les positions de manière objective. Les élèves font la synthèse des preuves et des arguments les plus convaincants dans le but de rechercher un consensus sur la question.
- 8. Faire la mise en commun.**
 - Chaque groupe de quatre élèves présente ses conclusions à la classe entière.
- 9. Autoévaluer le travail en équipe.**
 - Chaque élève évalue sa participation et son interaction en équipe en fonction de l'habileté visée. L'enseignant peut fournir aux élèves une grille d'appréciation ou les élèves peuvent la créer eux-mêmes.

* Stratégie adaptée par Linda McDowell, basée sur Johnson et Johnson (1979), « Conflict in the Classroom: Controversy and Learning », *Review of Educational Research*, vol. 49, n°1.

Annexe P

Le débat

Un débat implique plus de règles qu'une discussion. C'est un concours entre deux équipes qui font l'essai de leurs habiletés à gagner, par des arguments, l'adhésion de l'auditoire. Le débat se déroule selon des règles de procédure.

CARACTÉRISTIQUES

- Le débat est compétitif.
- Les participants doivent prendre position, soit affirmative, soit négative, qui ne peut pas être changée.
- Il y a plus de règles que dans une discussion et le débat est soumis à des règles de procédure.
- Les objectifs sont :
 - de commencer par une proposition;
 - d'en présenter les meilleurs arguments;
 - de gagner.
- Le style du débat est basé sur l'argumentation et sur la persuasion.

RÈGLES

Le sujet

1. Doit avoir deux côtés qui soient tous deux défendables.
2. Pour éviter la confusion, il doit être énoncé positivement plutôt que négativement.
3. Il doit être énoncé clairement et brièvement.

Les participants au débat

1. Le côté qui soutient le sujet est appelé affirmatif, celui qui le réfute, négatif.
2. Chaque équipe doit préparer ses arguments avec soin : décider des points que chaque participant doit couvrir, consulter des documents, préparer des notes ou des cartes, et prévoir les arguments de l'adversaire.
3. Le discours de chaque participant doit exploiter des arguments solides. Il vaut mieux développer quatre ou cinq arguments solides plutôt que toute une liste d'arguments simplistes.

La marche à suivre

1. Le président annonce le sujet, présente les participants, explique les limites de temps et annonce la décision du juge.
2. Les participants au débat s'expriment selon cet ordre :
 - a) Premier affirmatif.
 - b) Premier négatif.
 - c) Second affirmatif.
 - d) Second négatif.
3. Le premier participant affirmatif oppose une réfutation.

Le jugement

1. La décision favorise le côté qui a présenté ou réfuté les arguments de la manière la plus efficace.

Source : *Pour une éducation à l'autonomie, Stratégies d'enseignement pour faciliter l'apprentissage des habiletés en sciences humaines*. Éducation et formation professionnelle Manitoba, 1993.

Annexe Q

Modèle de la prise de décisions par consensus

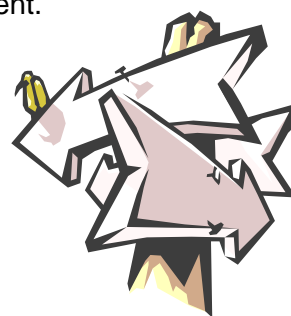
La prise de décisions par consensus est un processus collectif complexe qui repose sur une compréhension de certains principes de base ainsi que sur l'application de diverses habiletés interpersonnelles. Les élèves doivent comprendre que le consensus n'est pas atteint au moyen du vote majoritaire, ni du simple compromis, mais qu'il est le résultat de négociations. Le but de la prise de décisions par consensus est de trouver une solution novatrice qui reflète les perspectives de chaque membre de l'équipe. Pour cette raison le consensus nécessite des habiletés d'écoute active et exige un haut niveau d'engagement de la part des membres de l'équipe.

Principes de base :

- Tous les individus sont égaux et peuvent chacun offrir une perspective valable au groupe.
- Chacun a le droit, mais non l'obligation, de changer d'avis.
- La décision est prise lorsque tous les membres du groupe l'acceptent.

Éléments indispensables :

- Volonté de chacun de partager le pouvoir
- Respect des rôles assignés
- Engagement de chacun sur le procédé
- Objectif commun et clair
- animateur neutre et accepté par le groupe



Conseils pratiques :

- Généralement, une équipe hétérogène de quatre à six membres est efficace dans la prise de décisions collective.
- Les élèves se disposent en cercle ou s'assoient l'un en face de l'autre.
- Accorder à chaque élève l'occasion de jouer un rôle de leadership au cours de l'année.
- L'intervention de l'enseignant dans les groupes devrait être minimale.
- Au début de l'année, l'enseignant peut établir une démarche à suivre. Il est utile d'établir un temps à la phase de *dialogue*, dont le but est l'échange d'idées, et un moment où l'on passe à la phase de *discussion*, dont le but est d'arriver à une décision.

Rôles possibles :

Si les élèves ont peu d'expérience en co-apprentissage, il serait utile d'assigner à chacun un rôle précis à l'intérieur du groupe. Lorsque leurs compétences en équipe sont plus développées, les élèves peuvent choisir leur propre rôle ou en créer d'autres variantes selon les exigences de la tâche. Voici quelques suggestions de rôles convenables à la prise de décisions par consensus. Tous ces rôles ne sont pas indispensables : leur distribution dépend de la tâche à accomplir ainsi que de la dynamique du groupe en question.

- *L'animateur* pose des questions et encourage chaque membre du groupe à contribuer.
- *Le gardien de la direction* prend la responsabilité de présenter et de soutenir l'idée ou la proposition centrale du groupe.
- *Le porte-parole* rapporte les idées et les décisions fidèlement aux autres groupes.
- *Le gardien du temps* joue le rôle de chronométrateur.
- *Le gardien de l'ambiance* assure que le milieu et le matériel sont propices à la tâche.
- *Le scribe (ou secrétaire)* met les idées en ordre par écrit.
- *Le chercheur* trouve des sources, des définitions et des informations au besoin.
- *Le graphiste ou l'illustrateur* crée des représentations de données ou d'idées.
- *Le gardien de la paix* propose des médiations ou des solutions aux conflits au besoin.
- *Le contrôleur* vérifie si chaque membre de l'équipe est satisfait de la décision prise.

Annexe R

Sources primaires et sources secondaires – Information pour l’enseignant

Le but de la recherche historique est d’arriver à comprendre les personnes, les idées et les événements du passé. Pour ce faire, on doit encourager les élèves à consulter des *sources primaires* aussi bien que des *sources secondaires*. Il s’agit de guider les élèves dans la sélection de sources fiables et de les aider à distinguer les sources primaires des sources secondaires en leur fournissant des exemples.

Les sources primaires

Les sources primaires sont les témoignages, traces ou preuves du passé qui ont été créés au moment même où s’est passé un événement, ou peu de temps après. Ces sources sont souvent rares ou uniques, et sont conservées dans des musées ou des archives.

Des exemples de sources primaires sont :

- *des documents écrits à l’époque* : journaux personnels, lettres, récits, documents officiels, reportages d’événements, livres de recettes, littérature, autobiographies, chansons et musique de l’époque;
- *des images créées à l’époque* : œuvres d’art, calligraphie, cartes, photographies d’événements, d’objets ou de personnages du passé;
- *des objets créés à l’époque* : outils, vêtements, armes, meubles, poterie, constructions, immeubles, instruments. Ces objets sont appelés *artefacts* et sont conservés dans des musées ou dans des sites historiques.
- *des enregistrements créés à l’époque* : films, vidéos d’entrevues de personnages du passé, enregistrements musicaux du passé.
- *la tradition orale* : histoires, récits, chansons, cérémonies, musique et danse créés dans le passé et transmis aux générations subséquentes.

Parce que les sources primaires ont été créées au moment de l’événement, ou peu après, elles sont utiles pour donner aux historiens une idée authentique de la vie du passé. Elles peuvent beaucoup révéler à propos des gens, des lieux, des modes de vie et des événements : *Qu’est-ce que les gens pensaient autrefois? Comment communiquaient-ils? Que portaient-ils?* Il faut cependant interpréter ces sources et se poser des questions sur leur fiabilité : une source primaire peut également inclure des erreurs, des mensonges, des opinions erronées ou de fausses représentations du passé.

Des sources primaires qui sont reproduites comme photographies ou documents numérisés demeurent des sources primaires, pourvu qu’elles proviennent d’intermédiaires fiables qui ne modifient pas les objets originaux.

Les sources secondaires

Les sources secondaires sont des documents créés *après* l’événement historique. Ces sources sont souvent basées sur les témoignages des sources primaires. Les sources secondaires peuvent exprimer des opinions sur un événement passé ou interpréter une source primaire. Il existe de nombreux exemples de sources secondaires dans les bibliothèques.

Des exemples de sources secondaires sont :

- manuels d’histoire, récits du passé racontés par une personne qui n’était pas là;
- encyclopédies, résumés ou interprétations du passé, articles sur le passé, biographies de personnages du passé;
- films racontant ou représentant des événements historiques;

Annexe R (suite)

Sources primaires et sources secondaires – Information pour l’enseignant

- reproductions d’artefacts basées sur des hypothèses au sujet de la vie du passé;
- œuvres d’art, littérature, musique ou danse créées plus tard pour représenter une époque historique.

Évaluer l’authenticité des sources :

Encourager les élèves à se poser des questions analytiques sur toute source d’information historique :

- *Quel est le sujet du document?*
- *Qui a créé le document?*
- *Quand et où le document a-t-il été créé?*
- *Pour quelle fin ou dans quel but le document a-t-il été créé?*
- *Est-ce que le document exprime des opinions et des émotions?*
- *Est-ce que le message du document est appuyé par d’autres sources?*

Suggestions d’activités :

Les historiens essaient de raconter les événements du passé « tels qu’ils ont vraiment eu lieu ». Mais il est impossible de savoir exactement et définitivement ce qui s’est passé. Les témoignages et preuves du passé sont aussi variés que les personnes qui en sont la source. Il serait utile de proposer aux élèves des activités qui les aident à reconnaître ces aspects de la recherche historique. En voici quelques exemples :

- *Demander à deux élèves de raconter un événement du passé auquel ils ont participé. Inviter la classe à comparer les deux comptes rendus. Ensuite demander à deux autres élèves de jouer le rôle de « sources secondaires » en racontant l’événement basé sur les rapports des deux premiers élèves.*
- *Inviter les élèves à jouer un jeu de téléphone en répétant un court récit ou témoignage d’un événement qui a eu lieu récemment en classe, et à le communiquer d’une personne à l’autre. Par la suite, encourager les élèves à reconnaître comment le message peut être déformé.*
- *Inviter les élèves à nommer ou à recueillir des exemples de sources primaires qui pourraient servir à raconter leur vie lorsqu’ils seront décédés, par exemple des messages courriel, des lettres et des photos, etc.*

Pour plus d’information sur les sources primaires et secondaires, veuillez consulter le site Web de Bibliothèque et Archives Canada :

<http://www.collectionscanada.ca/education/008-3010-f.html>

Annexe S

Fiche de traitement des sources primaires

Détails concernant cette source (type de source, titre, description, auteur, date)	Où avons-nous trouvé cette source?	Pourquoi avons-nous choisi cette source?	Quelle information cette source nous fournit-elle?
1.			
2.			
3.			

Annexe T

Un modèle de citation de sources

REMARQUES GÉNÉRALES

- Il existe de nombreux styles de notation bibliographique. La différence réside surtout au niveau de la ponctuation et de l'emplacement de la date. Consultez avec votre bibliothécaire(ne) et les autres enseignants afin de développer un modèle pouvant être utilisé par l'école dans son ensemble.

À noter : Dans la méthode auteur-date, la date d'édition est placée après le nom de l'auteur et non à la fin de la référence.

- Les références bibliographiques doivent être classées par ordre alphabétique.
- Dans une bibliographie qui comprend plusieurs types de documents, les références bibliographiques peuvent être classées par catégories. Toutefois, ce genre de regroupement n'est recommandé que lorsque le nombre de sources consultées est considérable.
- L'uniformité est le principe fondamental de toute bibliographie.
- Il faut s'assurer de noter tous les renseignements bibliographiques dès la première consultation, car il est très difficile de retracer ces informations plus tard.
- Tous les renseignements bibliographiques énumérés ci-dessous ne sont pas faciles à repérer. Parfois, ils sont même absents. Se rappeler que le premier but d'une bibliographie est de permettre aux lecteurs qui la parcourront de pouvoir trouver les ouvrages cités.
- Lorsque vous citez des sites Web, utilisez la fonction *couper-et-coller* pour reproduire l'adresse URL afin d'éviter de commettre des erreurs.

LIVRES OU ENCYCLOPÉDIES

Le modèle suivant présente des éléments essentiels d'une référence bibliographique. Le nombre de pages et la ville d'édition sont des détails à laisser à la discrétion de l'enseignant en 6^e année et n'apparaissent pas dans les exemples suivants.

1. Un auteur :

NOM, Prénom. *Titre du livre en italique*, Ville de l'éditeur, Éditeur, année de l'édition, nombre de pages.

Exemple : LEMIEUX, Germain. *La vie paysanne, 1860-1900*, Les Éditions Prise de parole, 1982.

ou

LEMIEUX, Germain. *La vie paysanne, 1860-1900*, Sudbury, Les Éditions Prise de parole, 1982, 239 p.

2. Deux auteurs :

NOM, Prénom, et Prénom NOM. *Titre du livre en italique*, Ville de l'éditeur, Éditeur, année de l'édition, nombre de pages.

Exemple : DEIR, Elpeth, et John F. FIELDING. *Le Canada, l'édification d'une nation 8*, Chenelière/McGraw-Hill, 2001.

Annexe T (suite)

Un modèle de citation de sources

3. Trois auteurs :

NOM, Prénom, Prénom NOM et Prénom NOM. *Titre du livre en italique*, Ville de l'éditeur, Éditeur, année de l'édition, nombre de pages.

Exemple : NEERING, Rosemary, Daniel BIRCH, et Richard BERGERON. *La colonisation de l'Ouest*, Fitzhenry & Whiteside, 1978.

4. Plus de trois auteurs :

NOM, Prénom, et autres. *Titre du livre en italique*, Ville de l'éditeur, Éditeur, année de l'édition, nombre de pages.

Exemple : MOLDOFSKY, Byron, et autres. *Atlas du Canada Beauchemin*, Beauchemin, 2002.

5. Sans auteur :

Titre du livre en italique, Ville de l'éditeur, Éditeur, année de l'édition, nombre de pages ou nombre de volumes.

ARTICLES DE REVUES OU DE JOURNAUX

NOM, Prénom. «Titre de l'article », *Titre de la revue en italique*, vol. x, n° x, date de la parution, p. x - y

Exemple : VASTEL, Michel. « Harper doublera-t-il Martin? », *L'actualité*, vol. 29, n° 7, 1^{er} mai 2004, p. 20-22.

BROCHURES OU AUTRES ARTICLES IMPRIMÉS

NOM DE L'ORGANISME ou DE L'AUTEUR, Prénom. « Titre de la brochure », Lieu de publication, Organisme ou maison d'édition, date de publication.

Exemple : SÉNAT DU CANADA. « FAQ à propos du Sénat du Canada », Ottawa, Sénat du Canada, 2004.

Annexe T (suite)

Un modèle de citation de sources

SITES WEB

NOM DE L'ORGANISME. (date de la consultation par l'utilisateur). *Titre de la page consultée*, [En ligne]. Adresse URL : (On ne met pas de point à la fin de l'adresse pour ne pas confondre l'internaute.)

Exemple : BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA. (le 23 mars 2006). *Premiers parmi ses pairs*, [En ligne].
http://www.rcmp-grc.gc.ca/history/origins5_f.htm

MULTIMÉDIAS

NOM DE L'ORGANISME. (année, Mois). « Titre de la partie consultée ». *Titre du support en italique* [support], volume n° x. Fournir l'information suffisante permettant de retracer l'article.

Exemple : SOCIÉTÉ RADIO-CANADA. (2001). « La conquête de l'ouest ». *Le Canada, une histoire populaire* [DVD], épisode 10A.

ENTREVUE

Personne interviewée, titre, organisme ou entreprise s'il y a lieu. (année, jour mois). Entrevue par. (durée si disponible)

Exemple : Jean-Bertrand Cloithier, immigrant haïtien. (2006, 2 mars). Entrevue par Pierre-Luc Didier. (30 min.)



Annexe U

Les fêtes Historica

Le programme des fêtes Historica est un projet éducatif dont le but est d'offrir l'occasion aux élèves de la 4^e année au secondaire 1 de mener des recherches sur l'histoire et le patrimoine canadien et de célébrer leurs apprentissages au cours d'une exposition publique. Les élèves utilisent le support de leur choix pour présenter, dans leur école et leur communauté, ce qu'ils ont appris au sujet de leur histoire.

Le programme des Fêtes comprend trois volets. Le volet local concerne les fêtes organisées au printemps dans les écoles. Le volet régional donne l'occasion aux écoles de toute une division ou de toute une région de se rassembler dans le cadre d'une plus grande exposition. Enfin, une fête nationale a lieu dans une province différente chaque année au mois de juillet. Chaque province ou territoire y envoie 15 élèves qui présentent leurs projets et rencontrent des gens venus des quatre coins du pays.

Une fête commence par les projets de classe que les enseignants font avec leurs élèves dans le cadre des cours de sciences humaines et de langue. Ces projets comprennent une recherche historique d'intérêt familial, local ou national. Les auteurs du projet choisissent ensuite un format qui leur permettra de partager leurs découvertes avec les autres. Les projets peuvent prendre plusieurs formes telles que l'affichage, le diorama, la maquette, le texte écrit, la pièce de théâtre, le spectacle ou le site Web. L'étape suivante est celle de la fête proprement dite qui se déroule durant une journée. Le contenu des fêtes est aussi varié que les écoles qui les organisent. Certaines fêtes sont très élaborées et comprennent des activités axées sur le patrimoine telles que des ateliers, des spectacles et des expositions réalisés par le personnel et par des groupes historiques locaux. D'autres fêtes sont beaucoup plus simples, offrant aux élèves l'occasion de partager leurs projets avec l'école et la communauté.

La participation aux fêtes Historica

L'organisation d'une fête Historica est basée sur une approche multidisciplinaire qui encourage la pensée créative et l'initiative des élèves. Les élèves adoptent une grande variété de formats pour leurs projets. L'accent est mis sur l'aptitude à communiquer qui passe par la lecture, le travail de recherche, les entrevues, la mise en forme d'enregistrements, la rédaction, la conception de maquettes et l'exposé oral.

Le travail de recherche offre des occasions d'interaction entre le foyer, l'école et la communauté. Certains sujets amènent les élèves à établir des relations fructueuses avec des personnes d'autres générations. Le programme favorise aussi les partenariats avec des écoles, des musées, des organismes engagés dans le domaine du patrimoine, des entreprises ainsi que le grand public. Les entreprises et les groupes communautaires sont encouragés à participer activement au programme en aidant les élèves dans leur recherche, en fournissant des ressources, en animant des ateliers ou en créant leur propre exposition historique.

Critères des fêtes Historica

- Le programme des fêtes Historica n'est pas une compétition mais surtout une occasion de célébrer et de partager les apprentissages des élèves en histoire. Le programme Historica peut suggérer des critères d'évaluation des projets.
- Les enseignants et les élèves doivent s'assurer que les projets sont historiquement exacts.
- Les élèves peuvent soumettre des projets dans la langue de leur choix.
- Les élèves peuvent préparer des projets individuellement ou en groupe. Cependant, les projets sélectionnés pour la fête nationale ne peuvent être représentés que par **un seul élève**.
- Les projets ne doivent contenir aucune injure, ni stéréotype ou élément à caractère choquant.
- Seuls les projets réalisés par des élèves de la 4^e année au secondaire 1 sont admissibles à la fête nationale.

Annexe U (suite)

Les fêtes Historica

- Les élèves qui participent à la fête nationale doivent pouvoir fournir un résumé de leur travail en français ou en anglais. Les participants sont responsables des éléments qui constituent leur projet. Les fêtes Historica ne sont pas responsables de la perte ou de la détérioration du matériel des projets.

Lignes directrices des projets

Les élèves peuvent préparer des projets individuellement, à deux ou en groupe.

Les projets doivent prendre la forme de création à trois dimensions, de création littéraire ou spectacle, ou d'exposé multimédia.

Les panneaux d'exposition ne doivent pas dépasser 1 mètre sur 2 mètres, afin de permettre le transport de l'exposition si elle est sélectionnée pour la fête nationale.

Tous les projets doivent avoir un thème canadien et comprendre des recherches effectuées par les participants.

Les élèves doivent s'assurer une présence continue durant la fête afin d'animer leur exposition.

Sujets possibles

- Recherche biographique sur un membre de la famille
- Recherche sur les origines d'un parc, d'une école ou d'un centre sportif de la région
- Recherche sur les origines d'une entreprise établie depuis longtemps dans la communauté
- Étudier la mode, la culture ou les célébrations au fil des années
- Composer un poème ou une chanson sur la vie d'autrefois
- Écrire la biographie d'un Canadien ou d'une Canadienne célèbre
- Étudier la vie d'un héros, d'un artiste, d'un athlète, d'un personnage politique ou d'un leader de sa communauté
- Décrire un épisode célèbre de l'histoire canadienne
- Se renseigner sur la traite des fourrures
- Illustrer et décrire les symboles canadiens

L'organisation d'une fête Historica

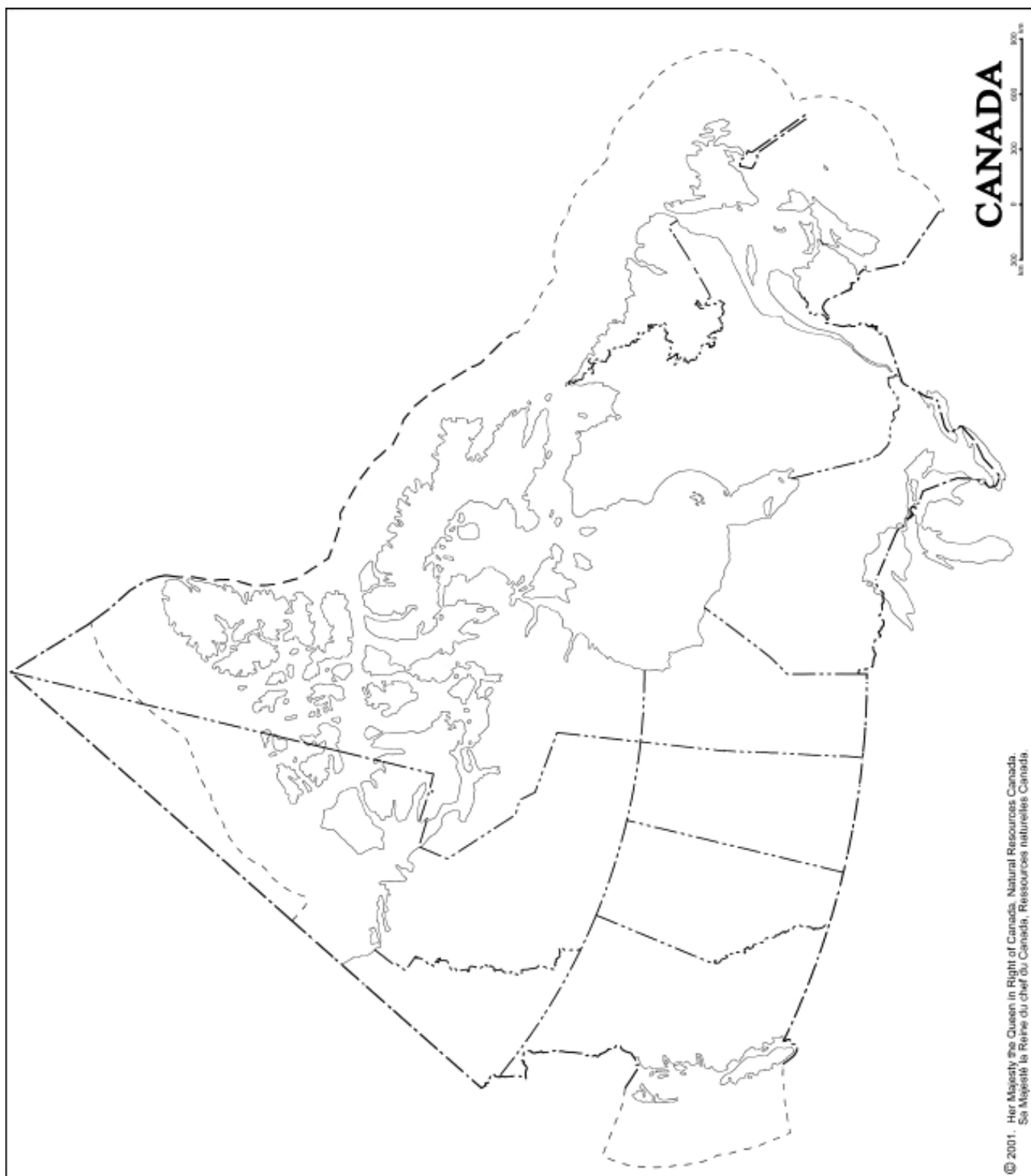
Pour bien réussir une fête Historica, il est important de ne pas fixer d'objectifs trop ambitieux pour les élèves et l'école. Dès le début du processus de planification, il faut prendre en considération les éléments suivants :

1. Fixer le format et le déroulement de la fête.
2. Choisir la date et les heures de la fête.
3. Déterminer l'emplacement des expositions dans l'école.
4. Familiariser le personnel et les élèves avec les lignes directrices du projet. Discuter des sujets possibles et des façons de les présenter.
5. Déterminer les principes de la fête et la méthode d'évaluer le travail des élèves. Décider comment reconnaître la contribution de chaque élève.
6. Organiser la participation des parents et des organismes communautaires ou historiques (par exemple animation d'ateliers, présentation d'expositions ou de spectacles, participation comme juges, discours, etc.)
7. Établir des liens avec d'autres écoles qui organisent une fête Historica.
8. Déterminer les ressources nécessaires pour la recherche des élèves et pour l'organisation de la fête par le personnel.

Pour plus de renseignements sur les fêtes Historica, veuillez consulter le site Web d'Historica au www.historica.ca.

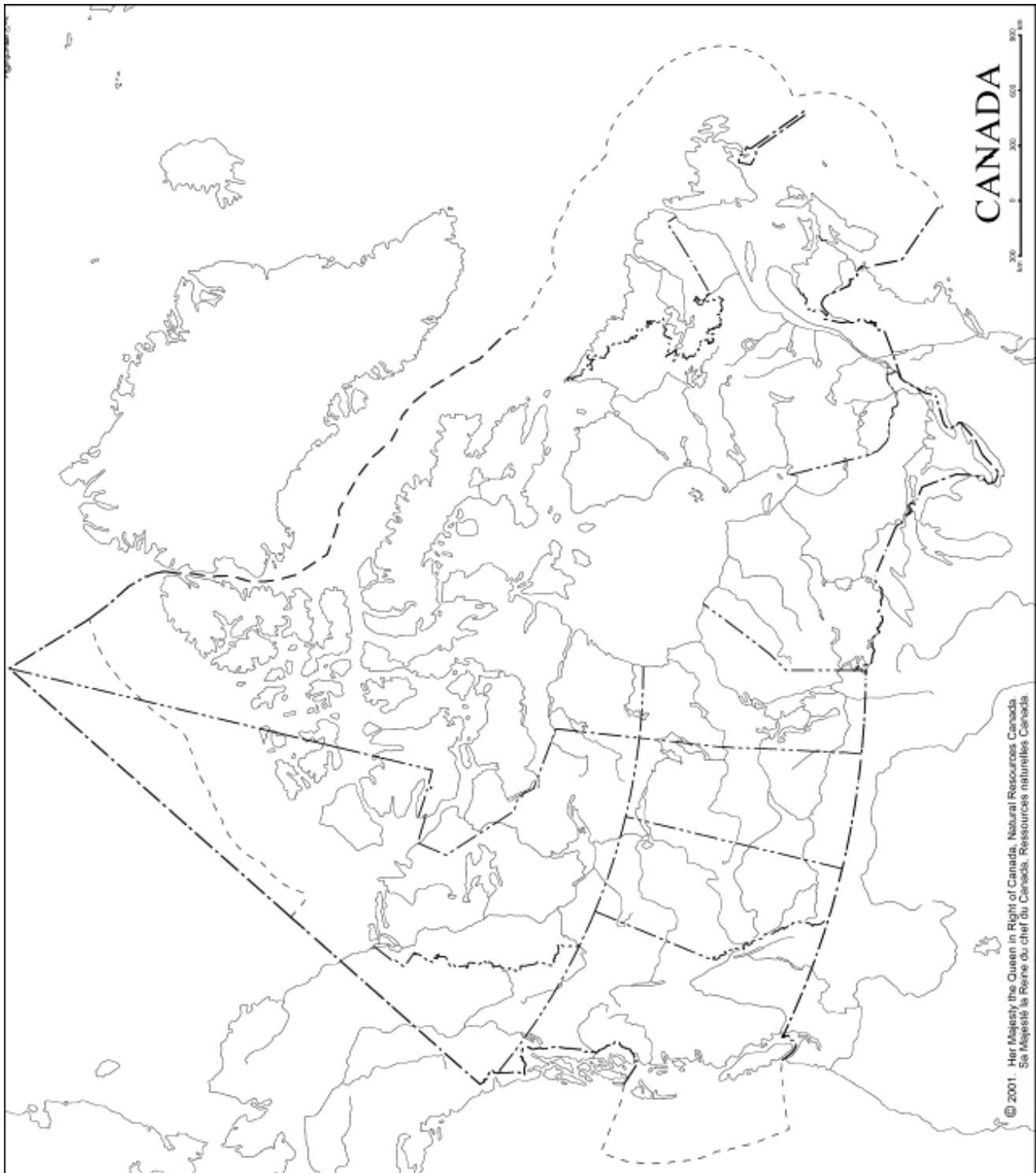
Annexe V

Carte muette du Canada – Côtes et frontières



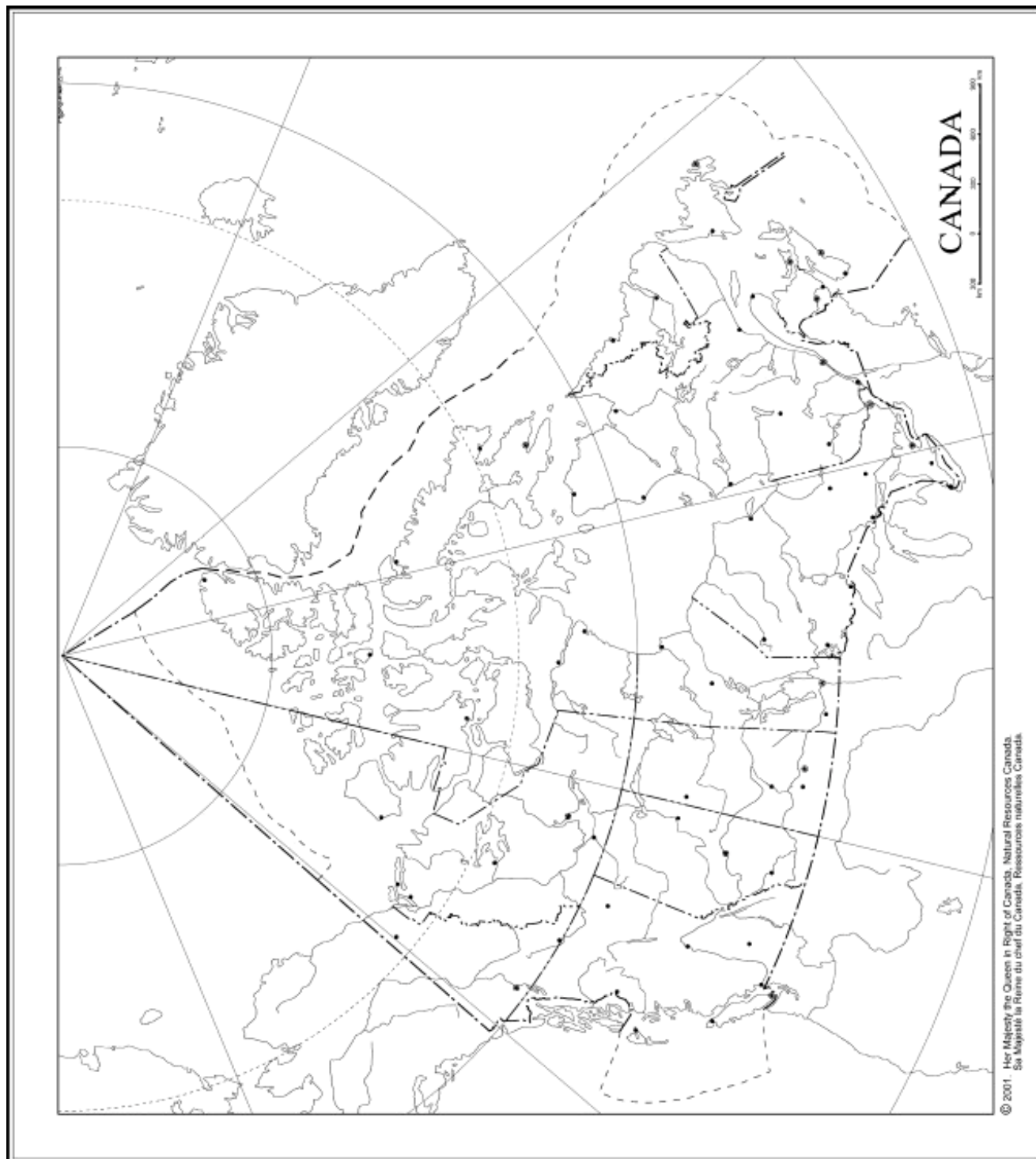
Annexe W

Carte muette du Canada – Lacs et cours d'eau



Annexe X

Carte muette du Canada – Emplacement des lieux habités



Annexe Y
Fiche SVA

Regroupement : _____

Bloc : _____

Sujet : _____

Ce que je sais	Ce que je veux savoir	Ce que j'ai appris

6^e année

Annexes

Bâtir un pays (1867 à 1914)

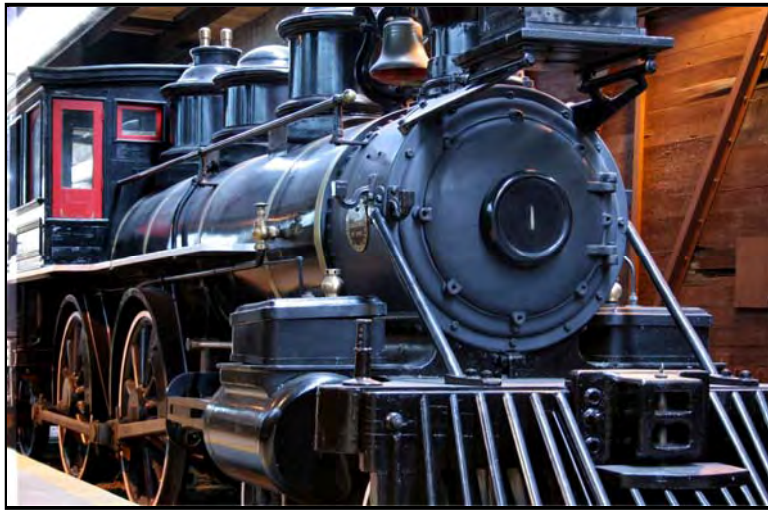


Table des matières

Annexes

Regroupement 1 : *Bâtir un pays (1867 à 1914)*

Annexe 1.1 : Événements de 1867 à 1914.....	309
Annexe 1.2 : Fiche SVA : Regroupement – Bâtir un pays (1867 à 1914).....	310
Annexe 1.3 : Les étendues d'eau et les zones de relief canadiennes	311
Annexe 1.4 : Les colonies en 1867.....	312
Annexe 1.5 : Principaux lieux de colonisation de l'Amérique du Nord britannique en 1867	313
Annexe 1.6 : Le gouvernement canadien lors de la Confédération	314
Annexe 1.7 : Organigramme du gouvernement canadien en 1867	315
Annexe 1.7 : Organigramme du gouvernement canadien en 1867 (corrigé)	316
Annexe 1.8 : La Confédération	317
Annexe 1.8 : La Confédération (corrigé)	318
Annexe 1.9 : Les Pères de la Confédération en 1864	319
Annexe 1.10 : Le droit de vote au Canada	320
Annexe 1.11 : Les compétences des gouvernements en 1867	321
Annexe 1.11 : Les compétences des gouvernements en 1867 (corrigé)	322
Annexe 1.12 : La Confédération grandit	323
Annexe 1.12 : La Confédération grandit (corrigé).....	324
Annexe 1.13 : Liste des droits des Métis	325
Annexe 1.14 : Une grille d'évaluation de recherche	326
Annexe 1.15 : Le Manitoba devient une province : les personnages principaux	327
Annexe 1.16 : L'expérience immigrante.....	328
Annexe 1.17 : Clifford Sifton	329
Annexe 1.17 : Clifford Sifton (corrigé).....	330
Annexe 1.18 : Effets de la politique d'immigration de Clifford Sifton	331
Annexe 1.18 : Effets de la politique d'immigration de Clifford Sifton (corrigé)	332
Annexe 1.19 : Comment ça se passait?	333
Annexe 1.20 : L'observation d'images historiques.....	334
Annexe 1.21 : Le développement de l'agriculture dans l'Ouest canadien	335
Annexe 1.22 : Politique sur les terres fédérales	336
Annexe 1.23 : Le chemin de fer du Canadien Pacifique.....	337
Annexe 1.24 : Extrait du Traité numéro 2	339

Annexe 1.25 : Une réaction au Traité numéro 6	340
Annexe 1.26 : Les traités avec les Autochtones	341
Annexe 1.27 : Les traités numérotés	342
Annexe 1.28 : Les leaders autochtones durant la période des traités numérotés	343
Annexe 1.29 : Les leaders de la Résistance de 1885.....	344
Annexe 1.30 : La Résistance de 1885	345
Annexe 1.30 : La Résistance de 1885 (corrigé).....	346
Annexe 1.31 : La ruée vers l'or	347
Annexe 1.32 : La ruée vers l'or en photos	348
Annexe 1.33 : Les premiers ministres de 1867 à 1914.....	349
Annexe 1.34 : Qui est le premier ministre?.....	350
Annexe 1.34 : Qui est le premier ministre? (corrigé)	351
Annexe 1.35 : Nos illustres premiers ministres, 1867 à 1914.....	352

Annexe 1.1

Événements de 1867 à 1914

Date	Événement
1863	Fondation de Winnipeg
1864	Conférence de Charlottetown
1867	Confédération et premières élections fédérales
1867	Première femme à exercer la médecine au Canada
1869	Soulèvement métis au Manitoba
1870	Acquisition du Territoire du Nord-Ouest par le Canada
1870	Le Manitoba entre dans la Confédération
1871	La Colombie-Britannique se joint à la Confédération
1871	Négociations entre le Canada et les Autochtones de la Terre de Rupert
1873	Scandale du Canadien Pacifique
1873	L'Île-du-Prince-Édouard se joint à la Confédération
1873	Création de la Police montée du Nord-Ouest
1875	Fondation de la Nouvelle-Islande (Gimli)
1875	Création de la Cour suprême
1876	Fondation du <i>Toronto Women's Literacy Club</i> , organisation de suffragettes
1876	Premier interurbain téléphonique
1876	Adoption de la <i>Loi sur les Indiens</i>
1880	L'Angleterre cède les îles de l'Arctique au Canada
1885	Inauguration du chemin de fer Canadien Pacifique
1885	Résistance du Nord-Ouest et pendaison de Louis Riel
1887	Premier tramway électrique
1890	Question des écoles du Manitoba
1893	Création du Conseil national des femmes du Canada
1896	Ruée vers l'or au Klondike
1896	Politique d'immigration de Clifford Sifton
1896	Premières « vues animées » à Montréal
1897	Premières femmes à pratiquer le droit au Canada
1898	Création du Yukon
1899	Participation canadienne à la guerre des Boers
1903	Délimitation de la frontière entre le Canada et l'Alaska
1905	Création de la Saskatchewan et de l'Alberta
1914	Première Guerre mondiale
1914	Internement de civils venus de pays ennemis
1914	Naufrage de l' <i>Empress of Ireland</i>

Annexe 1.2

Fiche SVA : Regroupement – Bâtir un pays (1867 à 1914)

Thème : _____

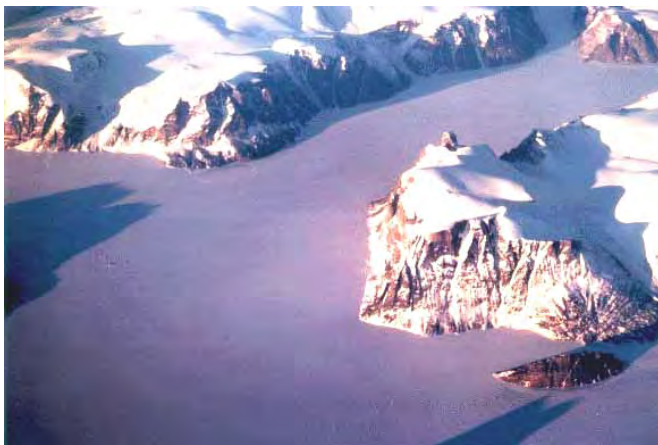
Ce que je sais	Ce que je veux savoir	Ce que j'ai appris

Annexe 1.3

Les étendues d'eau et les zones de relief canadiennes

- l'océan Pacifique
- l'océan Atlantique
- l'océan Arctique
- le Grand lac de l'Ours
- le Grand lac des Esclaves
- la rivière de la Paix
- la rivière Rouge
- la rivière Assiniboine
- la rivière Saguenay
- le lac Michigan
- le lac Huron
- la baie James
- la rivière des Outaouais/Ottawa River
- le fleuve Churchill
- le lac Winnipeg
- le fleuve Mackenzie
- le fleuve Saint-Laurent
- le lac Érié
- le fleuve Nelson
- le lac Ontario
- la baie Géorgienne
- la baie d'Hudson
- la rivière Saskatchewan-Nord
- la rivière Saskatchewan-Sud
- le fleuve Fraser
- le lac Supérieur
- le lac Athabasca
- les montagnes Rocheuses
- les montagnes Columbia
- la chaîne Côtière
- la chaîne des Appalaches
- l'Île du Cap-Breton
- l'Île-du-Prince-Édouard
- l'Île de Vancouver
- les montagnes Mackenzie
- les Laurentides
- l'archipel de la Reine-Charlotte
- l'Île de Baffin

l'Île de Baffin



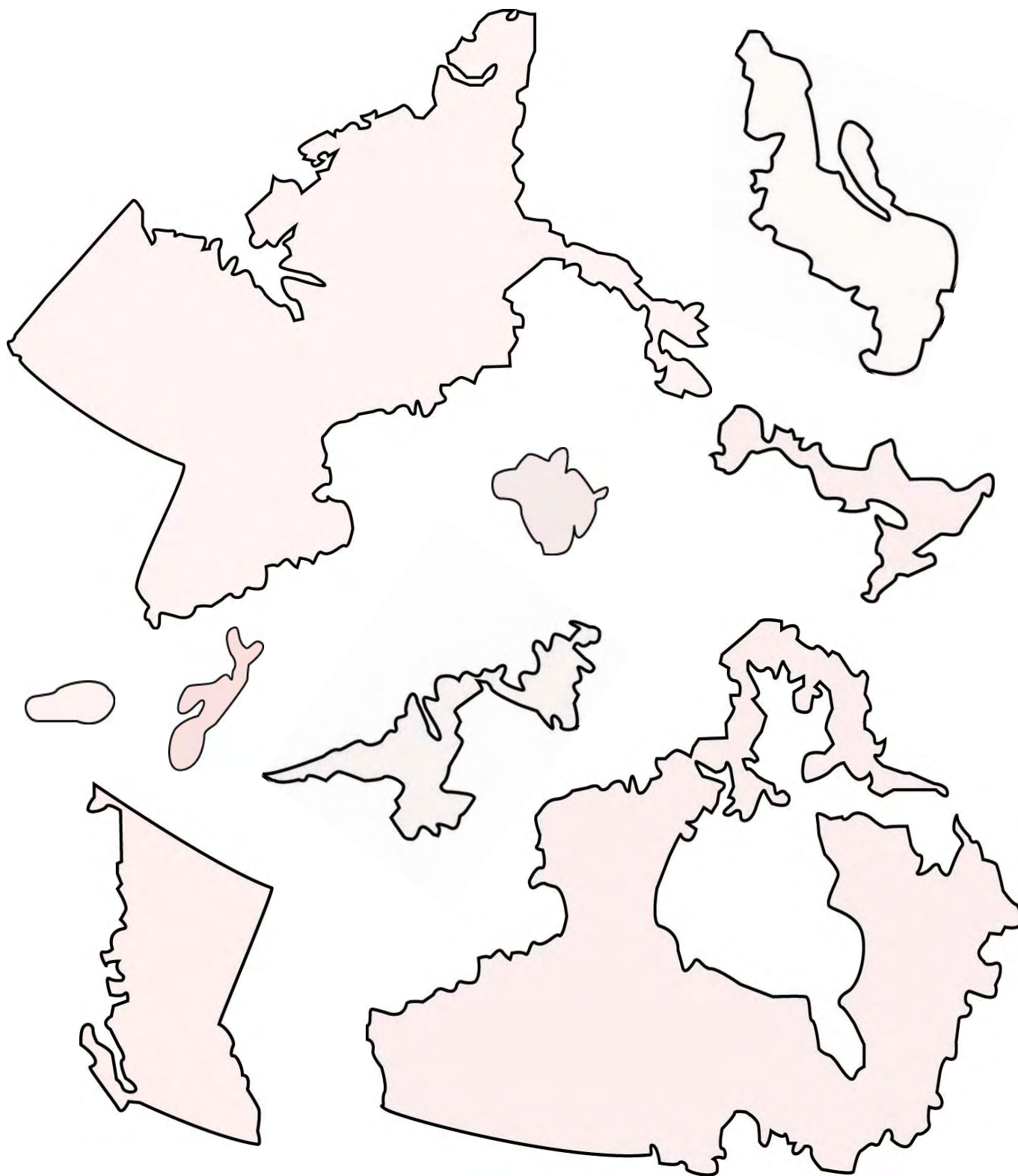
le fleuve Mackenzie



Source : <http://www.civilization.ca/archo/nogap/mesk3.htm>

Annexe 1.4

Les colonies en 1867



Source : RESSOURCES NATURELLES CANADA. *Histoire, évolution territoriale*, l'Atlas du Canada, [en ligne], 2005.

Annexe 1.5

Principaux lieux de colonisation de l'Amérique du Nord britannique en 1867

Québec (province)

Toronto

Victoria

Hamilton

Ontario

Saint John (Saint-Jean)

Québec (ville)

Nouvelle-Écosse

Vancouver

Kingston

Charlottetown

Nouveau-Brunswick

Fredericton

Trois-Rivières

Ottawa

Terre de Rupert

Yarmouth

Halifax

Montréal

La vallée Annapolis

Île-du-Prince-Édouard

Annapolis Royal

La colonie de la Rivière-Rouge

Truro

Colombie-Britannique



Source : <http://educationcanada.com/facts/index.phtml?sid=ns&lang=fra>

Annexe 1.6

Le gouvernement canadien lors de la Confédération

- *Acte de l'Amérique du Nord britannique*
- Sénat
- santé
- pouvoir exécutif
- fédéral
- Parlement
- territoires
- ministères
- défense
- monarchie parlementaire
- 1867
- provinces
- commerce international
- monnaie
- démocratie
- éducation
- monarque
- Cabinet
- pouvoir législatif
- Chambre des communes
- pouvoir judiciaire
- premier ministre
- Gouverneur général
- Conseil privé de Londres

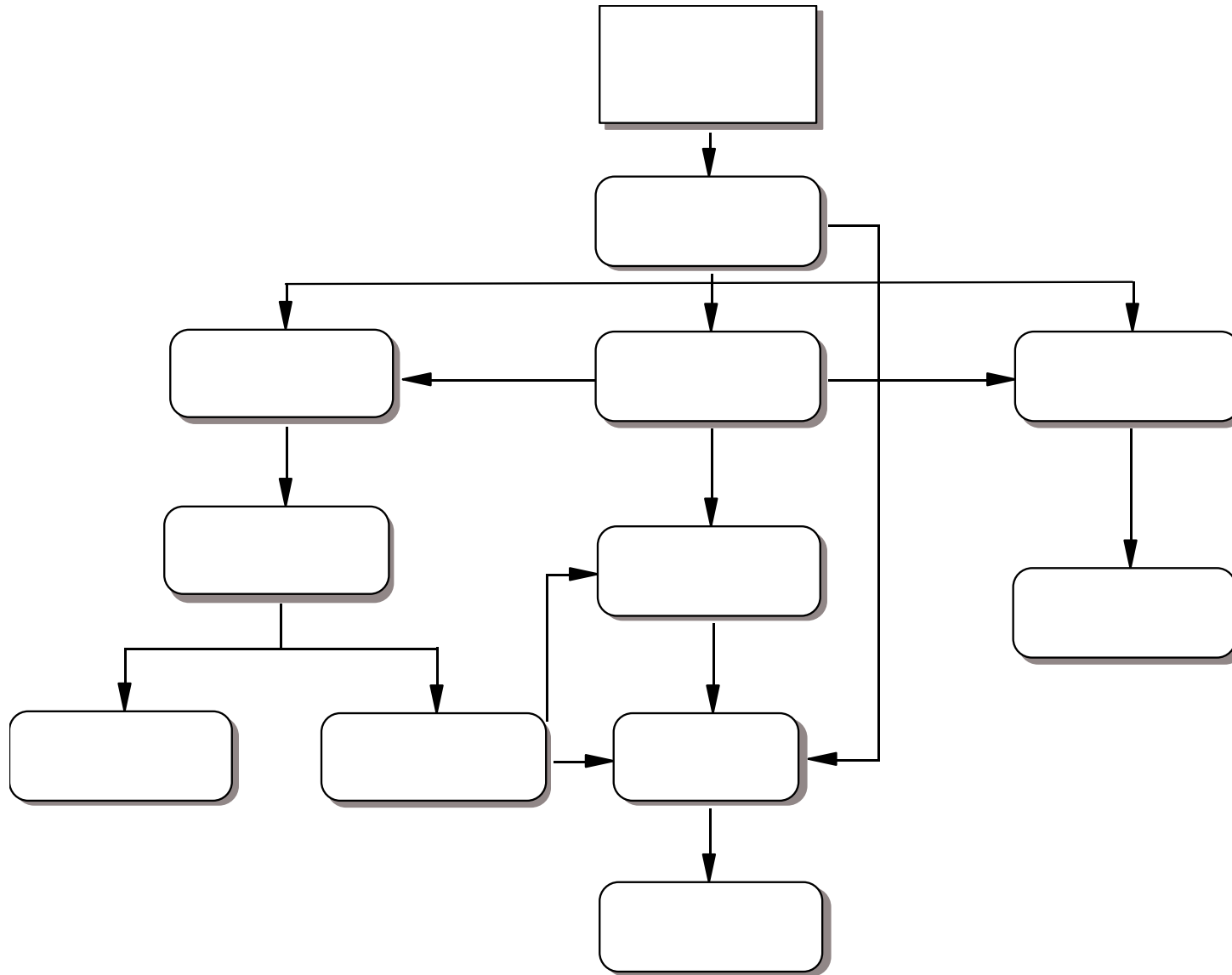


Construction du Parlement – 1865, Ottawa

Source : http://www.canadiana.org/citm/imagepups/c003039_e.html

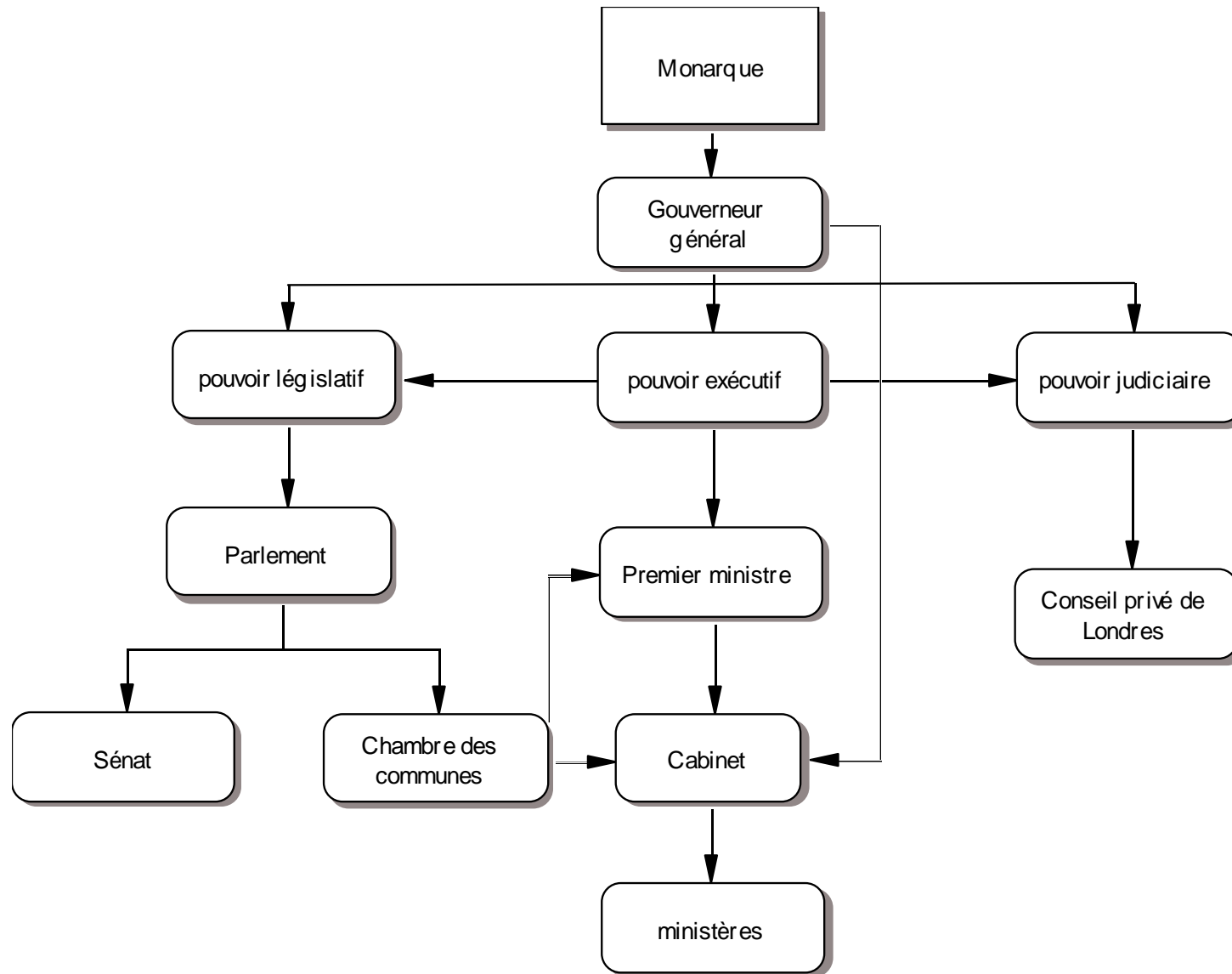
Annexe 1.7

Organigramme du gouvernement canadien en 1867



Annexe 1.7

Organigramme du gouvernement canadien en 1867 (corrigé)



Annexe 1.8

La Confédération

L' _____, adopté en _____, a créé le Canada qui est à la fois une _____ et une _____. Il est aussi un état _____, c'est-à-dire qu'il y a une séparation de pouvoirs entre le gouvernement central et les _____ et _____. Entre autres, le gouvernement central détient l'autorité dans les domaines d'intérêt national tels que la _____, le _____ et la _____ tandis que les provinces détiennent l'autorité dans les domaines plus locaux tels que l' _____ et la _____.



Bibliothèque du Parlement après 1885

Source : <http://data2.collectionscanada.ca/ap/a/a008334.jpg>

Annexe 1.8

La Confédération (corrigé)

L' _____, adopté en _____, a créé le Canada qui est à la fois une _____ et une _____. Il est aussi un état _____, c'est-à-dire qu'il y a une séparation de pouvoirs entre le gouvernement central et les _____ et _____. Entre autres, le gouvernement central détient l'autorité dans les domaines d'intérêt national tels que la _____, le _____ et la _____ tandis que les provinces détiennent l'autorité dans les domaines plus locaux tels que l' _____ et la _____.

Réponses pour corrigé en ordre :

Acte de l'Amérique du Nord britannique

1867

démocratie

monarchie parlementaire

fédéral

provinces

territoires

défense

commerce international

monnaie

éducation

santé



Période d'études au pensionnat autochtone de (Fort) Résolution (T.N.O.)

Source : <http://www.collectionscanada.ca/confederation/jeunesse/h2-1700-f.html>

Annexe 1.9

Les Pères de la Confédération en 1864



Source : HISTORICA. *Pères de la Confédération*, l'Encyclopédie canadienne, [en ligne], 2005.

Annexe 1.10

Le droit de vote au Canada



C'est grâce aux efforts de Nellie McClung et de la *Political Equality League* fondée avec son aide que le Manitoba a été la première province du Canada à étendre le droit de vote aux femmes. Plus tard, lorsqu'elle vivait en Alberta, M^{me} McClung a été élue à l'assemblée législative provinciale et elle a continué jusqu'à la fin de ses jours à s'exprimer avec véhémence dans ses écrits et à promouvoir l'avancement des femmes.

La *Charte canadienne des droits et libertés* dit clairement que tous les citoyens du Canada de 18 ans et plus ont le droit de vote pour élire les membres de la Chambre des communes ou des assemblées législatives provinciales. Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes peuvent se présenter comme candidat aux élections fédérales et provinciales et territoriales.

Cependant, cela n'a pas toujours été vrai dans l'histoire du Canada. Durant les guerres mondiales, les Canadiens nés dans des pays considérés ennemis, comme l'Allemagne et le Japon, n'avaient pas le droit de voter.

Les femmes n'ont pas eu le droit de voter avant la Première Guerre mondiale. Elles ont pu voter aux élections fédérales à partir de 1918 mais ne pouvaient pas voter dans toutes les élections provinciales avant 1940. Les personnes d'origine asiatique n'avaient pas le droit de voter avant 1948. Les Inuit ont pu voter pour la première fois dans les années 1950 et les membres des Premières nations ayant le statut d'Indiens inscrits n'ont pas pu voter avant les années 1960.

Au début de la Confédération, ce ne sont pas tous les hommes qui pouvaient voter. Les hommes ne possédant pas de propriété terrienne n'avaient pas le droit de vote.

Source (photo) : Archives nationales du Canada

http://www.collectionscanada.ca/education/premiereguerre/05180205/051802050301_f.html

Il aura attendu longtemps, mais Won Alexander Cumyow, le premier bébé d'origine chinoise à être né au Canada, a eu le droit de voter pour la première fois... à l'âge de 88 ans! (Avec la permission de la Bibliothèque des livres rares et collections spécialisées de l'Université de la Colombie-Britannique / Collection Chung)

Source : <http://www.histori.ca/voices/page.do?pageID=388&sl=f>



Annexe 1.11

Les compétences des gouvernements en 1867

- la milice et la défense
- les transports et les communications
- les Indiens et les réserves
- la propriété et les droits civils
- le droit criminel
- l'éducation
- l'immigration
- les hôpitaux
- la monnaie
- la justice



Femmes autochtones en train de réparer un canot d'écorce à Northwest Angle (Ontario), 1872

Source : http://www.collectionscanada.ca/portraits-autochtones/choisis/215_scenes/0501020506_f.html



Classe de maternelle

Source : <http://www.imagescanada.ca/r1-118-f.php?uid=hpl-MHS0152&uid=UID&interval=6>

Annexe 1.11

Les compétences des gouvernements en 1867 (corrigé)

Compétences fédérales

- la milice et la défense
- la monnaie
- les Indiens et les réserves
- le droit criminel

Compétences provinciales

- les hôpitaux
- la propriété et les droits civils
- l'éducation

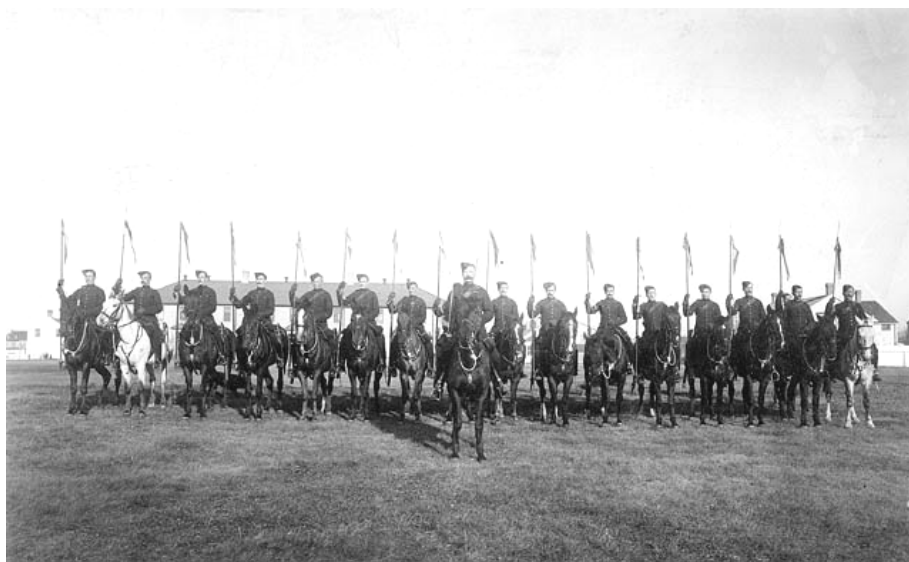
Compétences partagées

- la justice
- les transports et les communications
- l'immigration



Le pont Stoney Creek dans la chaîne de Selkirk

Source : <http://www.collectionscanada.ca/trains/enfants/h32-2140-f.html>



Les troupes au front. Le second contingent des Canadian Mounted Rifles en Afrique du Sud.

Source : <http://www.collectionscanada.ca/archivianet/guerre-boers/index-f.html>

Annexe 1.12

La Confédération grandit

Complète le tableau suivant.

Province ou territoire	Date d'entrée dans la Confédération	Raisons pour se joindre à la Confédération
Manitoba		
Territoires du Nord-Ouest		
Colombie-Britannique		
Île-du-Prince-Édouard		
Yukon		
Saskatchewan		
Alberta		
Terre-Neuve		
Nunavut		

Annexe 1.12

La Confédération grandit (corrigé)

Province ou territoire	Date d'entrée dans la Confédération	Raisons pour se joindre à la Confédération
Manitoba	1870	- pour que la population locale puisse préserver ses droits et son mode de vie traditionnel
Territoires du Nord-Ouest	1870	- le Canada a acheté le Territoire du Nord-Ouest de l'Angleterre et l'a ajouté à la Terre de Rupert pour créer les Territoires du Nord-Ouest
Colombie-Britannique	1871	- pour effacer ses dettes - pour éviter de se faire annexer par les États-Unis - à cause de la promesse de construire un chemin de fer pour la relier au reste du pays
Île-du-Prince-Édouard	1873	- pour que les habitants aient la possibilité de devenir propriétaires des terres qui appartenaient à des gens de la Grande-Bretagne - pour effacer ses dettes
Yukon	1898	- augmentation de la population dans la région à cause de la ruée vers l'or du Klondike - pour éviter que les Américains prennent le contrôle de la région
Saskatchewan	1905	- augmentation de la population à cause de l'immigration - développement et diversification de l'économie
Alberta	1905	- augmentation de la population à cause de l'immigration - développement et diversification de l'économie
Terre-Neuve	1949	- la Grande-Bretagne ne voulait plus payer pour gérer Terre-Neuve - le Canada promettait de lui construire des routes et des voies ferrées
Nunavut	1999	- pour que la population locale ait le droit de prendre ses propres décisions - pour que la population locale puisse reprendre contrôle de ses ressources naturelles

Annexe 1.13

Liste des droits des Métis

1. Que le peuple ait le droit d'élire sa propre législature.
2. Que la législature ait le pouvoir de sanctionner toute loi de matière locale malgré le veto du Conseil exécutif par un vote des deux tiers.
3. Qu'aucune loi du Parlement du Dominion ne soit mise en vigueur avant d'être sanctionnée par la législature du territoire.
4. Que tous les shérifs, magistrats, constables, commissaires d'écoles, etc., soient élus par le peuple.
5. Que les terres soient affranchies.
6. Que toutes les bâtisses et édifices publics soient à la charge du Trésor canadien ainsi que les ponts, chemins et autres travaux publics.
7. Que l'on garantisse une communication continue à vapeur du lac Supérieur au fort Garry, à être complétée dans l'espace de cinq ans.
8. Que pour une période de quatre ans toutes les dépenses militaires, civiles et municipales soient à la charge du Trésor canadien.
9. Que l'appareil militaire se compose des habitants du territoire.
10. Que les langues française et anglaise soient communes dans la législature et les cours, et que tous les documents publics, ainsi que les actes de la législature soient publiés dans les deux langues.
11. Que le juge de la Cour suprême parle le français et l'anglais.
12. Que des traités soient conclus entre le Canada et les différentes tribus sauvages du pays, à la réquisition et avec le concours de la législature locale.
13. Que nous disposions d'une représentation juste et équitable au Parlement canadien.
14. Que toutes les propriétés, tous les droits et privilèges possédés par nous soient respectés.

Tous les articles ci-dessus ont été discutés et adoptés par les représentants français et anglais sans dissidence et forment les conditions auxquelles les gens de la Terre de Rupert sont prêts à entrer dans la Confédération.

Les représentants français ont proposé qu'une délégation soit nommée et envoyée à Pembina pour rencontrer M. McDougall et obtenir de lui l'assurance que ces droits seraient garantis et que, s'il donne cette assurance, les Français lui permettront d'occuper son siège. Si, au contraire, M. McDougall ne peut garantir ces droits, que la délégation lui enjoigne de rester où il est et de ne pas revenir avant que ces droits ne soient garantis par une loi du Parlement canadien.

Les représentants anglais ont refusé de nommer des délégués pour aller à Pembina rencontrer M. McDougall, disant qu'ils n'y étaient pas autorisés par leurs mandats, sur quoi le conseil fut dissous. Le meeting auquel les résolutions ci-haut furent adoptées a été tenu à Fort Garry, le mercredi 1^{er} décembre 1869. Winnipeg. 4 décembre 1869.

Source : ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE DU MANITOBA. Bureau de l'éducation française, *Les Métis un témoignage à cœur ouvert*, 1993.

Annexe 1.14

Une grille d'évaluation de recherche

Nom : _____ Date : _____

	De façon autonome	Avec de l'aide	Difficilement	Ne s'applique pas
Sélectionne de l'information à partir de diverses sources.				
Organise clairement l'information sélectionnée.				
Indique la source de l'information sélectionnée.				
Tire des conclusions à partir de recherches et de preuves.				
Présente clairement de l'information et ses idées à l'aide de moyens oraux, visuels, concrets ou électroniques.				
Autres				



Annexe 1.15

Le Manitoba devient une province : les personnages principaux

Utilise le tableau suivant pour y inscrire les résultats de ta recherche.

Nom du personnage ou du groupe :	Notes biographiques importantes :
Valeurs et croyances :	Décisions prises :
Actions prises :	Résultats des actions :
Importance de ce personnage ou de ce groupe :	
Commentaires personnels et impressions :	
Sources consultées (minimum de 3) :	

Annexe 1.16

L'expérience immigrante

La fin du 19 ^e siècle	Aujourd'hui
Difficulté 1 :	Ce qui est semblable :
	Ce qui est différent :
Difficulté 2 :	Ce qui est semblable :
	Ce qui est différent :
Difficulté 3 :	Ce qui est semblable :
	Ce qui est différent :
Difficulté 4 :	Ce qui est semblable :
	Ce qui est différent :

Annexe 1.17

Clifford Sifton

Informations biographiques :	Son rôle au sein du gouvernement :
Ce qu'il fait pour encourager l'immigration :	L'immigrant idéal, d'après lui :
Les résultats de sa politique d'immigration :	
Quelques phrases qui résument ton opinion de Clifford Sifton :	

Annexe 1.17

Clifford Sifton (corrigé)

Informations biographiques : Naissance : près d'Arva, Canada-Ouest, 10 mars 1861 Décès : New York, 17 avril 1929 Politicien, avocat, homme d'affaires	Son rôle au sein du gouvernement : - ministre de l'Intérieur - surintendant général des Affaires indiennes
Ce qu'il fait pour encourager l'immigration : - campagnes publicitaires en Angleterre, aux États-Unis et dans l'Europe centrale et de l'Est (agents de recrutement, affiches, tournées en régions rurales, véhicules publicitaires, dépliants en différentes langues, etc.)	L'immigrant idéal, d'après lui : - honnête, respecte les lois, paye des impôts, agriculteur, a du caractère, est capable de persévérer
Les résultats de sa politique d'immigration : - entre 1900 et 1910, plus de 560 000 immigrants britanniques s'établissent au Canada - plus de 2 millions d'immigrants s'établissent au Canada entre 1896 et 1914	
Quelques phrases qui résument ton opinion de Clifford Sifton : - varié	

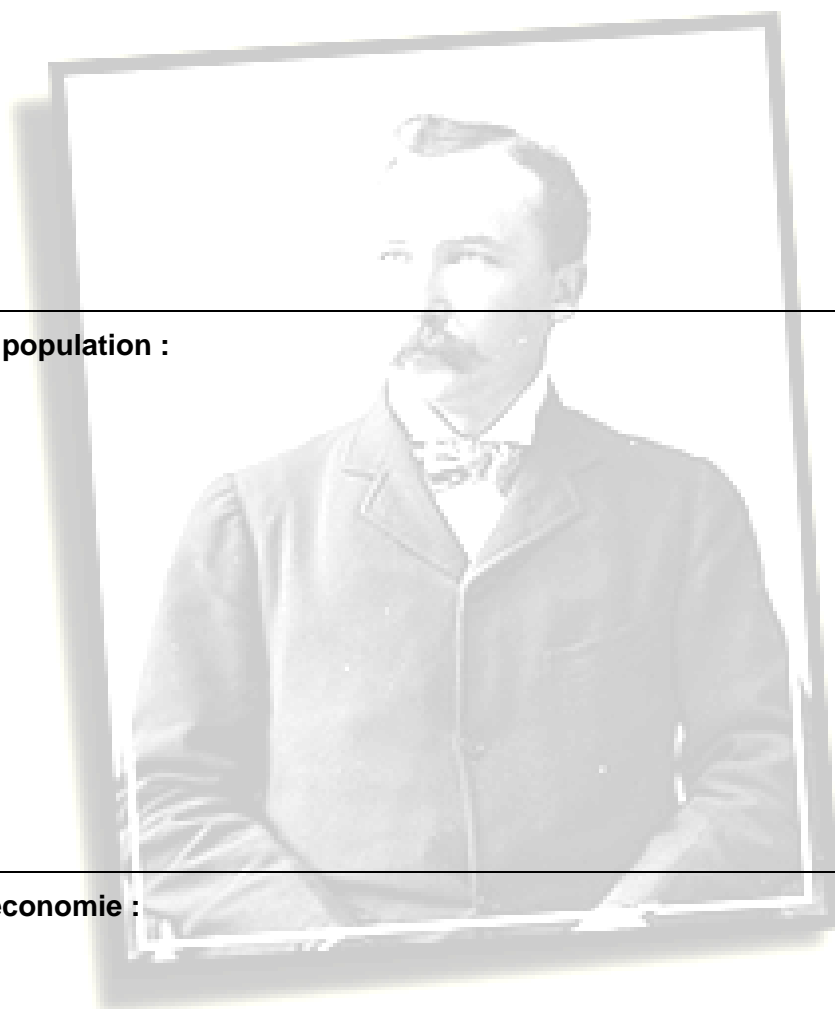
Annexe 1.18

Effets de la politique d'immigration de Clifford Sifton

Effets sur le territoire :

Effets sur la population :

Effets sur l'économie :



Annexe 1.18

Effets de la politique d'immigration de Clifford Sifton (corrigé)

Effets sur le territoire :

- nouvelles villes
- développement urbain
- nouvelles provinces
- développement des moyens de transport
- etc.



Source : Bibliothèque nationale du Canada

Effets sur la population :

- augmentation de la population
- groupes ethniques variés
- préjugés, discrimination envers les nouveaux arrivés
- etc.



Source : Bibliothèque et Archives Canada

Effets sur l'économie :

- développement de l'agriculture
- développement de l'industrie forestière
- développement de l'industrie minière
- etc.



Source : Bibliothèque nationale du Canada

Annexe 1.19

Comment ça se passait?

Le défrichage de la terre :

La construction de la maison :

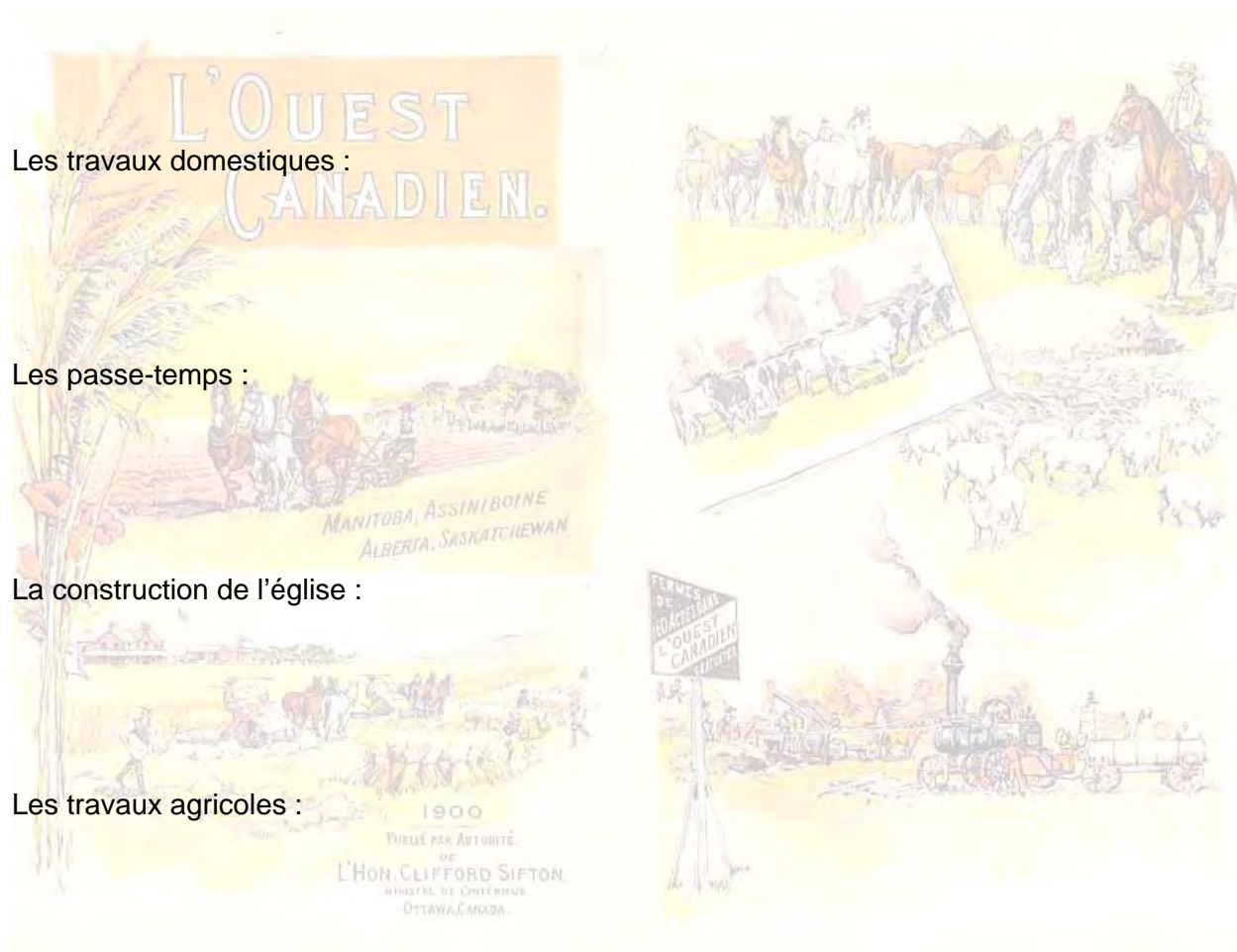
Les travaux domestiques :

Les passe-temps :

La construction de l'église :

Les travaux agricoles :

Les animaux de la ferme :



Source : Bibliothèque nationale du Canada

Annexe 1.20

L'observation d'images historiques

Source : _____ Date : _____

** N'oublie pas d'inclure l'image que tu as choisie avec cette fiche.*

Description des gens et de leurs actions	Description de l'environnement
Description des bâtiments ou de la machinerie	Que semble être l'aspect le plus important de l'image?
Donne un titre à l'image.	L'image te fait poser quelle question?
Pourquoi as-tu choisi cette image?	Que te dit cette image au sujet de la vie dans le passé?

Annexe 1.21

Le développement de l'agriculture dans l'Ouest canadien

L'agriculture dans l'Ouest canadien a commencé à prendre de l'importance à partir de 1870 quand le gouvernement fédéral a fait l'acquisition des anciens territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson incluant les Prairies. En 1872, le gouvernement a adopté la loi des Terres du Dominion qui a établi des droits d'occupation pour les nouveaux colons et organisé la colonisation des terres pour toute la région à l'ouest des Grands Lacs. Le gouvernement a également promis une aide financière et donné des terres gratuites aux individus et compagnies qui feraient la promotion de la colonisation. La fin de la construction du chemin de fer Canadien Pacifique en 1885 a créé un lien entre l'Est et l'Ouest du Canada. La combinaison de ces éléments a permis les débuts de l'agriculture dans les Prairies et une arrivée massive de colons dans les années 1890 et au début du 20^e siècle.

Les colons de la fin du 19^e siècle ont utilisé des bœufs, des chevaux et parfois des engins à vapeur pour rendre le sol meuble. Une fois la terre ameublie, les chevaux ont fourni la principale source de travail. Les fermiers ont récolté du blé et l'Ouest est rapidement devenu le grenier du Canada. Les moteurs à vapeur capables de faire fonctionner des charrues et des batteuses sont venus révolutionner l'agriculture dans les Prairies entre 1900 et 1920. Des troupeaux de bétail paissaient sur les terrains jugés inaptes à l'agriculture à cause du climat ou du relief.

Source : HISTORICA. *L'histoire de l'agriculture*, l'Encyclopédie canadienne, [en ligne], 2003.



Source : Bibliothèque nationale du Canada

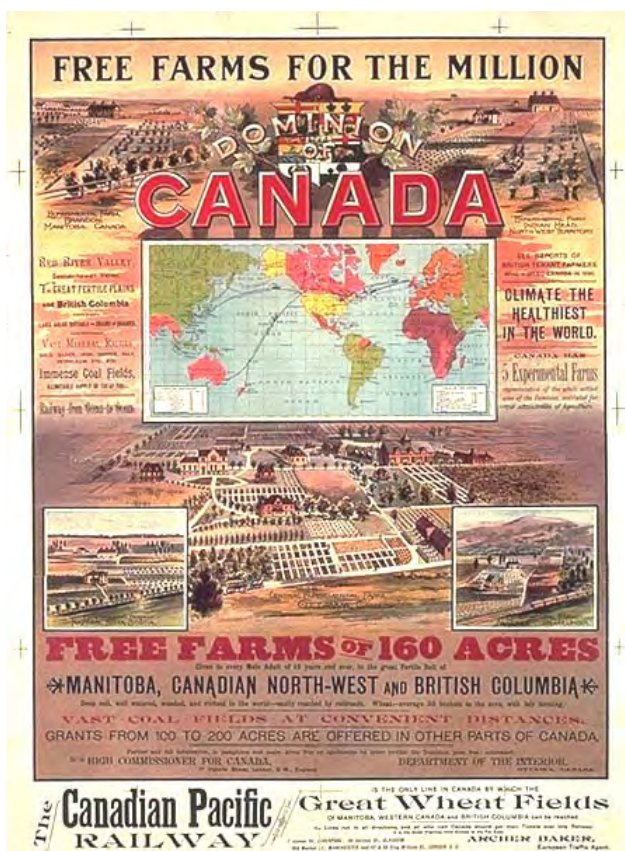
Annexe 1.22

Politique sur les terres fédérales

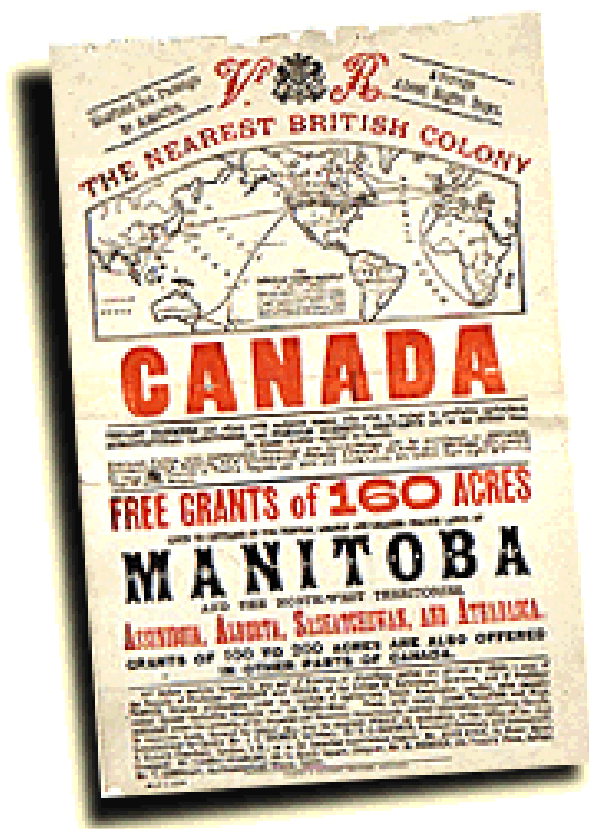
Après avoir acheté la Terre de Rupert de la Compagnie de la Baie d'Hudson et avoir établi le Manitoba comme la cinquième province du Canada en 1870, le gouvernement fédéral était intéressé à développer l'Ouest. Il voyait la nécessité de construire un chemin de fer qui pourrait amener des milliers de colons dans la région. Les colons, à leur tour, pourraient ensuite développer l'agriculture dans les Prairies. À cette fin, le gouvernement fédéral a adopté, en 1872, l'Acte de la puissance qui remettait pour une somme de 10 dollars des terres aux nouveaux colons. En retour, ces derniers promettaient de bâtir une habitation sur la terre et d'en cultiver une certaine partie chaque année.

Afin de distribuer les terres, le gouvernement les divisa en cantons carrés ou « townships » qui comprenaient chacun 36 sections de 640 acres (259 hectares). Généralement, on remettait un quart d'une section, c'est-à-dire 160 acres, aux nouveaux colons. La Compagnie de la Baie d'Hudson, pour sa part, avait eu le droit de garder deux sections à l'intérieur de chaque canton tandis qu'on en réservait deux autres pour la construction d'écoles ou pour des terres de pâturage et des terres à foin.

Source : HISTORICA. *L'histoire de l'agriculture*, l'Encyclopédie canadienne, [en ligne], 2003.



Source : Archives nationales du Canada, Archives gouvernementales TR 15/08



Source : Archives nationales du Canada, Archives gouvernementales RG76

Annexe 1.23

Le chemin de fer du Canadien Pacifique

Lorsque la Colombie-Britannique s'est jointe au Canada en 1871, le gouvernement canadien a promis que la province serait reliée à l'Ontario par un chemin de fer à l'intérieur de 10 ans. Le premier ministre *John A. Macdonald* était un farouche partisan du chemin de fer. Il croyait que celui-ci était essentiel pour le futur du Canada. Sans le chemin de fer, il croyait que le Canada perdrait les territoires de l'Ouest au profit des États-Unis qui prenaient de l'expansion rapidement.



Le chemin de fer était l'enjeu politique majeur de l'époque. Son coût, son tracé et son échéancier entraînaient des débats chauds. En 1872, Macdonald manquait d'argent pour financer sa campagne électorale. En désespoir de cause, il a demandé de l'argent à *Sir Hugh Allan*. Celui-ci a accepté. Allan était un entrepreneur désireux d'obtenir le contrat pour la construction du chemin de fer. Après avoir gagné les élections, Macdonald a donné le contrat pour la construction du chemin de fer à Allan. Quand les adversaires de Macdonald découvrirent le conflit d'intérêt en 1873, ils ont forcé Macdonald à démissionner. Cet épisode est connu sous le nom de scandale du Canadien Pacifique. Le nouveau premier ministre, Alexander Mackenzie, croyait que le Canada ne pouvait pas payer les coûts du chemin de fer et choisit d'être prudent avec le projet.

Le travail a débuté en 1875 à Fort William en Ontario mais a peu progressé jusqu'à ce que Macdonald redevienne premier ministre en 1878. Finalement, en 1881, un groupe de financiers de Montréal a formé la Compagnie de Chemin de fer du Canadien Pacifique. Ils ont reçu une généreuse aide du gouvernement sous forme de terres, d'argent et du monopole du transport ferroviaire aux États-Unis pour une période de vingt ans.

Le Canadien Pacifique a donné à un ingénieur américain, *Cornelius Van Horne*, la tâche de construire le plus long chemin de fer au monde. Van Horne était un organisateur hors pair. Dans les six années précédant son arrivée, seulement 180 km de voie avaient été construits. Dans sa première année comme directeur général, le Canadien Pacifique avait allongé sa voie de 900 km.



La construction dans les prairies progressait rapidement. Cependant, dans le bouclier canadien, au nord du lac Supérieur, les ouvriers devaient construire un chemin à la dynamite à travers d'énormes rochers. Dans d'autres régions, les rails s'enfonçaient dans un sol trop mou.

Annexe 1.23 (suite)

Le chemin de fer du Canadien Pacifique

En Colombie-Britannique, les équipes de travailleurs construisaient des passages sur les flancs de montagnes, creusaient des tunnels et construisaient des ponts au-dessus des gorges et des rivières. Il n'y avait pas assez de main-d'œuvre pour accomplir tout ce travail dangereux et difficile. Afin de pouvoir finir le travail à temps, le Canadien Pacifique a fait venir des milliers de travailleurs de la Chine. Les travailleurs chinois recevaient un maigre salaire. Plusieurs sont morts de maladies ou dans des accidents. Ils étaient forcés de vivre dans des conditions difficiles dans des camps séparés des autres travailleurs. Sans eux, le chemin de fer n'aurait pas pu être construit.

En 1885, le Canadien Pacifique manquait d'argent. Les travailleurs n'ont pas été payés pendant plusieurs semaines et ils ont fait la grève. Macdonald voulait aider mais il n'avait pas assez d'appui.

Macdonald a profité de la Résistance du Nord-Ouest pour montrer l'importance du chemin de fer pour le Canada. Il a utilisé la section complétée de la voie ferrée pour envoyer des soldats dans l'Ouest. La résistance fut rapidement écrasée et Macdonald a pu obtenir l'argent nécessaire pour compléter la construction du chemin de fer.

Le 7 novembre 1885, la voie venant de l'Ouest a rejoint la voie en provenance de l'Est à Craigellachie dans les montagnes de la Colombie-Britannique. Plusieurs des hommes d'affaires, contracteurs, arpenteurs et travailleurs responsables de la construction du chemin de fer se sont réunis alors que Donald Smith enfonçait le dernier crampon.



L'honorable Donald A. Smith en train d'enfoncer le dernier crampon pour terminer le chemin de fer Canadien Pacifique, 7 novembre 1885

Source : HISTORICA. *Chemin de fer du Canadien Pacifique*, l'Encyclopédie canadienne, [en ligne], 2003.

Annexe 1.24

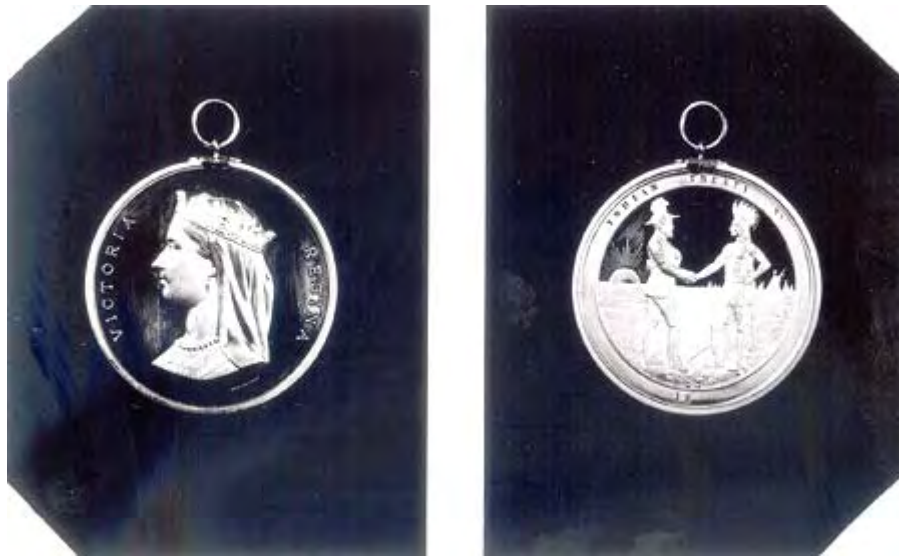
Extrait du Traité numéro 2

... et considérant que les dits Sauvages ont été notifiés et informés par le dit commissaire de Sa Majesté, que c'était le désir de notre souveraine d'ouvrir à la colonisation et à l'immigration l'étendue de pays bornée et décrite tel que ci-après, et d'obtenir à cela le consentement de ses sujets sauvages habitant la dite étendue, et de faire un traité et des arrangements avec eux, afin que la paix et la bonne volonté règnent entre eux et Sa Majesté, et pour qu'ils connaissent et soient assurés de ce qu'ils recevront annuellement en retour de la générosité et bienveillance de Sa Majesté.

... la tribu de sauvages Chippaouais et tous les autres sauvages habitant le district ci-après décrit et défini, cèdent par le présent à Sa Majesté la Reine et à ses successeurs à toujours, toutes les terres comprises dans les limites suivantes, savoir : ... (description des terres à être cédées au gouvernement)

... et Sa Majesté la Reine convient et s'engage par le présent de mettre de côté et de réserver, pour le seul et exclusif usage des sauvages habitant la dite étendue, les lots de terre suivants, savoir : (description des réserves, 160 acres par famille de cinq)

Dans le but de manifester la satisfaction de Sa Majesté pour la bonne conduite de ses Sauvages, elle leur fait, par l'intermédiaire de son commissaire, un présent de trois piastres pour chaque homme, femme et enfant appartenant aux bandes ici représentées.



Une grosse médaille d'argent gravée à l'effigie de la Reine Victoria, présentée aux chefs et aux conseillers ayant conclu les Traités n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 (1930)

Source : AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA. *Information sur les traités historiques*, [en ligne], 2005.

Annexe 1.25

Une réaction au Traité numéro 6

Poundmaker, qui n'était encore qu'un brave à l'époque et n'était pas encore chef, prit la parole et dit : « Le gouvernement nous dit quelle étendue de terre nous sera donnée. Il parle de 640 acres - un mille carré pour chaque bande. Il dit qu'il nous donnera, et Poundmaker enchaîna, criant d'une voix puissante : « Ceci est notre terre, et non un vulgaire morceau de pemmican qu'on peut découper et nous rendre par petits morceaux. Cette terre est à nous et nous prendrons ce qui nous convient. »

À ces mots, des Indiens assis manifestèrent bruyamment leur approbation. Certains braves des derniers rangs se levèrent, agitant bras et mains, et criant, en langue crie : Oui! Oui! Il s'agissait, de toute évidence, de fidèles de Poundmaker. Il fallut au grand chef un certain temps pour rétablir l'ordre (sic).

Source : AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA. *Rapports de recherche sur les traités, traité n° 6*, [en ligne], 2005.



Poundmaker ou Pitikwahanapiwiyin (c. 1842 – 4 July 1886)

Source : Archives nationales du Canada, C-001875

Annexe 1.26

Les traités avec les Autochtones

En 1870, le nouveau Dominion du Canada a fait l'acquisition de la Terre de Rupert et des Territoires du Nord-Ouest de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le gouvernement fédéral devenait le protecteur des Autochtones au moment où les colons européens arrivaient dans l'Ouest. Au Sud, les États-Unis étaient engagés dans des guerres coûteuses et sanglantes avec les Autochtones. Les autorités canadiennes espéraient ouvrir les terres à la colonisation par des moyens pacifiques.

Entre 1871 et 1877, le gouvernement a signé une série de sept traités avec les chefs autochtones des Prairies et du nord-ouest de l'Ontario. Ces traités stipulaient que des sommes d'argent seraient versées annuellement aux Autochtones, que des réserves seraient créées, que des droits de pêche et de chasse seraient accordés. Le gouvernement promettait aussi d'établir des écoles sur les réserves, de fournir de l'équipement agricole et des animaux de ferme, d'interdire le commerce d'alcool et de donner des uniformes et médailles aux chefs. De plus, le traité numéro 6 engageait Ottawa à fournir des médicaments aux Autochtones et de la nourriture en temps de famine. Bien que la plupart des délégués autochtones fussent prêts à signer ces traités, quelques puissants leaders comme Gros Ours (droite) et Payipwat signèrent à contre cœur et seulement parce que leur mode de chasse traditionnel avait disparu.



L'histoire des traités avec les Autochtones en est une de perte graduelle des droits des Autochtones et de promesses non tenues. En retour, ils reçurent de petites, parfois de minuscules réserves. Ils reçurent également des promesses d'argent, de nourriture, de médicaments et d'autres nécessités. Les promesses ne furent pas toujours respectées.

Les Autochtones ont perdu le droit de vote en 1900 et devaient demander la permission pour pouvoir quitter leur réserve.

Source : HISTORICA. *Traités indiens*, l'Encyclopédie canadienne, [en ligne], 2003.





Chef Payipwat (Piapot) et ses guerriers (1885)

Source : Bibliothèque et Archives Canada

Annexe 1.27

Les traités numérotés

Quand le traité a-t-il été signé?	Quelle était l'intention du gouvernement?
Quels peuples autochtones signèrent ce traité?	Pourquoi le signèrent-ils?
Quelles régions furent touchées par ce traité? 	
Quels furent les effets du traité sur ces peuples? 	
Sources consultées (2)	

Source : AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA. *Négociateurs du traité*, mai 1947
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/trts/hti/imgally/pg6a_f.html

Annexe 1.28

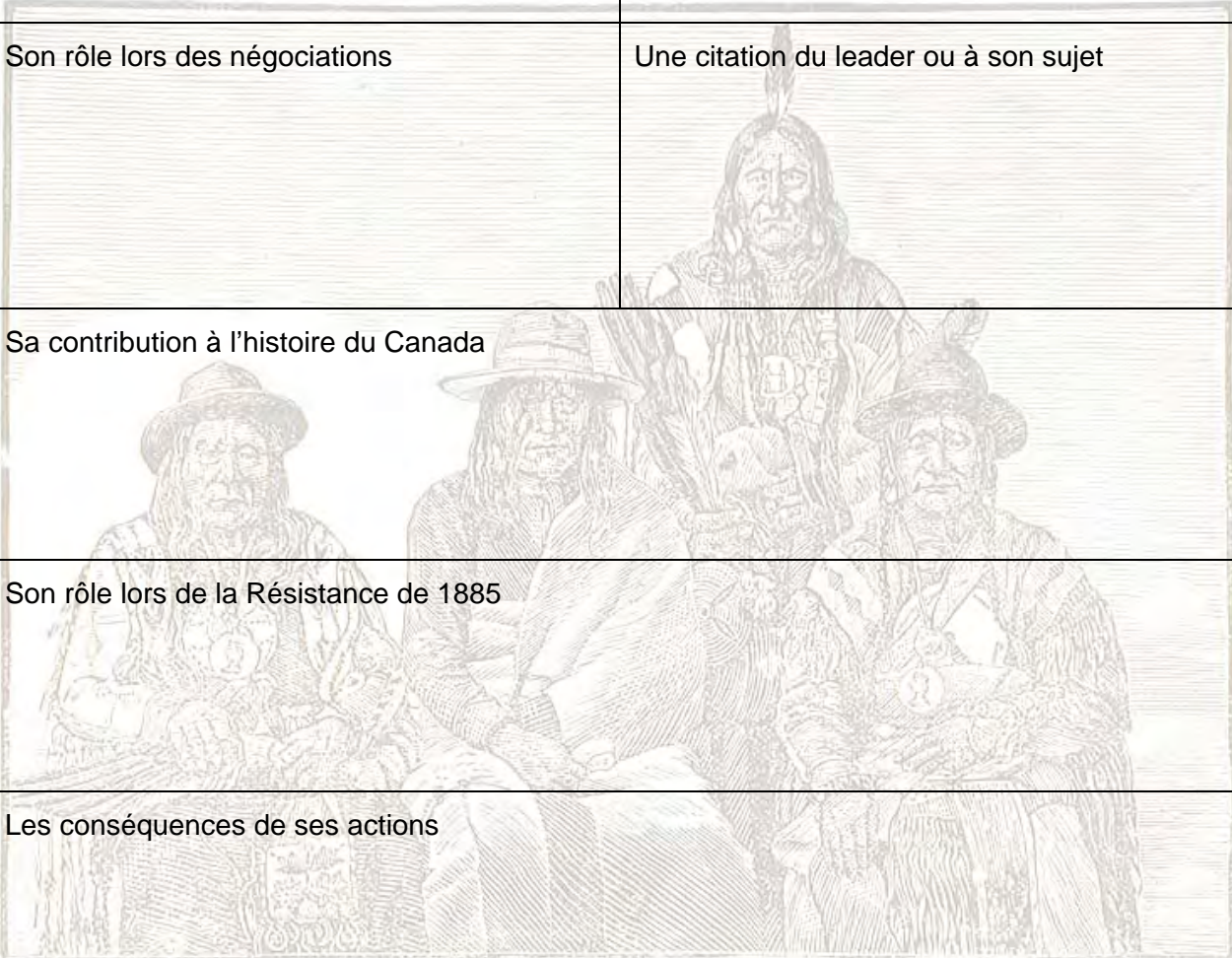
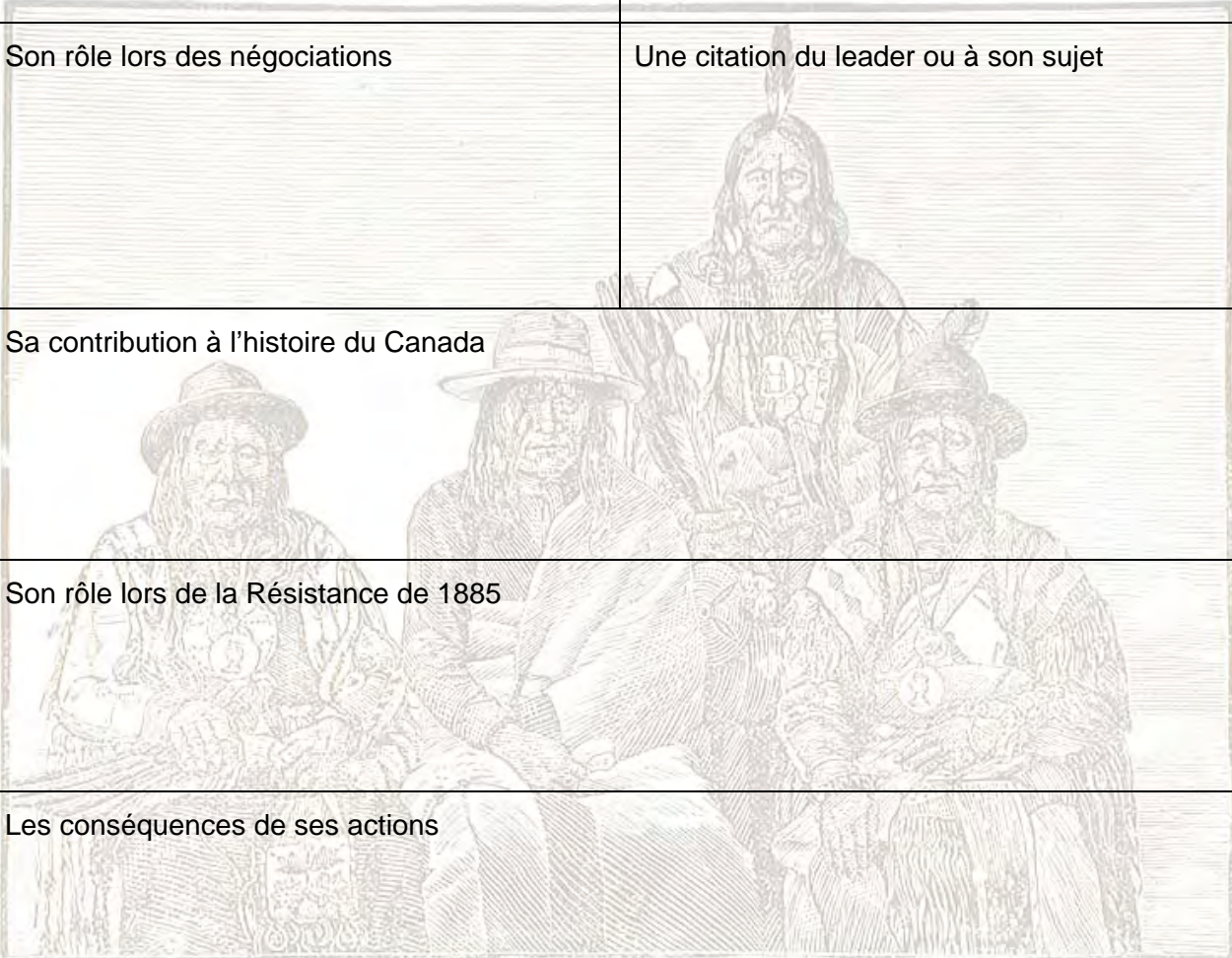
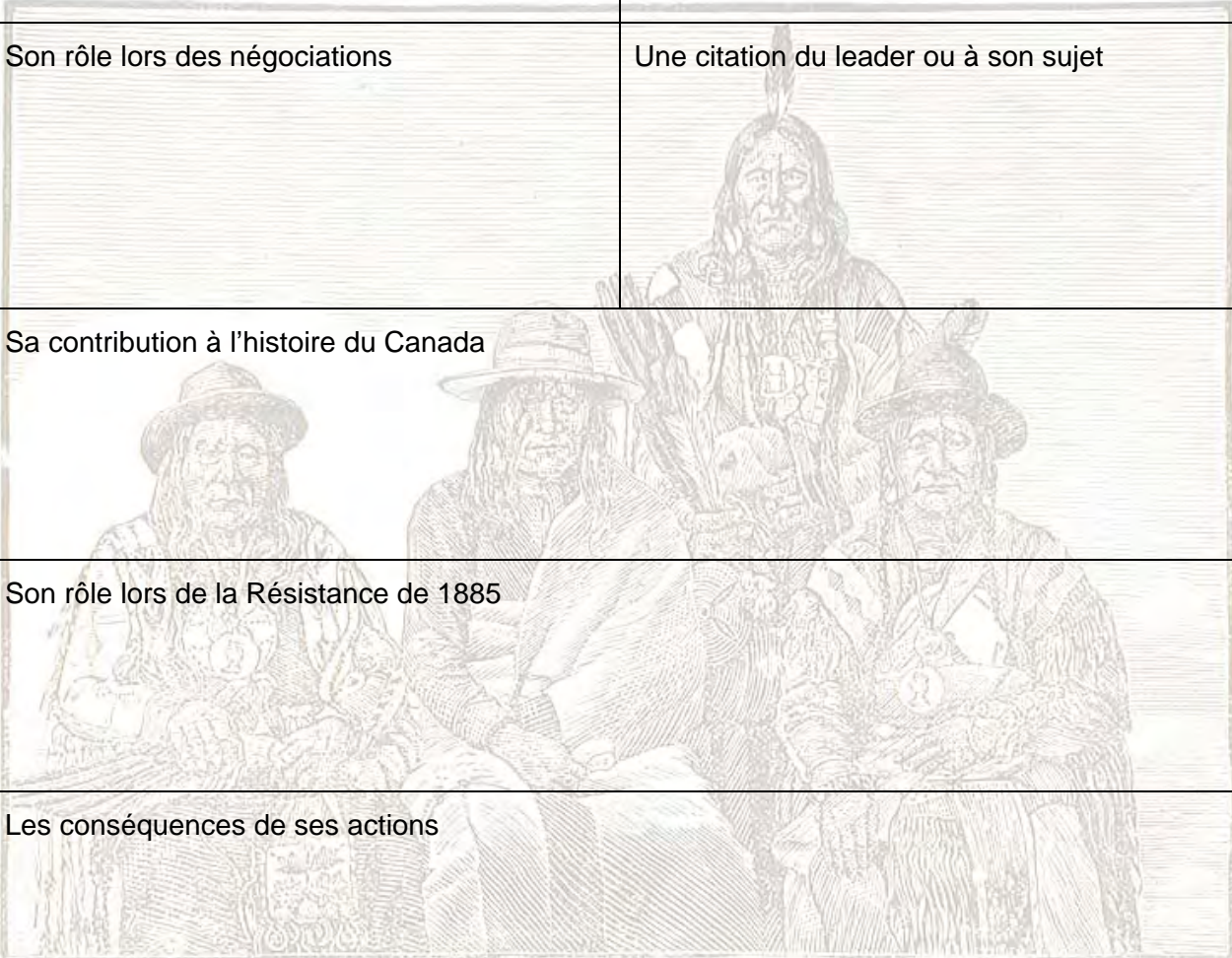
Les leaders autochtones durant la période des traités numérotés

<p>Le nom du leader</p>	<p>Le peuple qu'il représente</p>
<p>Notes biographiques</p>	<p>Ses qualités personnelles</p>
<p>Son rôle durant les négociations avec le gouvernement</p>	<p>Une citation du leader ou à son sujet</p>
<p>Sa contribution à l'histoire du Canada</p>	
<p>Sources consultées</p>	

Source : Glenbow Archives, NA-13-1

Annexe 1.29

Les leaders de la Résistance de 1885

Le nom du leader	Le groupe qu'il représente
Notes biographiques	Ses qualités personnelles
Son rôle lors des négociations	Une citation du leader ou à son sujet
Sa contribution à l'histoire du Canada	
Son rôle lors de la Résistance de 1885	
Les conséquences de ses actions	
Sources consultées (3)	

Source : Musée McCord

Annexe 1.30

La Résistance de 1885

Les raisons pour lesquelles les Métis étaient insatisfaits avec le gouvernement canadien

Les raisons pour lesquelles les Autochtones étaient insatisfaits avec le gouvernement canadien

Les mesures prises par Louis Riel et Gabriel Dumont pour garantir les droits des Métis et des Autochtones avant de prendre les armes



La description d'un événement qui a mené à la bataille de Batoche

La bataille de Batoche : Quand a-t-elle eu lieu? Qui était impliqué? Comment prit-elle fin?



Quel rôle le chemin de fer a-t-il joué lors de la bataille de Batoche?

Les conséquences de la Résistance de 1885

Source : Bibliothèque et Archives Canada

Annexe 1.30

La Résistance de 1885 (corrigé)

Les raisons pour lesquelles les Métis étaient insatisfaits avec le gouvernement canadien

- Le gouvernement canadien ne confirme pas leurs droits à être propriétaires de terres dans la région.
- Ils craignent que le gouvernement ne respecte pas leurs droits et mode de vie traditionnel.

Les raisons pour lesquelles les Autochtones étaient insatisfaits avec le gouvernement canadien

- Les Autochtones, qui souffrent de famine à cause de la disparition du bison, ne reçoivent pas l'aide du gouvernement canadien.
- Le gouvernement ne respecte pas les traités signés avec eux.

Les mesures prises par Louis Riel et Gabriel Dumont pour garantir les droits des Métis et des Autochtones avant de prendre les armes

- On envoie une pétition à Ottawa pour faire connaître les griefs de la population locale (Déclaration révolutionnaire des droits).
- On forme un gouvernement provisoire présidé par Riel.

La description d'un événement qui a mené à la bataille de Batoche

- bataille du lac aux Canards :
 - Une force de Métis et d'Autochtones rencontre une force de la Police à cheval du Nord-Ouest le 26 mars 1885. Les négociations se terminent en bataille. Le conflit laisse presque 20 morts sur le champ de bataille.

La bataille de Batoche : Quand a-t-elle eu lieu? Qui était impliqué? Comment prit-elle fin?

- 9 au 12 mai 1885
- environ 300 Métis et Autochtones avec Riel à leur tête
- environ 900 soldats canadiens avec le général Middleton à leur tête
- Les Métis et les Autochtones se rendent. Le village de Batoche tombe aux mains des forces canadiennes le 12 mai.

Quel rôle le chemin de fer a-t-il joué lors de la bataille de Batoche?

- Il permet d'acheminer les soldats canadiens plus rapidement dans l'Ouest pour écraser la résistance.

Les conséquences de la Résistance de 1885

- 25 morts
- Riel se rend, est accusé de haute trahison et est pendu à Regina le 16 novembre 1885.
- Gabriel Dumont, le chef militaire des Métis, s'enfuit aux États-Unis.
- Gros Ours et Poundmaker, deux chefs autochtones, sont condamnés à une peine de prison.
- La résistance des Métis et des Autochtones prend fin dans l'Ouest.

Source : Bibliothèque et Archives Canada

Annexe 1.31

La ruée vers l'or

<p>Le nom et la date de la ruée vers l'or</p>	<p>La description du lieu (ajoute une carte)</p>
<p>Comment l'or a-t-il été découvert? Qui l'a découvert?</p>	<p>Qu'arriva-t-il à la région une fois le mot répandu?</p>
<p>Quelles furent les conséquences de la ruée sur les gens et les communautés de la région?</p>	<p>Quels résultats furent positifs et quels furent négatifs?</p>
<p>Décris la vie des gens durant la ruée.</p>	
<p>Sources consultées (3)</p>	

Source : http://www.canadiana.org/citm/imagepups/c005389_f.html

Annexe 1.32

La ruée vers l'or en photos



Prospection : Peinture de William Hinde : 1864



Des mineurs achètent leur permis à Victoria pour participer à la ruée du Klondike



Porteurs traversant le col de Chilkoot en 1897

Source : HISTORICA. *Ruée vers l'or du Klondike*, l'Encyclopédie canadienne, [en ligne], 2003.

Annexe 1.33

Les premiers ministres de 1867 à 1914

Premier ministre	Période	Notes biographiques	Réalisations	Défis majeurs
Macdonald, John A.	1867 – 1873			
Mackenzie, Alexander	1873 – 1878			
Macdonald, John A.	1878 – 1891			
Abbott, John	1891 – 1892			
Thompson, John	1892 – 1894			
Bowell, Mackenzie	1894 – 1896			
Tupper, Charles	1896			
Laurier, Wilfrid	1896 – 1911			
Borden, Robert	1911 – 1920			

Annexe 1.34

Qui est le premier ministre?

- Il dirige le Canada durant la Première Guerre mondiale.
- Il dirige le Canada lors de l'établissement de la Saskatchewan et de l'Alberta comme provinces.
- Il est aussi premier ministre de la Nouvelle-Écosse de 1864 à 1867.
- Il dirige le pays lors de la découverte de l'or au Klondike.
- Il dirige le pays lors de l'établissement de la Cour suprême.
- Il est le premier premier ministre du Canada.
- Il est le premier premier ministre d'origine canadienne.
- Il dirige le pays lors de l'adoption du Code criminel du Canada.
- Il tente de rétablir, sans succès, le système des écoles séparées au Manitoba.
- Il dirige le pays lors de la Résistance du Nord-Ouest.
- Il dirige le pays lors de la participation canadienne à la guerre des Boers.
- Son gouvernement passe une loi taxant pour la première fois le revenu des particuliers.
- Son gouvernement institue le scrutin secret.
- Son gouvernement institue la fête du Travail au Canada.
- Il est le premier ministre dont le mandat a été le plus court.
- Il élimine la corruption dans son parti et lance une réforme de la fonction publique.
- Il développe la « politique nationale ».
- Il dirige le pays lors de l'adoption du règlement sur les écoles du Manitoba.
- Son gouvernement fait passer la loi sur la radiotélégraphie.
- Il dirige le pays lorsque le Manitoba, la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard deviennent des provinces.









Annexe 1.34

Qui est le premier ministre? (corrigé)

- Il dirige le Canada durant la Première Guerre mondiale. (Borden)
- Il dirige le Canada lors de l'établissement de la Saskatchewan et de l'Alberta comme provinces. (Laurier)
- Il est aussi premier ministre de la Nouvelle-Écosse de 1864 à 1867. (Tupper)
- Il dirige le pays lors de la découverte de l'or au Klondike. (Bowell)
- Il dirige le pays lors de l'établissement de la Cour suprême. (Mackenzie)
- Il est le premier premier ministre du Canada. (Macdonald)
- Il est le premier premier ministre d'origine canadienne. (Abbott)
- Il dirige le pays lors de l'adoption du Code criminel du Canada. (Thompson)
- Il tente de rétablir, sans succès, le système des écoles séparées au Manitoba. (Bowell)
- Il dirige le pays lors de la Résistance du Nord-Ouest. (Macdonald)
- Il dirige le pays lors de la participation canadienne à la guerre des Boers. (Laurier)
- Son gouvernement passe une loi taxant pour la première fois le revenu des particuliers. (Borden)
- Son gouvernement institue le scrutin secret. (Mackenzie)
- Son gouvernement institue la fête du Travail au Canada. (Thompson)
- Il est le premier ministre dont le mandat a été le plus court. (Tupper)
- Il élimine la corruption dans son parti et lance une réforme de la fonction publique. (Abbott)
- Il développe la « politique nationale ». (Macdonald)
- Il dirige le pays lors de l'adoption du règlement sur les écoles du Manitoba. (Laurier)
- Son gouvernement fait passer la loi sur la radiotélégraphie. (Borden)
- Il dirige le pays lorsque le Manitoba, la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard deviennent des provinces. (Macdonald)

Annexe 1.35

Nos illustres premiers ministres, 1867 à 1914

Premiers ministres	Faits saillants	
<p>John A. Macdonald Années en poste : Parti politique :</p>		
<p>Alexander Mackenzie Années en poste : Parti politique :</p>		
<p>John Abbott Années en poste : Parti politique :</p>		
<p>John Thompson Années en poste : Parti politique :</p>		
<p>Mackenzie Bowell Années en poste : Parti politique :</p>		
<p>Charles Tupper Années en poste : Parti politique :</p>		
<p>Wilfrid Laurier Années en poste : Parti politique :</p>		
<p>Robert Borden Années en poste : Parti politique :</p>		

6^e année

Annexes

***L'émergence d'une nation
(1914 à 1945)***



Table des matières

Annexes

Regroupement 2 : *L'émergence d'une nation (1914 à 1945)*

Annexe 2.1 : La Canada d'hier et le Canada d'aujourd'hui.....	355
Annexe 2.2 : Les débuts de la Première Guerre mondiale	356
Annexe 2.2 : Les débuts de la Première Guerre mondiale (corrigé).....	357
Annexe 2.3 : Au champ d'honneur.....	358
Annexe 2.4 : Prospérité et faillite	359
Annexe 2.4 : Prospérité et faillite (corrigé).....	360
Annexe 2.5 : En temps de crise	361
Annexe 2.6 : La Grande Dépression.....	364
Annexe 2.6 : La Grande Dépression (corrigé)	367
Annexe 2.7 : La Seconde Guerre mondiale – une ligne de temps	368
Annexe 2.8 : Les causes de la Seconde Guerre mondiale.....	371
Annexe 2.9 : Un plan de travail.....	372
Annexe 2.10 : Un retour sur la recherche	373
Annexe 2.11 : La démarche de recherche.....	374
Annexe 2.12 : Prince de la Brigade	375
Annexe 2.12 : Prince de la Brigade (corrigé)	378
Annexe 2.13 : Connais-tu tes aïeules?	379
Annexe 2.13 : Connais-tu tes aïeules? (corrigé)	380
Annexe 2.14 : Le droit de vote des femmes	381
Annexe 2.14 : Le droit de vote des femmes (corrigé)	383
Annexe 2.15 : Les Célèbres cinq	384
Annexe 2.15 : Les Célèbres cinq (corrigé).....	386
Annexe 2.16 : La politique et les femmes au Canada – certaines dates marquantes	388
Annexe 2.17 : La grève générale de Winnipeg.....	389
Annexe 2.18 : La grève générale de Winnipeg – un questionnaire	390
Annexe 2.19 : La grève générale de Winnipeg – un jeu de rôle	391
Annexe 2.20 : Les inventions.....	392
Annexe 2.21 : L'industrie et la technologie	393
Annexe 2.21 : L'industrie et la technologie (corrigé)	394
Annexe 2.22 : Les premiers ministres du Canada, de 1914 à 1945	395

Annexe 2.1

Le Canada d'hier et le Canada d'aujourd'hui

Les caractéristiques d'une qualité de vie élevée au Canada actuel

Ce que je crois qu'était la qualité de vie dans le Canada d'autrefois (de 1914 à 1945)

Ce que j'ai appris au sujet du Canada d'autrefois

Annexe 2.2

Les débuts de la Première Guerre mondiale

Dis si les énoncés suivants décrivant les débuts de la Première Guerre mondiale sont vrais ou faux.

1. Certains pays en Europe espéraient devenir de plus en plus puissants en contrôlant autant de territoire que possible. _____
2. Les pays d'Europe avaient peur que les États-Unis deviennent le pays le plus puissant du monde. _____
3. La Grande-Bretagne et la France voulaient se partager les pays du Nord de l'Afrique entre elles. _____
4. Certaines nations se livraient une course aux armes afin de devenir aussi puissantes que possible. _____
5. Le nationalisme, une fierté extrême de son pays, poussait certaines nations à se croire supérieures à d'autres. _____
6. Deux alliances majeures de nations, la Triple Alliance et la Triple Entente, étaient chacune prête à se défendre avec des armes si l'autre semblait devenir une trop grande menace à leur pouvoir. _____
7. Le tsar de la Russie et le premier ministre de la Grande-Bretagne ont tous les deux été assassinés en 1914. _____
8. Certains groupes minoritaires voulaient se détacher de l'influence des grandes puissances et étaient prêts à utiliser de la violence pour le faire. _____



Bishop reçoit la Croix de Victoria

2 juin 1917 - On remet la croix de Victoria à William Avery Bishop (« Billy ») pour avoir affronté seul, à l'aurore, des soldats allemands sur un terrain d'aviation.

Source : HISTORI.CA

Annexe 2.2

Les débuts de la Première Guerre mondiale (corrigé)

1. Certains pays en Europe espéraient devenir de plus en plus puissants en contrôlant autant de territoire que possible. _____
2. Les pays d'Europe avaient peur que les États-Unis deviennent le pays le plus puissant du monde. _____
3. La Grande-Bretagne et la France voulaient se partager les pays du Nord de l'Afrique entre elles. _____
4. Certaines nations se livraient une course aux armes afin de devenir aussi puissantes que possible. _____
5. Le nationalisme, une fierté extrême de son pays, poussait certaines nations à se croire supérieures à d'autres. _____
6. Deux alliances majeures de nations, la Triple Alliance et la Triple Entente, étaient chacune prête à se défendre avec des armes si l'autre semblait devenir une trop grande menace à leur pouvoir. _____
7. Le tsar de la Russie et le premier ministre de la Grande-Bretagne ont tous les deux été assassinés en 1914. _____
8. Certains groupes minoritaires voulaient se détacher de l'influence des grandes puissances et étaient prêts à utiliser de la violence pour le faire. _____

Réponses :

1. Vrai
2. Faux
3. Faux
4. Vrai
5. Vrai
6. Vrai
7. Faux
8. Vrai



Source : BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA
http://www.collectionscanada.ca/premiereguerre/051806/0518060603_f.html

Annexe 2.3

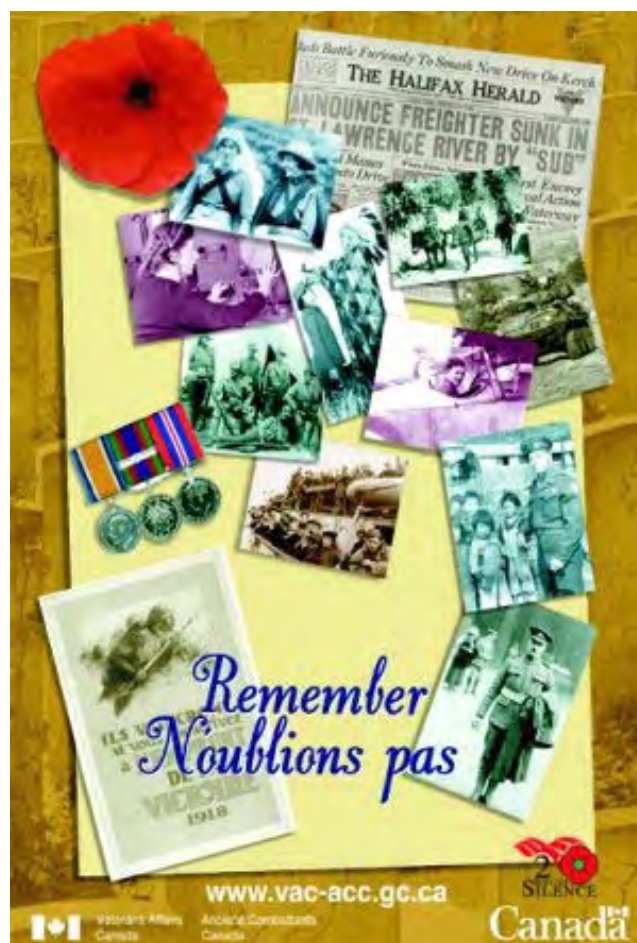
Au champ d'honneur

AU CHAMP D'HONNEUR

Au champ d'honneur les coquelicots
Sont parsemés de lot en lot,
Après des croix. Et dans l'espace
Les alouettes devenues lasses
Mêlent leurs chants au sifflement
Des obusiers.

Nous sommes morts,
Nous qui songions la veille encor'
À nos parents, à nos amis,
C'est nous qui reposons ici
Au champ d'honneur

À vous jeunes désabusés
À vous de porter l'oriflamme
Et vous garder au fond de l'âme
Le goût de vivre en liberté
Acceptez le défi, sinon
Les coquelicots se faneront
Au champ d'honneur.



FONDATION HISTORICA, Minutes du Patrimoine, les Flandres : Primaire et présecondaire [en ligne], 2003. <http://www.histori.ca/teachers/lessonPlan.do?ID=10068> (août 2003).

Source (photo) : ANCIENS COMBATTANTS CANADA
http://www.vac-acc.gc.ca/content/collections/poster/images/poster99_1.jpg

Annexe 2.4

Prospérité et faillite

En consultant tes notes ou d'autres sources d'information, catégorise les mots de la colonne de gauche en les plaçant dans les boîtes à la droite. Sens-toi libre d'en ajouter d'autres. Donne-leur ensuite un titre original.

Boom
Tempêtes de sable
Soupes populaires
Produits de luxe
Investissements
Dettes
Revenus faibles
Dépenses élevées
Aide du gouvernement
Surplus de produits à vendre
Revenus élevés
Camps de travail
Salaires bas
Faillites
Sécheresse
Production élevée
Fermes abandonnées
Rendement de blé élevé
Achats et ventes en grande quantité
Nouveaux produits de consommation
Peu d'achats et de ventes
Exportations de produits
Chômage
Plusieurs emplois
Salaires élevés
Dépression

Titre :

Titre :

Annexe 2.4

Prosperité et faillite (corrigé)

En consultant tes notes ou d'autres sources d'information, catégorise les mots de la colonne de gauche en les plaçant dans les boîtes à la droite. Sens-toi libre d'en ajouter d'autres. Donne-leur ensuite un titre original.

Boom
Tempêtes de sable
Soupes populaires
Produits de luxe
Investissements
Dettes
Revenus faibles
Dépenses élevées
Aide du gouvernement
Surplus de produits à vendre
Revenus élevés
Camps de travail
Salaires bas
Faillites
Sécheresse
Production élevée
Fermes abandonnées
Rendement de blé élevé
Achats et ventes en grande quantité
Nouveaux produits de consommation
Peu d'achats et de ventes
Exportations de produits
Chômage
Plusieurs emplois
Salaires élevés
Dépression

Titre : Les belles années (varié)

Boom
Produits de luxe
Investissements
Dépenses élevées
Revenus élevés
Production élevée
Rendement de blé élevé
Achats et ventes en grande quantité
Nouveaux produits de consommation
Exportations de produits
Plusieurs emplois
Salaires élevés

Titre : Les années difficiles (varié)

Soupes populaires
Tempêtes de sable
Dettes
Revenus faibles
Aide du gouvernement
Surplus de produits à vendre
Camps de travail
Salaires bas
Faillites
Sécheresse
Fermes abandonnées
Peu d'achats et de ventes
Chômage
Dépression

Annexe 2.5

En temps de crise



La soupe populaire

FONDATION HISTORICA, La crise des années 30 [en ligne], 2003.



Train de manifestants en partance de Vancouver pour Ottawa

FONDATION HISTORICA, Marche sur Ottawa [en ligne], 2003.

Annexe 2.5 (suite)

En temps de crise



Sécheresse dans les Prairies

FONDATION HISTORICA, *La crise des années 30* [en ligne], 2003.



Manifestation du Parti communiste à Vancouver dans les années 30.

FONDATION HISTORICA, *Histoire des travailleurs* [en ligne], 2003.

Annexe 2.5 (suite)

En temps de crise



Famille démunie

FONDATION HISTORICA, *La crise des années 30* [en ligne], 2003.



Émeute de Regina

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS, *Les années sombres* [en ligne], 2006.

Annexe 2.6

La Grande Dépression

La Grande Dépression est une énorme crise économique mondiale qui a duré de 1929 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Elle a commencé de manière dramatique avec l'effondrement de la bourse à New York le 24 octobre 1929. Cela entraîna la faillite de nombreuses banques à travers le monde, une chute des prix pour la plupart des biens, une diminution des salaires et une forte augmentation du chômage.

Le krach de Wall Street n'a pas causé la Dépression. Il a été l'élément déclencheur d'une série d'événements. Les années 20 furent un temps de croissance pour le Canada et l'année 1929 s'annonçait comme étant la meilleure année. Les usines fonctionnaient à plein régime et les agriculteurs de l'Ouest obtenaient un prix élevé pour leur blé. En 1928, les agriculteurs récoltèrent une énorme quantité de blé. Tout à coup il y avait un énorme surplus de blé sur le marché. Le prix du blé est passé de 1,61 \$ le boisseau, en 1929, à 0,38 \$ le boisseau, en 1932.

Pendant ce temps, les usines du Québec et de l'Ontario ne parvenaient plus à vendre leurs produits. Elles ont ralenti leur production, diminué les salaires et renvoyé des travailleurs.

Neuf mois après le krach de Wall Street, le monde entier était aux prises avec la Dépression.

Le Canada n'a pas échappé à la Crise. Son économie dépendait de la production de ressources naturelles comme le blé, les minéraux et le bois. Quand le prix de ces biens a diminué sur le marché international, le Canada a été grandement affecté. Les gens avaient moins d'argent pour acheter des biens, alors les usines ont souffert. Les usines ont fermé. La construction de maisons et d'édifices a cessé. Il n'y avait pas d'assurance-emploi, pas de bien-être social, pas d'assurance-maladie, pas de programmes de création d'emplois.

En 1933, 30 % des ouvriers, sans tenir compte des pêcheurs et des fermiers, étaient sans emploi.

L'Ouest canadien a été particulièrement affecté. En plus de la chute des prix du grain, les Prairies ont été aux prises avec une sécheresse qui dura presque 10 ans. Plusieurs agriculteurs ont abandonné leur ferme pour tenter de recommencer leur vie ailleurs.

En 1934, la situation était catastrophique. Toutes les villes avaient des soupes populaires. Des milliers de jeunes hommes traversaient le Canada par train dans le but de se trouver un emploi quelque part. Les gouvernements ont pris des mesures pour soulager la misère de la population. Ils ont distribué de l'argent, des vêtements et de la nourriture.

Le gouvernement fédéral du premier ministre Bennett a créé des camps de travail pour éviter que les sans-emplois mettent en danger l'ordre public. Les camps étaient situés dans des régions éloignées. Les chômeurs n'étaient pas forcés de travailler dans ces camps mais avaient peu de choix. En échange de nourriture, d'un abri, de vêtements et de 0,20 \$ par jour, ils construisaient des routes, coupaient du bois ou accomplissaient d'autres tâches.

Les camps ont démoralisé les jeunes travailleurs. Le travail était inutile et la discipline était sévère. Certains se sont rebellés. Au printemps de 1935, les travailleurs d'un camp de Colombie-Britannique sont allés en grève. Ils se sont rendus à Vancouver et ont pris le train pour se rendre à Ottawa afin de demander au gouvernement de faire quelque chose. Ce fut la célèbre marche sur Ottawa. La rencontre avec le premier ministre Bennett s'est terminée par une engueulade. Peu de temps après, la police de Regina en Saskatchewan a tenté d'interdire un rassemblement public. Une émeute a éclaté. Un policier a été tué et il y a eu de nombreux blessés. Ce fut la fin de la protestation des travailleurs.

Annexe 2.6 (suite)

La Grande Dépression

La crise économique a amené des personnes à questionner le système politique. En 1930, ils ont défait le gouvernement de Mackenzie King, mais son successeur Bennett n'avait pas de solutions à la misère des gens. En 1935, lui aussi perd ses élections.

Le mécontentement politique dans l'Ouest a mené à la création de nouveaux partis politiques. La *Co-operative Commonwealth Federation* (CCF), qui devint plus tard le Nouveau parti démocratique, a été créée en 1932. Elle proposait un programme socialiste pour mettre un terme à la Dépression. La CCF a obtenu 30 % des votes en Colombie-Britannique et 25 % des votes en Saskatchewan. En Alberta, un pasteur, Bill Aberhart, a formé le parti Crédit social et est devenu premier ministre de la province en 1935.

La situation s'est enfin améliorée à la fin des années 30. Le prix des biens a commencé à augmenter. Les fermiers ont recommencé à produire des récoltes. Le chômage a diminué. Mais c'est vraiment le début de la Seconde Guerre mondiale, en 1939, qui marque la fin de la Dépression. L'armée offre des emplois et la demande en armements et en munitions relance l'industrie canadienne.

La Grande Dépression a marqué un point tournant quant au rôle du gouvernement dans l'économie. Tous les partis ont compris que le gouvernement doit essayer de contrôler la croissance économique et prendre plus d'initiative dans le domaine social. Quelques conséquences immédiates furent la création de la Banque du Canada et de la Commission canadienne du blé et les débuts de l'assurance-chômage. Pour ceux qui ont connu la misère des années 1930, les conséquences resteront présentes toute leur vie.

Adaptation de « Great Depression » dans *The Canadian Encyclopedia Junior Edition*, disponible dans l'Encyclopédie canadienne, <http://www.histori.ca>



Hommes dans un dortoir de bûcherons au lac Pimage (C.-B.) en 1912.

Source : Archives publiques du Canada. *L'histoire du Canada en images*, Volume 2 « Immigration dans l'Ouest du Canada 1896-1914, » par Donald Avery (1974).

Annexe 2.6 (suite)

La Grande Dépression

Questions :

1. Qu'est-ce que la Grande Dépression?

2. Nomme trois conséquences de la Grande Dépression.

3. Sur quoi reposait l'économie canadienne avant 1929?

4. Nomme trois mesures qui n'existaient pas au Canada, au début de la Grande Dépression, pour aider les gens dans le besoin?

5. En 1933, quel pourcentage de la population était sans emploi?

6. Que se passe-t-il dans les Prairies durant les années 1930?

7. Les camps de travail du gouvernement furent-ils un succès? Justifie ta réponse.

8. Nomme deux partis politiques qui ont été créés durant la Grande Dépression.

9. Quel événement a vraiment mis fin à la Grande Dépression? Comment?

10. Nomme trois initiatives du gouvernement fédéral pour contrôler l'économie et pour s'impliquer dans le domaine social.

Annexe 2.6 (corrigé)

La Grande Dépression

Réponses :

- 1) Qu'est-ce que la Grande Dépression?
- *une crise économique mondiale qui débuta en 1929*
- 2) Nomme trois conséquences de la Grande Dépression.
 - a) *fermeture d'usines*
 - b) *augmentation du chômage*
 - c) *diminution de salaires*
 - d) *baisse du prix de biens, etc.*
- 3) Sur quoi reposait l'économie canadienne avant 1929?
- *la production de ressources naturelles*
- 4) Nomme trois mesures qui n'existaient pas au Canada, au début de la Grande Dépression, pour aider les gens dans le besoin?
 - a) *assurance-emploi*
 - b) *bien-être social*
 - c) *assurance-maladie*
 - d) *programmes de création d'emplois*
- 5) En 1933, quel pourcentage de la population était sans emploi?
- *plus de 30 %*
- 6) Que se passe-t-il dans les Prairies durant les années 1930?
- *la sécheresse aggrave la situation économique*
- 7) Les camps de travail du gouvernement furent-ils un succès? Justifie ta réponse.
Non. Démoralisation des travailleurs, travaux inutiles, discipline sévère
- 8) Nomme deux partis politiques qui ont été créés durant la Grande Dépression.
 - *CCF*
 - *Crédit social*
- 9) Quel événement a vraiment mis fin à la Grande Dépression? Comment?
La Seconde Guerre mondiale à cause de l'offre d'emplois et de la fabrication d'armes.
- 10) Nomme trois initiatives du gouvernement fédéral pour contrôler l'économie et pour s'impliquer dans le domaine social.
 - a) *création de la Banque du Canada*
 - b) *création de la Commission canadienne du blé*
 - c) *assurance-chômage*

Annexe 2.7

La Seconde Guerre mondiale – une ligne de temps

3 septembre 1939 : Le paquebot *Athenia* est torpillé; le premier Canadien de la guerre est tué, la steward Hannah Baird, du Québec.

10 septembre 1939 : Le Canada déclare la guerre à l'Allemagne – c'est la seule et unique fois que le Canada a spontanément déclaré la guerre à un autre pays.

14 septembre 1939 : Le premier ministre, William Lyon Mackenzie King, déclare que le Canada devrait être l'arsenal des Alliés et promet de ne pas instaurer la conscription.

16 septembre 1939 : Le premier convoi canadien de navires marchands appareille vers la Grande-Bretagne.

13 novembre 1939 : Un détachement précurseur composé d'officiers canadiens débarque en Grande-Bretagne.

17 décembre 1939 : Le premier élément du gros des troupes canadiennes arrive en Écosse; instauration du Programme d'entraînement aérien du Commonwealth britannique pour former les pilotes et les équipages au Canada, loin des combats.

9 avril 1940 : Le Canada crée le ministère des Munitions et des Approvisionnements pour gérer la production du matériel de guerre.

12 juin 1940 : La 1^{re} Brigade de la 1^{re} Division du Canada atterrit en France; ils sont obligés de partir quelques jours plus tard lorsque la France se rend aux nazis.

Novembre-décembre 1941 : Les troupes canadiennes sont stationnées à Hong Kong; le 8 décembre 1941, Hong Kong est attaqué par les Japonais; le 25 décembre, Hong Kong tombe (des 1 975 soldats canadiens, 290 furent tués et les 1 685 autres furent faits prisonniers, plus de 260 d'entre eux mourront prisonniers de guerre avant la fin de la guerre).

4 avril 1942 : Un avion de l'Aviation royale du Canada repère la flotte japonaise en route vers le Ceylan et donne l'alerte à temps pour réussir à défendre l'île (Winston Churchill cite cet épisode comme le « moment le plus dangereux de la guerre »).

27 avril 1942 : Le plébiscite national et la modification ultérieure de la *Loi sur la mobilisation des ressources nationales* autorisent la conscription.

19 août 1942 : Le raid de Dieppe comprend une force de plus de 6 000 soldats alliés (dont près de 5 000 étaient Canadiens) participant à un raid dans la France occupée. L'opération se révèle un échec : 1 946 soldats de la force ont été faits prisonniers et 913 Canadiens ont perdu la vie.

Mai 1943 : La période la plus dangereuse de la bataille de l'Atlantique tire à sa fin; plus de 1 200 marins marchands canadiens et terre-neuviens ont été tués en mer depuis le début de la guerre.

10 juillet 1943 : Les Canadiens faisant partie de la Huitième armée britannique, participent à l'invasion de l'Italie.

Annexe 2.7 (suite)

La Seconde Guerre mondiale – une ligne de temps

17 août 1943 : La conquête de la Sicile est achevée.

3 septembre 1943 : Le jour du quatrième anniversaire de la déclaration de guerre de la Grande-Bretagne et de la France à l'Allemagne, les troupes canadiennes rejoignent les forces alliées pour envahir la partie continentale de l'Italie.

28 décembre 1943 : Après des combats intenses, les troupes canadiennes occupent Ortona, sur la côte est de l'Italie.

11 mai 1944 : Les chars de la 1^{re} Brigade blindée canadienne appuient l'assaut allié jusque dans la vallée du Liri, en Italie, pour entamer la campagne visant à libérer Rome des Nazis.

14 mai 1944 : Après quatre jours de combats intenses, les premières défenses ennemies de la vallée du Liri cèdent.

16 mai 1944 : Le 1^{er} Corps canadien reçoit l'ordre d'avancer sur la deuxième ligne défensive allemande à travers la vallée du Liri (c'était la première fois depuis 1918 qu'un Corps canadien – un corps de troupes de 50 000 soldats – attaquait sur un champ de bataille européen).

6 juin 1944 : Le jour J - 15 000 membres de l'Armée canadienne ainsi que des centaines de membres de l'Aviation royale du Canada et les équipages de soixante navires de la Marine royale du Canada prennent part aux débarquements en Normandie dans le cadre d'une force d'invasion de quelque 150 000 alliés (le jour J, 1 074 victimes canadiennes, dont 359 décès furent à déplorer).

10 juillet 1944 : La ville de Caen, en France, l'objectif canadien du jour J, finit par être prise lors d'un assaut conjugué des Britanniques et des Canadiens.

23 juillet 1944 : Le général H.D.G. (Harry) Crerar prend le commandement de la Première armée canadienne, la première force de campagne de la taille d'une armée de l'histoire canadienne.

Août 1944 : À ce moment-là, 700 000 véhicules motorisés canadiens de plus de 100 conceptions différentes sont en service.

25 août 1944 : La bataille de Normandie prend fin avec la libération de Paris, les Canadiens ayant remporté la phase généralement reconnue comme la plus violente de la campagne (les pertes canadiennes s'élevèrent à 9 368 victimes, parmi lesquelles 2 258 décès).

1^{er} septembre 1944 : Les troupes canadiennes, qui avaient reçu la mission de dégager de leurs garnisons allemandes les ports solidement défendus de la Manche, retournent à Dieppe en libérateurs.

23 octobre 1944 : La Première armée canadienne entame la bataille de l'Escaut en Hollande.

9 novembre 1944 : Fin de la bataille de l'Escaut; trois semaines entières s'écoulent avant que l'estuaire de l'Escaut puisse être dégagé des mines et que le premier convoi, mené par le navire marchand canadien *Fort Cataraqui*, puisse entrer dans Anvers chargé de ravitaillement pour les Alliés.

Annexe 2.7 (suite)

La Seconde Guerre mondiale – une ligne de temps

1^{er} décembre 1944 : En Italie, le Corps canadien tente de s'enfoncer dans la plaine de Lombardie et d'atteindre la rivière Senio, avant-poste le plus au nord du front italien.

1^{er} février 1945 : Le retrait des Forces canadiennes d'Italie pour qu'elles soient déployées dans le nord-ouest de l'Europe débute.

8 février 1945 : Début de la campagne du Rhin; la Première armée canadienne du général Crerar, grossie de formations alliées, devient la plus grande force commandée par un Canadien.

1^{er} avril 1945 : La Première armée canadienne commence sa campagne consistant à ouvrir un axe de ravitaillement à travers Arnhem et à dégager les Pays-Bas et la zone côtière de l'Allemagne.

7 mai 1945 : L'Allemagne se rend, la guerre en Europe s'achève; le jour suivant, le 8 mai, est déclaré jour de la Victoire en Europe.

6 août 1945 : Le largage de la bombe atomique sur Hiroshima au Japon et, quelques jours plus tard, sur Nagasaki, met fin à la nécessité d'envoyer au combat les quelque 80 000 soldats canadiens qui s'étaient portés volontaires pour servir dans le Pacifique.

14 août 1945 : Le Japon se rend – jour de la Victoire sur le Japon. La Seconde Guerre mondiale est officiellement terminée.

Source : ANCIENS COMBATTANTS CANADA. La Seconde Guerre mondiale – Feuilles d'information, [en ligne], 2006.



Photo : Convoi de péniches de débarquement en route vers Dieppe pendant l'« Opération Jubilee ». Août 1942/Dieppe, France. Archives nationales du Canada/ PA 171080

Annexe 2.8

Les causes de la Seconde Guerre mondiale

Utilise les termes suivants afin de t'aider à créer un schéma conceptuel illustrant les facteurs majeurs qui ont mené à la Seconde Guerre mondiale.

Réparations de guerre
Humiliation de l'Allemagne après la Première Guerre mondiale
Allemagne
Dépression
Dictatures en Europe
Course aux armes
Expansion territoriale
Traité de Versailles de 1919
Italie
Mussolini
Japon
Hitler
Union soviétique
Création de nouveaux territoires en Europe de l'Est
Politique de conciliation envers Hitler
Reprendre des territoires perdus après la Première Guerre mondiale
Peur d'une autre guerre en Europe
Grande-Bretagne
États-Unis
Occupation de territoires
Propagande
France
Vengeance
Pologne
Faiblesse de la Ligue des Nations
Persécution de groupes variés



Plus de 145 000 soldats furent blessés.

Source : ANCIENS COMBATTANTS DU CANADA. www.waramps.ca/heritage/photos/ftrench.html

Annexe 2.9

Un plan de travail

Membres du groupe : _____

Le but de notre groupe :
Les étapes que nous allons suivre pour arriver à notre but :
De qui avons-nous besoin?
De quoi avons-nous besoin?
Échéancier prévu

Annexe 2.10

Un retour sur la recherche

Date : _____

Pense au projet que tu viens de compléter et termine les phrases suivantes :

J'ai aimé _____

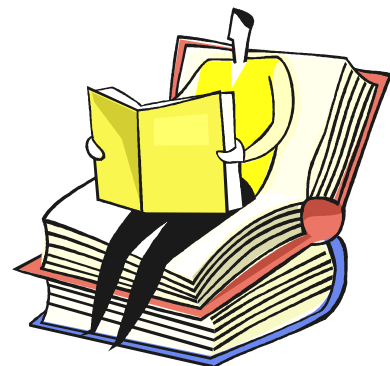
Je n'ai pas aimé _____

La prochaine fois je vais _____

C'était très intéressant d'apprendre _____

Mon plus grand défi était de _____

J'aimerais en savoir plus au sujet de _____



Annexe 2.11

La démarche de recherche



Nom : _____

Date : _____

	De façon autonome	Avec de l'aide	Difficilement	Ne s'applique pas
Choisit un sujet et détermine les buts de la recherche				
Distingue les sources d'information primaires des sources d'information secondaires				
Évalue la validité des sources d'information				
Organise clairement l'information sélectionnée				
Indique la source de l'information sélectionnée				
Tire des conclusions à partir de recherches et de preuves				
Présente clairement de l'information et ses idées à l'aide de moyens oraux, visuels, concrets ou électroniques				
Autres				

Annexe 2.12

Prince de la Brigade

Prince de la Brigade

Dès que j'ai revêtu l'uniforme, je me suis senti devenir un meilleur homme.

– Tommy Prince

Thomas George Prince était l'un des 11 enfants de Henry et Arabella Prince, de la bande *Brokenhead* à Scanterbury, au Manitoba. Il était l'un des descendants de Peguis, le chef Saulteaux qui avait conduit sa bande de 200 Ojibwas de la région de Sault-Sainte-Marie à la rivière Rouge dans les années 1790, et du chef William Prince, qui avait dirigé l'équipe Ojibwa-Manitoba des Voyageurs du Nil.

Prince s'enrôla en juin 1940, à l'âge de 24 ans, et commença son service comme sapeur dans le Corps du génie royal canadien. Après deux années de service au sein de ce Corps, il répondit à un appel de volontaires parachutistes et, vers la fin de 1942, il s'entraînait avec le 1^{er} Bataillon canadien de service spécial.

Peu après, ce bataillon sélect fut fusionné à une unité d'élite américaine pour former un bataillon d'avant-garde composé de 1 600 hommes possédant des compétences particulières. C'était, officiellement, la 1^{re} Brigade de service spécial; pour les Allemands, ce serait, la « Brigade du diable ». Au début, cette brigade devait être composée de parachutistes qui sauteraient derrière les lignes ennemies pour saboter leurs installations. Elle devint plutôt un groupe d'assaut polyvalent et acquit une réputation en se spécialisant dans la reconnaissance et les raids. Prince était bien préparé pour en faire partie.

Le 8 février 1944, près de Littoria, en Italie, le sergent de reconnaissance Prince espionnait les Allemands. Une ferme abandonnée à 200 mètres de l'ennemi lui servait de poste d'observation, et 1 400 mètres de fil téléphonique lui permettait de rester en communication avec la brigade. Il voyait très bien les emplacements de l'artillerie ennemie et en fit promptement rapport.



Au cours de ce qui serait une surveillance solo de 24 heures, les lignes de communication de Prince furent coupées par les bombardements. Le sergent ne s'en fit pas pour si peu et, enfilant des vêtements de ferme, il prit une fourche et, en pleine vue des soldats allemands, il se mit à sarcler son champ. Lentement, il avançait le long du fil jusqu'à ce qu'il arrive au point où celui-ci était endommagé. Il se penchait alors comme pour attacher ses lacets, et rapidement, raccordait le fil. Il continua ensuite à envoyer ses rapports et les dommages à l'ennemi continuèrent de s'accumuler. Au total, quatre positions allemandes furent détruites et Prince avait gagné la Médaille militaire. Comme la citation l'explique : « Le courage du sergent Prince et sa totale indifférence envers sa sécurité furent une inspiration pour ses camarades et un grand avantage pour son unité. »

Annexe 2.12 (suite)

Prince de la Brigade

Six mois plus tard, la Brigade du diable entra dans le sud de la France. Le 1^{er} septembre, pendant une tournée de reconnaissance loin derrière les lignes allemandes près de L'Escarène, le sergent Prince et un soldat repèrent l'emplacement des canons et du camp d'un bataillon de réserve de l'ennemi. Prince marcha sur une distance de 70 kilomètres sur un terrain raboteux et montagneux, pour faire rapport de ces renseignements et conduire la brigade au campement. Ensuite, il prit part à la bataille.

Par la suite, Prince fut recommandé pour être décoré de la *Silver Star*, une décoration de l'armée américaine accordée pour bravoure au combat. La citation était très élogieuse :

Le rapport de la patrouille fut si exact que le régiment du sergent Prince avança le 5 septembre 1944, occupa d'autres hauteurs et réussit à anéantir le camp ennemi. Le sens aigu des responsabilités et du devoir du sergent Prince, en plus d'être conforme aux plus hautes traditions du service militaire, l'honore ainsi que les Forces armées des nations alliées.

Lorsque les combats cessèrent dans le sud de la France, Prince fut mandaté au palais de Buckingham où le roi George VI le décora de la Médaille militaire et, au nom du président des États-Unis, de la *Silver Star* avec ruban. Tommy Prince fut l'un des 59 Canadiens à qui l'on décerna la *Silver Star* au cours de la Seconde Guerre mondiale. Seuls trois membres de ce groupe reçurent aussi la Médaille militaire.

En décembre 1944, la Brigade du diable fut abolie et ses membres furent dispersés parmi les autres bataillons. La guerre prit fin en Europe pendant que Prince se trouvait en Angleterre.

ANCIENS COMBATTANTS CANADA. *Le prince de la brigade*, Les Canadiens d'origine autochtone durant la Seconde Guerre mondiale [en ligne], 2006.



Tommy Prince devint un spécialiste de la reconnaissance au sein de la Brigade du diable. Une fois, il se déguisa en cultivateur afin de raccorder les fils du système de communications, et ce, sous le nez des troupes ennemies. Nous le voyons ici (à droite) avec son frère au palais de Buckingham, où il a reçu deux médailles pour bravoure.

(C.J. Woods / MDN / AN / PA-142289)

Annexe 2.12 (suite)

Prince de la Brigade

Questions

1. Où Tommy Prince est-il né? _____

2. Quand s'est-il enrôlé dans l'armée? _____

3. Raconte un fait d'armes de Tommy Prince.

4. Nomme les décorations militaires qu'il a reçues.

5. Quel est le véritable nom de la Brigade du diable?

6. De quels pays venaient les membres de la Brigade du diable?

7. Où se trouvait Tommy Prince quand la guerre a fini?

8. Quels traits de caractère crois-tu qu'un soldat comme Tommy Prince doit avoir pour bien accomplir ses tâches?

9. Qu'est-ce qui pousserait un homme comme Tommy Prince à vouloir devenir soldat et risquer sa vie?

Annexe 2.12

Prince de la Brigade (corrigé)

1. Où Tommy Prince est-il né? *Scanterbury au Manitoba*
2. Quand s'est-il enrôlé dans l'armée? *Juin 1940*
3. Raconte un fait d'armes de Tommy Prince. *Résumer un de ses actes de bravoure*
4. Nomme les décorations militaires qu'il a reçues. *Médaille militaire et Silver Star*
5. Quel est le véritable nom de la Brigade du diable? *1^{re} Brigade de service spécial*
6. De quels pays venaient les membres de la Brigade du diable? *Canada et États-Unis*
7. Où se trouvait Tommy Prince quand la guerre a fini? *Angleterre*
8. Quels traits de caractère crois-tu qu'un soldat comme Tommy Prince doit avoir pour bien accomplir ses tâches? *Courage, détermination, fierté, etc.*
9. Qu'est-ce qui pousserait un homme comme Tommy Prince à vouloir devenir soldat et risquer sa vie? *Défense de sa patrie, défense de ses valeurs, aider les gens dans le besoin, etc.*



Prince (à droite) arborant sa Médaille militaire. La médaille américaine *Silver Star* lui a aussi été décernée pour avoir découvert un campement ennemi et y avoir conduit la brigade.
(C.J. Woods / MDN / AN / PA-142287)

Annexe 2.13

Connais-tu tes aïeules?

Réponds par vrai ou faux aux questions suivantes portant sur les femmes au Canada.

1. Les femmes canadiennes ont toujours eu le droit de vote. _____
2. Les femmes ont toujours pu être médecins. _____
3. Les femmes ont toujours eu les mêmes salaires que les hommes. _____
4. Les femmes ont toujours pu recourir à la justice. _____
5. Aujourd'hui, les femmes ont les mêmes droits que les hommes. _____
6. Aujourd'hui, les femmes peuvent avoir les mêmes emplois que les hommes. _____



Membre du détachement d'aide volontaire au front

Source : Bibliothèque et Archives Canada/Collection de la Défense nationale/PA-001305

Annexe 2.13

Connais-tu tes aïeules? (corrigé)

Réponds par vrai ou faux aux questions suivantes portant sur les femmes au Canada.

1. Les femmes canadiennes ont toujours eu le droit de vote. *FAUX*
2. Les femmes ont toujours pu être médecins. *FAUX*
3. Les femmes ont toujours eu les mêmes salaires que les hommes. *FAUX*
4. Les femmes ont toujours pu recourir à la justice. *FAUX*
5. Aujourd'hui, les femmes ont les mêmes droits que les hommes. *VRAI*
6. Aujourd'hui, les femmes peuvent avoir les mêmes emplois que les hommes. *VRAI*



Femmes du Service féminin de l'Armée canadienne servant comme mécaniciennes de véhicules

Source : Bibliothèque et Archives Canada/Collection de la Défense nationale/Gazette collection/PA-108273

Annexe 2.14

Le droit de vote des femmes

Bien que par la fin du 19^e siècle, les femmes eussent généralement le droit de voter aux élections municipales si elles étaient propriétaires, on ne leur avait pas encore accordé le droit de vote aux élections provinciales et fédérales. Il était généralement accepté (autant par les femmes que par les hommes) que la politique, comme le droit et la médecine, étaient des domaines réservés aux hommes.

Ces idées ont graduellement changé durant la deuxième moitié du 19^e siècle. Certaines femmes ont commencé à exercer des professions dans des domaines jusque-là réservés aux hommes. D'autre part, des organisations féminines qui avaient pour but d'amener des réformes sociales telles que des lois pour enrayer l'abus d'alcool et pour améliorer les conditions de travail, ainsi que d'autres qui menaient des campagnes en faveur du vote des femmes, ont été créées.

Un des premiers groupes à revendiquer le droit de vote des femmes fut le *Toronto Women's Literary Club* fondé par Emily Stowe (droite) en 1876. Le *Club* a changé son nom pour devenir la *Toronto Women's Suffrage Association* en 1883 puis la *Dominion Women's Enfranchisement Association* en 1889. Augusta Stowe-Gullen (gauche) a pris la relève de sa mère à la tête de l'association suite au décès de celle-ci en 1903. Leur mouvement reçoit de l'appui de la *Women's Christian Temperance Union* (WTCU) et le Conseil national des femmes.



Dans l'Ouest canadien la *Women's Christian Temperance Union* est aussi active. Comme dans l'est du Canada, les suffragettes ont tenu des assemblées, organisé des démonstrations et envoyé des pétitions aux gouvernements. Nellie McClung, oratrice efficace, devient le principal porte-parole des suffragettes.

De plus en plus, un grand nombre d'hommes, y compris des politiciens, appuyaient l'idée du droit de vote des femmes. Pendant la Première Guerre mondiale, des milliers de femmes occupèrent les emplois des hommes partis en guerre. D'autres se trouvaient outre-mer comme infirmières. Des pétitions et des sondages montraient le large appui dont bénéficiaient les suffragettes. En janvier 1916, le Manitoba a adopté une loi donnant le droit de vote aux femmes. Les autres provinces suivirent. Ces lois permettaient aux femmes de voter aux élections provinciales mais ne s'appliquaient pas aux élections fédérales. Le droit de vote aux élections fédérales a été accordé en deux temps. La *Loi sur les élections en temps de guerre* de 1917 donnait le droit de vote aux femmes enrôlées dans l'armée et aux mères de soldats. Enfin, en 1918, la loi a permis à toutes les citoyennes âgées de 21 ans et plus de voter aux élections fédérales.

Source : FONDATION HISTORICA. *Droit de vote de la femme*, L'Encyclopédie canadienne, [en ligne], 2006.

Annexe 2.14 (suite)

Le droit de vote des femmes

Questions

1. Nomme trois domaines qui au 19^e siècle étaient réservés aux hommes.

2. Qui fut la dirigeante d'un des premiers mouvements pour le droit de vote des femmes?

3. Nomme un leader du mouvement pour le vote des femmes dans l'Ouest.

4. Quelle province fut la première à donner le droit de vote aux femmes?

5. Quelles femmes avaient le droit de vote aux élections fédérales en 1917?

6. Pourquoi le vote fut-il finalement accordé aux femmes?

7. Maintenant, toutes les femmes ont-elles le droit de vote? Depuis quand?



Infirmières canadiennes

Source : ANCIENS COMBATTANTS CANADA

Annexe 2.14

Le droit de vote des femmes (corrigé)

Questions

1. Nomme trois domaines qui au 19^e siècle étaient réservés aux hommes?
Droit, médecine, politique
2. Qui fut la dirigeante d'un des premiers mouvements pour le droit de vote des femmes?
Emily Stowe
3. Nomme un leader du mouvement pour le vote des femmes dans l'Ouest.
Nellie McClung
4. Quelle province fut la première à donner le droit de vote aux femmes?
Manitoba
5. Quelles femmes avaient le droit de vote aux élections fédérales en 1917?
Celles enrôlées dans l'armée et les mères de soldats
6. Pourquoi le vote fut-il finalement accordé aux femmes?
Elles remplaçaient les hommes dans les usines et sur les fermes, elles avaient l'appui de la population.
7. Maintenant, toutes les femmes ont-elles le droit de vote? Depuis quand?
Oui, depuis 1918 (21 ans et plus).



Travailleuses produisant des amorces

Source : www.civilization.ca/cwm/newspapers/canadawar/women_f.html

Annexe 2.15

Les Célèbres cinq

Pour chacune des Célèbres cinq, inclure une photo et la liste complète des sources consultées.

Nom :

Notes biographiques :

Son rôle à l'intérieur du mouvement des suffragettes et son importance face au progrès des femmes dans la société :

Nom :

Notes biographiques :

Son rôle à l'intérieur du mouvement des suffragettes et son importance face au progrès des femmes dans la société :

Nom :

Notes biographiques :

Son rôle à l'intérieur du mouvement des suffragettes et son importance face au progrès des femmes dans la société :

Annexe 2.15 (suite)

Les Célèbres cinq

Nom :

Notes biographiques :

Son rôle à l'intérieur du mouvement des suffragettes et son importance face au progrès des femmes dans la société :

Nom :

Notes biographiques :

Son rôle à l'intérieur du mouvement des suffragettes et son importance face au progrès des femmes dans la société :



Source : Bibliothèque et Archives Canada

Annexe 2.15

Les Célèbres cinq (corrigé)

Nom : Emily Murphy

Notes biographiques :

- 1868-1933
- Présidente – *Canadian Women’s Press Club*
- Vice-présidente – *Conseil national des femmes*
- Présidente – *Federated Women’s Institutes of Canada*

Son rôle à l’intérieur du mouvement des suffragettes et son importance face au progrès des femmes dans la société :

- Instigatrice de l’affaire « Personnes »
 - Revendique les droits des femmes mariées
-

Nom : Henrietta Muir Edwards

Notes biographiques :

- 1849-1931
- Fondatrice de la *Working Girls’ Association* (devient plus tard la *Young Women’s Christian Association – YWCA*)

Son rôle à l’intérieur du mouvement des suffragettes et son importance face au progrès des femmes dans la société :

- Lutte pour l’égalité des droits des femmes
 - Lutte pour l’égalité des droits des épouses
 - Lutte pour l’octroi des allocations familiales
-

Nom : Nellie McClung

Notes biographiques :

- 1873-1951
- Députée à l’Assemblée législative de l’Alberta
- Membre du Bureau des gouverneurs de la *Canadian Broadcasting Corporation (CBC)*

Son rôle à l’intérieur du mouvement des suffragettes et son importance face au progrès des femmes dans la société :

- Lutte pour le droit de vote pour les femmes
- Active à l’intérieur du mouvement de tempérance

Annexe 2.15 (suite)

Les Célèbres cinq (corrigé)

Nom : Louise McKinney

Notes biographiques :

- 1868-1931
- Présidente de la *Dominion Women's Temperance Union*
- Députée à l'Assemblée législative de l'Alberta

Son rôle à l'intérieur du mouvement des suffragettes et son importance face au progrès des femmes dans la société :

- Active à l'intérieur du mouvement de tempérance
-

Nom : Irene Parlby

Notes biographiques :

- 1868-1965
- Présidente, section féminine de la *United Farmers of Alberta*
- Députée à l'Assemblée législative de l'Alberta

Son rôle à l'intérieur du mouvement des suffragettes et son importance face au progrès des femmes dans la société :

- Lutte pour le droit de vote pour les femmes



La statue des Célèbres cinq et le journal — pour perpétuer le souvenir de l'affaire « personnes ».

Source : Bibliothèque et Archives Canada

Source (image) : Banque du Canada http://www.bankofcanada.ca/fr/billets/general/caracteristique/document_50_statue.html

Annexe 2.16

La politique et les femmes au Canada – certaines dates marquantes

1909 – Le 14 mars, la *Canadian Suffrage Organization*, la *Women's Christian Temperance Union* et d'autres organisations envoient une délégation de 1000 personnes à la législature de l'Ontario. Une pétition de 100 000 noms appuyant le suffrage pour les femmes est présentée.

1910 – Emily Murphy réussit à convaincre la législature de l'Alberta à adopter une loi autorisant les tribunaux à donner une partie de l'héritage d'un homme à sa veuve s'il n'a pas subvenu adéquatement à ses besoins.

1911 – La Saskatchewan adopte une loi obligeant un mari à faire vivre sa femme s'il l'abandonne ou s'il la force de quitter le foyer.

1912 – Le Manitoba adopte une loi donnant le droit à une mère non mariée de poursuivre un homme si elle peut établir qu'il est le père de son enfant. Il peut alors se voir obligé de subvenir financièrement aux besoins de l'enfant.

1914 – Le 28 juin, Nellie McClung et la *Political Equality League* organisent un parlement de femmes simulé au théâtre Walker à Winnipeg.

1916 – Le 28 janvier, le Manitoba est la première province à donner le droit de vote aux femmes.

1917 – Les femmes en Colombie-Britannique obtiennent le droit de vote au mois d'avril.

1917 – Le 7 juin, Roberta MacAdams et Louise McKinney sont les premières femmes à être élues à une législature provinciale, celle de l'Alberta.

1917 – Le 20 septembre, le gouvernement fédéral donne le droit de vote aux femmes ayant fait le service militaire et aux mères de soldats.

1918 – Le 26 avril, les femmes en Nouvelle-Écosse obtiennent le droit de vote.

1918 – Le 24 mai, les citoyennes âgées de 21 ans et plus, sauf les femmes autochtones, obtiennent le droit de vote aux élections fédérales.

1919 – Le 17 avril, les femmes au Nouveau-Brunswick obtiennent le droit de vote aux élections provinciales.

1921 – Agnes MacPhail est la première femme élue à la Chambre des communes.

1925 – Les femmes ayant au moins 25 ans obtiennent le droit de vote aux élections provinciales à Terre-Neuve.

1925 – Une loi fédérale sur le divorce permet aux femmes de divorcer pour les mêmes motifs que les hommes.

1929 – Le 18 octobre, le Conseil privé à Londres juge que les femmes canadiennes, d'après *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique*, sont en effet des « personnes ».

1940 – Le 25 avril, les femmes au Québec obtiennent le droit de vote aux élections provinciales.

Annexe 2.17

La grève générale de Winnipeg

La grève générale de Winnipeg a duré du 15 mai au 25 juin 1919. Elle a débuté quand environ 30 000 travailleurs de Winnipeg ont quitté leur emploi pour appuyer les travailleurs de la construction et de la métallurgie qui avaient échoué dans leurs négociations avec leur employeur. Ce fut la plus grande grève générale de l'histoire du Canada. Elle est survenue au moment où les travailleurs à travers le Canada s'organisaient pour avoir de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail et le droit de négocier avec leurs employeurs. Winnipeg a été paralysée par la grève. Les usines étaient fermées, les tramways ne roulaient plus, les téléphones ne sonnaient plus, le courrier n'était plus livré, même des policiers appuyaient les travailleurs.

Les employeurs se sont organisés pour combattre la grève en formant le *Citizen's Committee of 1000*. Ils ne considéraient pas la grève comme un conflit de travail mais comme une révolution contre l'ordre établi. Le gouvernement fédéral était d'accord avec les employeurs et craignait que le conflit ne s'étende à d'autres villes. Les troupes armées furent envoyées à Winnipeg et une police spéciale fut mise sur pied pour remplacer les policiers qui sympathisaient avec les grévistes.

Le 17 juin, des agents du gouvernement ont arrêté dix leaders de la grève et les ont jetés en prison. Sept des dix leaders ont été condamnés injustement à des peines allant de six mois à deux ans de prison. Le 21 juin, la Gendarmerie royale du Nord-Ouest se lança dans une foule de grévistes. Elle fit feu sur la foule, tua un homme et en blessa plusieurs autres. Le samedi sanglant s'est terminé avec l'armée patrouillant dans les rues. Ayant perdu espoir, le 25 juin, les travailleurs ont décidé de mettre fin à la grève. En échange, le gouvernement a promis de créer une commission royale d'enquête sur les conditions de travail.



Scène de rue lors de la grève générale de Winnipeg

Source : BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA. *Grève générale de Winnipeg – Mémoire vivante*, PA-202201, [en ligne], 2006.

Annexe 2.18

La grève générale de Winnipeg – un questionnaire

Complète la fiche suivante avec un partenaire après avoir visionné la vidéo.

Titre de la vidéo :
D'après vous, quelles images ont été les plus frappantes?
D'après vous, quelles paroles ont été les plus frappantes?
Une des causes de la grève :
Un des événements majeurs de la grève :
Comment le gouvernement a-t-il réagi à la grève?
Une des conséquences de la grève :
Pensez-vous que la grève a amélioré les conditions de travail des ouvriers?

Annexe 2.19

La grève générale de Winnipeg – un jeu de rôle

1. Tu es un homme de 26 ans, revenu de la guerre. Tu pensais retourner à la ferme familiale mais ta famille a dû la vendre pendant que tu étais parti à cause de la faillite des récoltes et de la maladie de ton père. Tu as été blessé légèrement durant la guerre et tu reçois alors une petite pension mais ce n'est pas suffisant pour te faire vivre. Tu travailles maintenant à Winnipeg comme policier, essayant de cacher le fait que tu boites afin de ne pas perdre ton emploi. Tu dois aussi subvenir aux besoins de tes parents et de ta sœur qui sont déménagés à Winnipeg. La police de Winnipeg a décidé d'appuyer les grévistes et tu dois décider si tu vas te joindre à elle.
2. Tu es une fille de 17 ans qui travaille dans une manufacture de vêtements à Winnipeg. Ton père est mort à la guerre et ta mère est incapable de subvenir à tes besoins et à ceux de tes frères et sœurs. Ton employeur s'attend à ce que tu travailles six jours par semaine, pendant de longues heures et sans pauses. Tu sais que le salaire de travailleurs comme toi à Winnipeg est parmi les plus bas au pays. Ce mois, tu ne gagneras peut-être pas assez d'argent pour payer ton loyer. Tes collègues de travail sont intéressés à se joindre à un syndicat afin d'améliorer leurs conditions de travail et appuient les grévistes.
3. Tu es un vétéran de la guerre de 45 ans blessé durant la première année du conflit. Ton fils de 20 ans et toi-même travaillez tous les deux pour *Manitoba Bridge and Iron Works*. Bien que tu espères un jour retourner à ta ferme où habitent encore ta femme et ton cadet, tu crois que ton fils qui travaille avec toi restera sur place voyant son emploi comme un engagement à long terme. Des leaders du syndicat sont venus parler aux employés de la compagnie aujourd'hui pour les convaincre de faire la grève afin de gagner un meilleur salaire et de meilleures conditions de travail. Vous passez au vote demain.
4. Tu es une femme autochtone qui a marié un homme blanc avant qu'il aille en guerre et se fasse tuer. Tu ne peux plus vivre sur la réserve parce que tu as perdu le statut d'« Indien inscrit » quand tu as marié un blanc. Tu travailles comme standardiste à *Manitoba Telephone*. Tes collègues au travail sont toutes des femmes et ce soir vous allez vous rendre à une réunion pour discuter de la grève. Tu es une des seules femmes autochtones à travailler pour la compagnie. Tu t'attends à ce qu'une de tes collègues, Helen Armstrong, prenne la parole car elle a parlé beaucoup de la grève dernièrement et de la nécessité de créer un syndicat à l'échelle de la ville. Tu aimerais appuyer les gens qui sont en grève et tu sais que bien des gens ont réussi à avoir de meilleures conditions de travail en faisant la grève l'an dernier mais tu ne peux pas te permettre de manquer ton travail.
5. Tu es un homme de 48 ans, un conseiller municipal de la ville de Winnipeg et tu es propriétaire d'une serrurerie dans le nord de la ville. Dernièrement, les hommes qui travaillent pour toi s'agitent et se plaignent des conditions de travail. Ils veulent former un syndicat avec des ouvriers de d'autres serrureries mais tu veux seulement négocier avec tes propres employés. De plus, les employés de la ville de Winnipeg menacent aussi de faire la grève et tu es en train de recevoir plusieurs appels de citoyens qui se plaignent que la situation semble se détériorer. Aux réunions du conseil de la ville, on parle de plus en plus du besoin de maintenir l'ordre. Tu veux simplement t'assurer que la ville continue à fonctionner de façon efficace et que ta serrurerie continue à être profitable.

Adapté de *B.C. Teachers' Federation Lesson Aids*, "The Winnipeg General Strike 1919":
http://www.bctf.ca/lessonaids/online/la_2039/SS11_L1.pdf

Annexe 2.20

Les inventions

1914 – Le pilote automatique

1915 – Le masque à gaz

1921 – L'insuline

1922 – La motoneige

1925 – La télévision mécanique

1925 – La fermeture éclair

1925 – Le microphone

1926 – Les aliments congelés

1927 – L'orgue électrique

1928 – Le rasoir électrique

1930 – Les céréales précuites pour bébés (pablum)

1931 – La première ébauche d'un ordinateur

1932 – Les premières émissions de télévision

1937 – Le nylon

1938 – La moissonneuse-batteuse

1945 – Le four à micro-ondes



Timbre de 6 ¢
Postes Canada « Insuline, 1921 »

Source : Société canadienne des Postes

**Récolte de céréales à l'aide d'une
moissonneuse-batteuse mue par
un tracteur McCormick Deering**
Manitoba, Canada
ca. 1930 (CN000042)



Source : Images Canada

Annexe 2.21

L'industrie et la technologie

Les innovations ont modifié la vie des Canadiennes et des Canadiens dans plusieurs domaines. Classe les éléments de la liste ci-dessous dans l'une des catégories suivantes.

Outils ménagers	
Communications	
Transports	
Santé	
Industries	

Poêle à bois, insuline, saignée, bateau, radio, avion, aspirateur, téléphone, cuisinière électrique, utilisation du pétrole, pabulum, automobile, télégraphe, réfrigérateur, balai, motoneige, utilisation de l'électricité, train, système de sécurité sociale, télévision.

Maintenant que tu as placé ces éléments dans la grille, souligne les technologies ou innovations qui ont été développées durant la période de 1914 à 1945.



Annexe 2.21

L'industrie et la technologie (corrigé)

Les innovations ont modifié la vie des Canadiennes et des Canadiens dans plusieurs domaines.

Outils ménagers	poêle à bois cuisinière électrique <u>réfrigérateur</u> balai aspirateur
Communications	télégraphe radio téléphone <u>télévision</u>
Transports	bateau train avion automobile <u>motoneige</u>
Santé	<u>insuline</u> saignée <u>pablum</u> <u>systeme de sécurité sociale</u>
Industries	utilisation du pétrole utilisation de l'électricité

Annexe 2.22

Les premiers ministres du Canada, de 1914 à 1945

Nom du premier ministre : _____

Années au pouvoir : _____

Parti politique représenté : _____

1. Notes biographiques. Que faisait-il avant de devenir premier ministre?
2. Quels furent ses plus grands défis comme premier ministre?
3. Quels furent ses plus grandes réalisations comme premier ministre?
4. Quelles étaient ses qualités personnelles?
5. Quelles raisons ont mené à sa défaite électorale?
6. Décris un fait intéressant de sa vie personnelle.
7. Comment évaluerais-tu ses années comme premier ministre?
Sources consultées :

Annexe 2.22 (suite)

Les premiers ministres du Canada, de 1914 à 1945

Nom du premier ministre	Parti politique représenté	Années au pouvoir
Robert Laird Borden	Conservateur	octobre 1911 – octobre 1917
Robert Laird Borden	Unioniste	octobre 1917 – juillet 1920
Arthur Meighen	Unioniste	juillet 1920 – décembre 1921
William Lyon Mackenzie King	Libéral	décembre 1921 – juin 1926
Arthur Meighen	Conservateur	juin 1926 – septembre 1926
William Lyon Mackenzie King	Libéral	septembre 1926 – août 1930
Richard Bedford Bennett	Conservateur	août 1930 – octobre 1935
William Lyon Mackenzie King	Libéral	octobre 1935 – novembre 1948



6^e année

Annexes

***Façonner le Canada contemporain
(1945 à nos jours)***

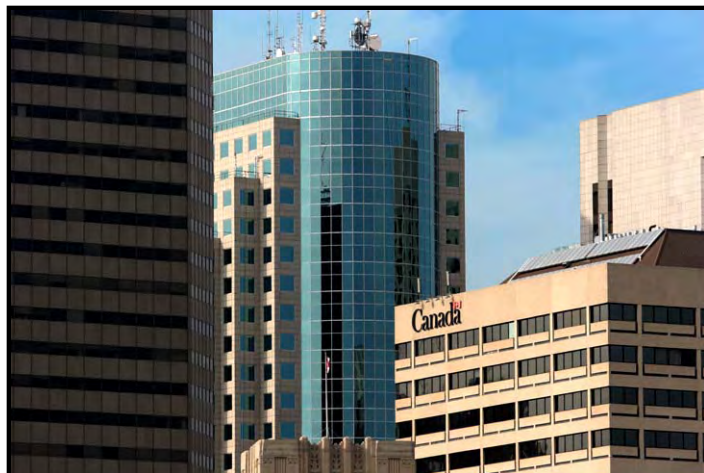


Table des matières

Annexes

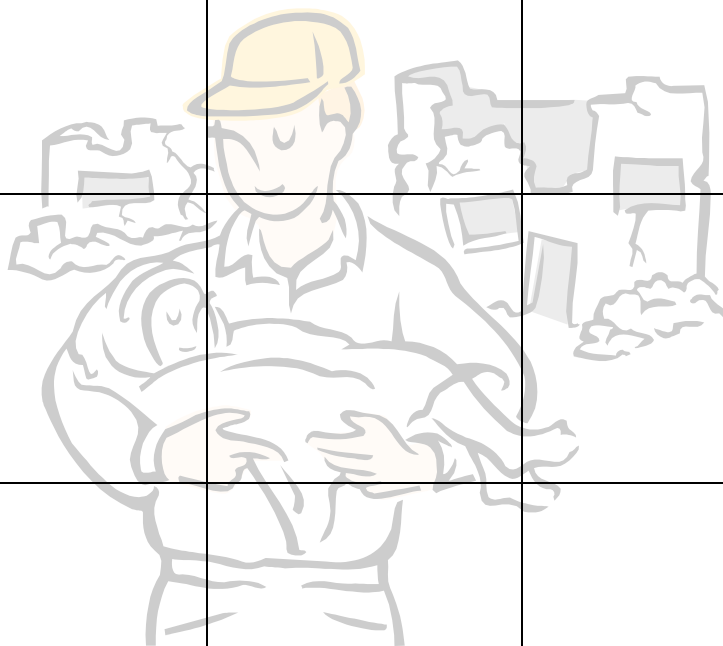
Regroupement 3 : *Façonner le Canada contemporain (1945 à nos jours)*

Annexe 3.1 : Fiche SVA – Façonner le Canada contemporain (1945 à nos jours).....	399
Annexe 3.2 : Les capitales provinciales et territoriales du Canada	400
Annexe 3.2 : Les capitales provinciales et territoriales du Canada (corrigé)	401
Annexe 3.3 : Les capitales canadiennes et leurs coordonnées géographiques	402
Annexe 3.4 : Le Canada : une feuille à découper.....	403
Annexe 3.5 : Des inventions canadiennes de 1945 à nos jours	404
Annexe 3.6 : Les inventeurs et les innovateurs canadiens.....	405
Annexe 3.7 : Un sondage sur la technologie	406
Annexe 3.8 : La <i>Loi sur les langues officielles</i> (1968).....	407
Annexe 3.9 : La population francophone au Canada.....	408
Annexe 3.10 : Georges Forest et les droits linguistiques des Franco-Manitobains	409
Annexe 3.10 : Georges Forest et les droits linguistiques des Franco-Manitobains (corrigé)....	410
Annexe 3.11 : Les personnalités autochtones canadiennes.....	411
Annexe 3.12 : L'histoire des Premières nations depuis 1945.....	412
Annexe 3.13 : La Déclaration des Premières nations (1980)	413
Annexe 3.14 : Les Autochtones et le droit de vote aux élections fédérales.....	414
Annexe 3.15 : Lester B. Pearson, homme de paix	415
Annexe 3.15 : Lester B. Pearson, homme de paix (corrigé)	416
Annexe 3.16 : La politique extérieure du Canada depuis 1945	417
Annexe 3.17 : Le reportage : une fiche de travail	419
Annexe 3.18 : Le Canada et les organisations internationales	420
Annexe 3.19 : Les premiers ministres du Canada de 1945 à nos jours	421
Annexe 3.20 : La biographie d'un premier ministre du Canada.....	423

Annexe 3.1

Fiche SVA – Façonner le Canada contemporain (1945 à nos jours)

Concept clé	Ce que je sais	Ce que je veux savoir	Ce que j'ai appris
bilinguisme			
multiculturalisme			
francophonie canadienne			
revendications territoriales			
aide humanitaire			



Annexe 3.2

Les capitales provinciales et territoriales du Canada

Associe chacune des capitales à sa province ou son territoire.

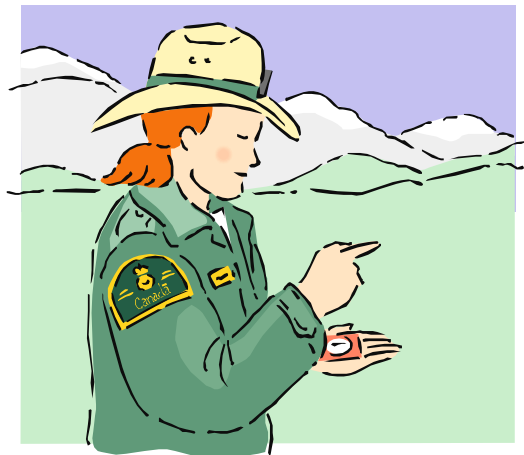
Capitale	Province ou territoire
Charlottetown	Alberta
Edmonton	Colombie-Britannique
Fredericton	Île-du-Prince-Édouard
Halifax	Manitoba
Iqaluit	Nouveau-Brunswick
Québec	Nouvelle-Écosse
Regina	Nunavut
St.John's	Ontario
Toronto	Québec
Victoria	Saskatchewan
Whitehorse	Terre-Neuve-et-Labrador
Winnipeg	Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife	Yukon



Annexe 3.2

Les capitales provinciales et territoriales du Canada (corrigé)

Capitale	Province ou territoire
Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard
Edmonton	Alberta
Fredericton	Nouveau-Brunswick
Halifax	Nouvelle-Écosse
Iqaluit	Nunavut
Québec	Québec
Regina	Saskatchewan
St.John's	Terre-Neuve-et-Labrador
Toronto	Ontario
Victoria	Colombie-Britannique
Whitehorse	Yukon
Winnipeg	Manitoba
Yellowknife	Territoires du Nord-Ouest



Annexe 3.3

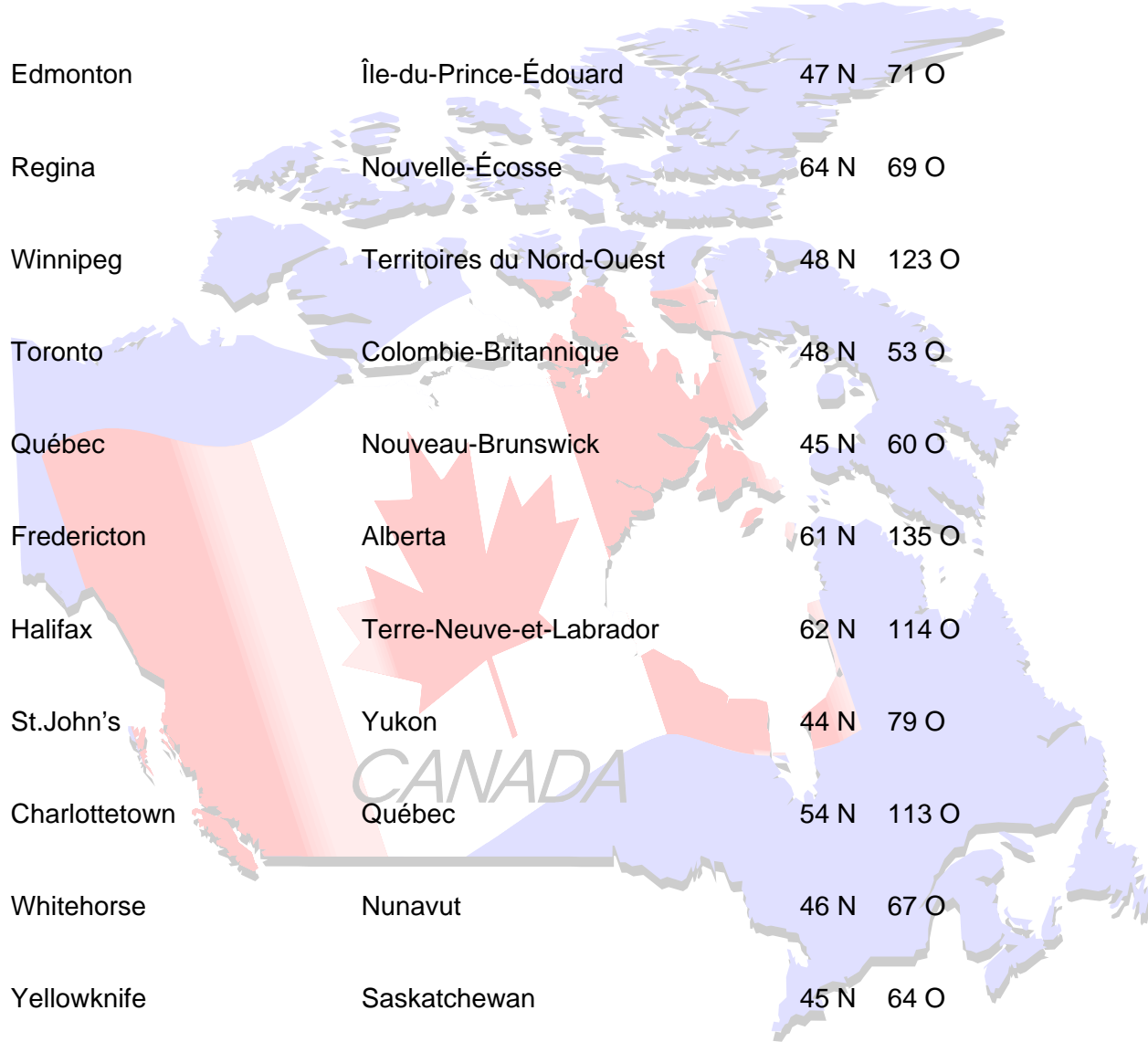
Les capitales canadiennes et leurs coordonnées géographiques

Ville	Province ou territoire	Coordonnées géographiques
Victoria	Colombie-Britannique	48 N 123 O
Edmonton	Alberta	54 N 113 O
Regina	Saskatchewan	50 N 105 O
Winnipeg	Manitoba	50 N 97 O
Toronto	Ontario	44 N 79 O
Québec	Québec	47 N 71 O
Fredericton	Nouveau-Brunswick	46 N 67 O
Halifax	Nouvelle-Écosse	45 N 64 O
St.John's	Terre-Neuve-et-Labrador	48 N 53 O
Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	45 N 60 O
Whitehorse	Yukon	61 N 135 O
Yellowknife	Territoires du Nord-Ouest	62 N 114 O
Iqaluit	Nunavut	64 N 69 O

Annexe 3.4

Le Canada : une feuille à découper

Ville	Province ou territoire	Coordonnées géographiques
Victoria	Ontario	50 N 97 O
Edmonton	Île-du-Prince-Édouard	47 N 71 O
Regina	Nouvelle-Écosse	64 N 69 O
Winnipeg	Territoires du Nord-Ouest	48 N 123 O
Toronto	Colombie-Britannique	48 N 53 O
Québec	Nouveau-Brunswick	45 N 60 O
Fredericton	Alberta	61 N 135 O
Halifax	Terre-Neuve-et-Labrador	62 N 114 O
St. John's	Yukon	44 N 79 O
Charlottetown	Québec	54 N 113 O
Whitehorse	Nunavut	46 N 67 O
Yellowknife	Saskatchewan	45 N 64 O
Iqaluit	Manitoba	50 N 105 O



Annexe 3.5

Des inventions canadiennes de 1945 à nos jours

Invention/innovation	Inventeur/innovateur (date)
Vaccination scolaire contre la tuberculose	Armand Frappier (1949)
Production et commercialisation de la motoneige Ski-Doo	Joseph-Armand Bombardier (1959)
Soins de santé gratuits pour tous	Tommy Douglas (années 1950 et 1960)
Fauteuil roulant pour les tétraplégiques Agrafeuse pour suturer les vaisseaux sanguins	George John Klein
Technique de contrôle de la rouille du blé	Margaret Newton (années 1920)
Pommes de terre instantanées	Edward Asselbergs (1960)
Projecteur Imax	William Chester Shaw (1970)
Procédé de cinématographie Imax	Graeme Ferguson, Robert Kerr et Roman Kroitor (1968)
Canola	Baldur Stefansson et Richard Downey (1974)
Animation d'image par ordinateur	Marcelli Wein et Nestor Burtnyk (1974)
Jeu <i>Quelques arpents de pièges</i>	Chris Haney, John Haney et Scott Abbott (1981)
Bras spatial <i>Canadarm</i>	Centre national de recherche du Canada (1981)



Joseph-Armand Bombardier



Margaret Newton



George Klein


N.B. Cette liste n'est pas exhaustive.

Source : HISTORICA. *Inventions canadiennes*, l'Encyclopédie canadienne, [en ligne], 2005.

Margaret Newton (Image) : collections.ic.gc.ca/heirloom_series/volume5/42-43.htm

Annexe 3.6

Les inventeurs et les innovateurs canadiens

Le nom de l'inventeur	Date et lieu de naissance et de décès
Éducation	Réalisations majeures de cette personne
Quelle est la plus importante invention ou innovation de cette personne?	Explique l'importance de cette invention ou innovation pour notre société moderne.
Comment cette personne a-t-elle aidé à changer notre société?	Un fait intéressant au sujet de cette personne.
Sources consultées :	

Source : www.civilisations.ca

Annexe 3.7

Un sondage sur la technologie

Membre de la famille : _____

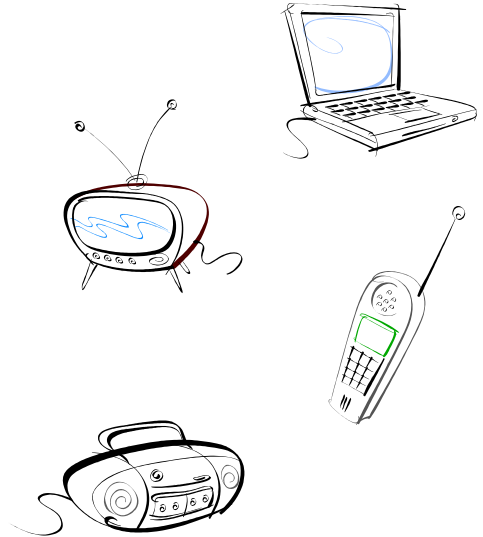
1. Combien de temps, approximativement, passes-tu chaque jour à utiliser les moyens de communication suivants :

a) Internet : _____

b) la télévision : _____

c) le téléphone : _____

d) la radio : _____



2. Quel moyen de communication préfères-tu utiliser et pourquoi?

3. Crois-tu passer trop de temps chaque jour à utiliser les différents moyens de communication?

4. Quels sont, d'après toi, les avantages et les inconvénients d'utiliser tous ces moyens de communication de façon régulière?

Annexe 3.8

La Loi sur les langues officielles (1968)

« L'exemple le plus important de cette diversité est sans aucun doute l'existence des deux principaux groupes linguistiques, qui sont tous deux assez importants et riches en ressources matérielles et intellectuelles pour résister aux forces de l'assimilation. »

« Nous croyons en deux langues officielles et en une société pluraliste, non seulement comme une nécessité politique mais comme un enrichissement. Nous voulons vivre dans un pays où les Canadiens français peuvent choisir de vivre parmi les Canadiens anglais et où les Canadiens anglais peuvent choisir de vivre parmi les Canadiens français sans renoncer à leur héritage culturel. »

« Le Canada français peut survivre non en se repliant sur lui-même mais en réclamant au dehors sa part entière de chaque aspect de la vie canadienne. Le Canada anglais ne doit pas gaspiller ses efforts en tentant vainement d'anéantir ou d'absorber le Canada français. »

« Un tel pays pourra utiliser pleinement les talents et l'énergie de tous ses citoyens. Un tel pays sera plus intéressant, plus stimulant et, de nombreuses façons, plus riche que jamais. Un tel pays sera mieux en mesure de jouer un rôle utile dans le monde, aujourd'hui et demain. »

Citations tirées de : Pierre Elliott Trudeau,
Déclaration du Premier ministre à la Chambre des communes sur la résolution précédant la présentation du projet de loi sur les langues officielles, Ottawa, Cabinet du Premier ministre, 1968. 8 p.



Source : BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA. *Déclaration à propos de la Loi sur les langues officielles, le 17 octobre 1968*, Premier parmi ses pairs – Le premier ministre dans la vie et la politique du Canada, [en ligne], 2005.

<http://www.lac-bac.gc.ca/premiersministres/h4-4066-f.html>

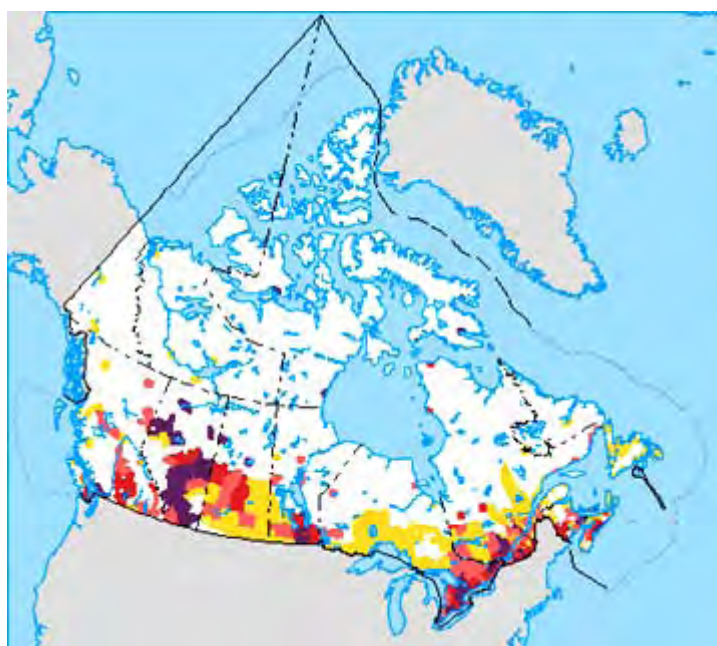
Annexe 3.9

La population francophone au Canada

Décennie : _____

Province ou territoire	Nombre de francophones	% de la population de la province ou du territoire
Colombie-Britannique		
Alberta		
Saskatchewan		
Manitoba		
Ontario		
Québec		
Nouvelle-Écosse		
Nouveau-Brunswick		
Île-du-Prince-Édouard		
Terre-Neuve-et-Labrador		
Territoires du Nord-Ouest		
Yukon		
Nunavut*		

*En 1999, le Nunavut devient le troisième territoire officiel du Canada.



Source : <http://atlas.gc.ca/>

Annexe 3.10

Georges Forest et les droits linguistiques des Franco-Manitobains

1. Qui était Georges Forest?
2. Quel événement le poussa à agir?
3. Que décida-t-il de faire?
4. Quelle était sa position? Que croyait-il?
5. Comment la Cour suprême du Canada jugea-t-elle de la question?
6. Qu'est-ce que la Cour suprême ordonna à la province du Manitoba?
7. Qu'est-ce que les Franco-Manitobains doivent à Georges Forest?



Source : http://www.radio-canada.ca/regions/manitoba/Dossiers/081204georgesforest_10121.shtml

Annexe 3.10

Georges Forest et les droits linguistiques des Franco-Manitobains (corrigé)

1. Qui était Georges Forest?

Un homme d'affaires de Saint-Boniface.

2. Quel événement le poussa à agir?

Il reçoit une contravention unilingue pour avoir stationné illégalement.

3. Que décida-t-il de faire?

Il refuse de payer la contravention et décide de poursuivre la question en cour de justice.

4. Quelle était sa position? Que croyait-il?

Il croyait que la *Official Language Act* de 1890, qui supprimait le statut officiel de la langue française, était inconstitutionnelle.

5. Comment la Cour suprême du Canada jugea-t-elle de la question?

Elle déclare que la *Official Language Act* de 1890 était inconstitutionnelle.

6. Qu'est-ce que la Cour suprême ordonna à la province du Manitoba?

Après avoir déclaré que toutes les lois de la province sont inconstitutionnelles, la Cour suprême ordonne qu'elles doivent être traduites dans un délai de trois ans.

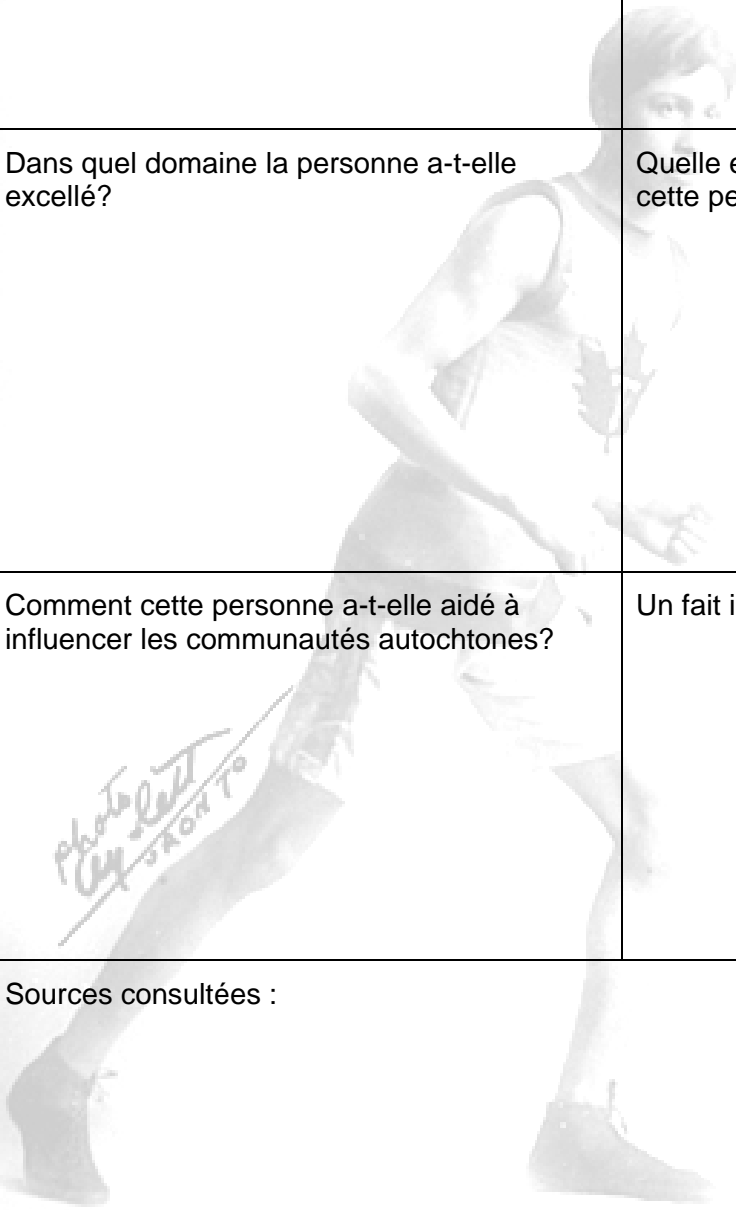
7. Qu'est-ce que les Franco-Manitobains doivent à Georges Forest?

- d'avoir redonné le statut officiel à la langue française au Manitoba
- d'avoir réussi à faire respecter les droits fondamentaux de la population franco-manitobaine
- etc.

Annexe 3.11

Les personnalités autochtones canadiennes

Le nom de la personne	Notes biographiques	
Dans quel domaine la personne a-t-elle excellé?	Quelle est la plus importante contribution de cette personne?	
Comment cette personne a-t-elle aidé à influencer les communautés autochtones?	Un fait intéressant au sujet de cette personne.	
Sources consultées :		



Né en 1887, l'Onondaga Tom Longboat a établi un record en remportant le marathon de Boston en 1907.

Source : www.civilisation.ca

Annexe 3.12

L'histoire des Premières nations depuis 1945

L'événement choisi	La date de l'événement
Le lieu où l'événement s'est déroulé	Les personnages principaux
Les grandes étapes de l'événement	La réaction des personnages principaux
L'importance de l'événement pour les Premières nations	Ton impression de l'événement
Sources consultées (au moins trois) :	

Annexe 3.13

La Déclaration des Premières nations (1980)

« Nous, les premiers peuples sur ces terres, savons que le Créateur nous a mis ici.

Le Créateur nous a donné des lois qui gouvernent toutes nos relations afin que nous vivions en harmonie avec la nature et les hommes.

Les lois du Créateur définissent nos droits et nos responsabilités.

Le Créateur nous a donné nos croyances spirituelles, nos langues, nos cultures et une place sur la Terre mère qui contient tout ce qu'il nous faut pour satisfaire à nos besoins.

Nous avons conservé notre liberté, nos langues et nos traditions depuis des temps immémoriaux.

Nous continuons à exercer les droits, à prendre les responsabilités et à respecter les obligations que nous a donnés le Créateur relativement aux terres où nous avons été mis.

Le Créateur nous a donné le droit de nous gouverner nous-mêmes et le droit à l'autodétermination.

Les droits et les responsabilités qui nous ont été donnés par le Créateur ne peuvent être modifiés ni nous être enlevés par aucune autre nation. »



Le cercle d'influences est un ancien symbole autochtone nord-américain qui représente quatre éléments sacrés.

Source : AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA. *Déclaration des Premières nations*, Le Cercle d'apprentissage, [en ligne], 2005.

Images : Réseau canadien de la santé : <http://www.canadian-health-network.ca>

Annexe 3.14

Les Autochtones et le droit de vote aux élections fédérales

1898 – Tous les Autochtones du Canada sont privés du droit de vote aux élections fédérales.

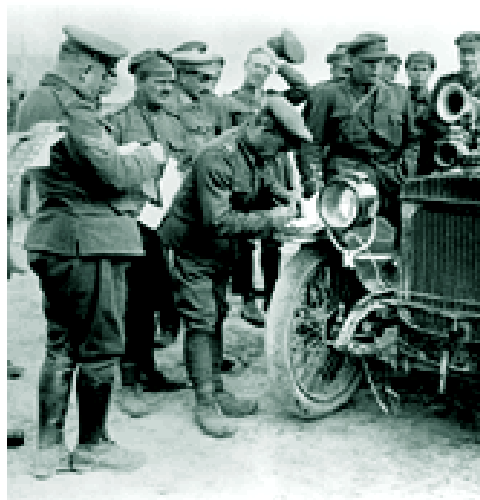
1917 – Les Autochtones ayant servi dans les forces armées durant la Première Guerre mondiale reçoivent le droit de vote aux élections fédérales.

1920 – Les Autochtones vivant hors des réserves et ceux ayant servi dans l'armée, la marine ou l'aviation canadienne lors de la Première Guerre mondiale, qu'ils vivent ou non dans les réserves, reçoivent le droit de vote aux élections.

1944 – Les Autochtones ayant servi dans les forces canadiennes durant la Seconde Guerre mondiale ainsi que leurs épouses reçoivent le droit de vote, qu'ils vivent ou non dans les réserves.

1950 – Les Autochtones vivant dans les réserves reçoivent le droit de vote mais seulement s'ils acceptent de payer l'impôt sur le revenu, ce qu'ils n'étaient pas obligés de faire d'après la *Loi sur les Indiens*.

1960 – Le droit de vote est accordé à tous les Autochtones, sans condition.




Source : AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA. *Le droit de vote des Indiens*, Rapport de la Commission royale sur les Peuples autochtones, [en ligne], 2005.

Image : www.civilisation.ca


Annexe 3.15

Lester B. Pearson, homme de paix

Date et lieu de naissance et de décès	Éducation
Professions	Nomme deux organisations dans lesquelles il joua un rôle important.
Pour quel conflit international proposa-t-il une solution?	Donne les grandes lignes de ce conflit.
Quelle reconnaissance ses efforts durant ce conflit lui ont-ils méritée?	Un fait intéressant au sujet de cette personne.
Sources consultées :	
	

Annexe 3.15

Lester B. Pearson, homme de paix (corrigé)

<p>Date et lieu de naissance et de décès</p> <p>23 avril 1897 – Newton Brook (Ontario) 27 décembre 1972 – Ottawa (Ontario)</p>	<p>Éducation</p> <p>Université de Toronto (B.A.) Université d'Oxford (B.A., M.A.)</p>
<p>Professions</p> <ul style="list-style-type: none"> - soldat - professeur et chancelier - politicien - ambassadeur - auteur 	<p>Nomme deux organisations dans lesquelles il joua un rôle important.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil de l'Atlantique Nord - Nations Unies
<p>Pour quel conflit international proposa-t-il une solution?</p> <ul style="list-style-type: none"> - la crise de Suez en 1956 - il proposa la création d'une force internationale du maintien de la paix, idée qui fut acceptée par les Nations Unies 	<p>Donne les grandes lignes de ce conflit.</p> <ul style="list-style-type: none"> - il existait de sérieuses tensions entre la Grande-Bretagne et la France d'un côté et l'Égypte de l'autre quant à la nationalisation du canal de Suez par les Égyptiens - la situation risquait d'éclater en guerre mondiale
<p>Quelle reconnaissance ses efforts durant ce conflit lui ont-ils méritée?</p> <ul style="list-style-type: none"> - il reçoit le prix Nobel de la paix en 1957 	<p>Un fait intéressant au sujet de cette personne.</p> <p>Varié</p>
<p>Sources consultées :</p> <p>Varié</p> <div style="text-align: right;">  </div>	

Annexe 3.16

La politique extérieure du Canada depuis 1945

Date	Événement
1945	Conférence de San Francisco et création des Nations Unies. Le Canada en est un membre fondateur.
1945 à 1989	La guerre froide. Les deux superpuissances, les États-Unis et l'Union soviétique, développent des armes nucléaires dans le but de dominer le monde. Les pays du monde s'allient militairement à l'une ou l'autre des superpuissances. Les craintes du communisme, de l'espionnage et de la guerre nucléaire augmentent dans les pays de l'Ouest.
1945	L'espion soviétique Igor Gouzenko admet qu'une cellule d'espions soviétiques est en train d'opérer au Canada.
1948	Les pays membres des Nations Unies signent la <i>Déclaration universelle des droits de l'homme</i> dont le Canadien John Humphrey joua un rôle important dans la rédaction.
1949	Création du Commonwealth. Le Canada en est un membre fondateur.
1949	Création de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord). Cette organisation militaire à caractère défensif, dont le Canada est membre, a été établie à cause des craintes causées par la guerre froide.
1950	Plan Colombo pour venir en aide aux pays d'Asie.
1950 à 1953	Guerre de Corée. Le Canada envoie des troupes sous un mandat des Nations Unies.
1952	Lester B. Pearson devient l'ambassadeur canadien aux Nations Unies.
1956	Les premières forces de la paix des Nations Unies, nommées les Casques bleus, sont envoyées pour empêcher une guerre lors de la crise de Suez. Lester Pearson est l'architecte du plan.
1957	Lester B. Pearson reçoit le prix Nobel de la paix.
1957	Accord NORAD sur la défense aérienne entre le Canada et les États-Unis.
1958	Création de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour appuyer la coopération internationale avec des pays du monde.
1963	Crise des missiles à Cuba. Les États-Unis et l'Union soviétique évitent de justesse une guerre nucléaire.
1964	Mission des Casques bleus à Chypre. Le Canada y participe.
1965	Pacte de l'automobile entre le Canada et les États-Unis. C'est le début du libre échange entre les deux pays.
1970	Création de l'Organisation des États Américains.
1970	Création de la Francophonie, organisation internationale regroupant les pays dont une langue officielle est le français.
1973	Pierre Elliott Trudeau, premier ministre canadien, se rend en Chine, un pays communiste.

1976	Jeux olympiques de Montréal.
1977	Extension de la zone de pêche par le Canada jusqu'à 350 kilomètres de ses côtes.
1977	Le Canada participe à la première Conférence circumpolaire inuite avec d'autres nations nordiques.
1977	La Conférence circumpolaire inuite se déroule à Iqaluit.
1988	Jeux olympiques d'hiver de Calgary.
1989	Accord de libre échange entre le Canada et les États-Unis.
1991	Première guerre du Golfe en Irak. Le Canada envoie des troupes pour appuyer les États-Unis.
1994	L'Accord de libre échange nord américain (ALENA) est signé par le Canada, les États-Unis et le Mexique.
1995	Le Canada capture un navire espagnol en train de faire la pêche illégale dans ses eaux.
1997	Mission des Casques bleus en Bosnie. Le Canada envoie des troupes.
1997	Le Canada est un des premiers pays à signer un traité international interdisant l'utilisation des mines anti-personnel.
1997	Le Canada signe l'Accord de Kyoto, entente internationale qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de contrôler le réchauffement planétaire.
1999	Les Jeux panaméricains ont lieu à Winnipeg.
2001	Stephen Lewis, un Canadien, devient le porte-parole officiel des Nations Unies sur la crise du SIDA en Afrique.
2002	Le Canada envoie des troupes en Afghanistan pour reconstruire le pays après la défaite du Taliban.
2003	Le Canada refuse d'appuyer les États-Unis et de participer à la deuxième guerre du Golfe contre l'Irak.



Calgary '88

Annexe 3.17

Le reportage : une fiche de travail

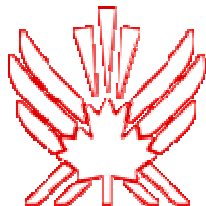
Un titre possible pour le reportage
Quand l'événement s'est-il produit?
Où l'événement s'est-il produit?
Qui était impliqué? (personnes et pays)
Pourquoi l'événement s'est-il produit?
Quelle fut la participation du Canada?
Pourquoi l'événement est-il important?



Annexe 3.18







Le Canada et les organisations internationales

Quels sont le nom et l'acronyme de l'organisation?
En quelle année fut-elle fondée?
Nomme cinq pays qui font partie de l'organisation.
Quelle est la mission de l'organisation?
Nomme trois faits intéressants de l'organisation.
Quel est, d'après toi, la réalisation majeure de l'organisation?
Nomme un projet majeur que l'organisation se donne pour l'avenir.
Reproduis, aussi fidèlement que possible, le logo de l'organisation.









Annexe 3.19

Les premiers ministres du Canada, de 1945 à nos jours

Premier ministre	Période	Réalisations majeures	Défis majeurs
Louis St-Laurent 	1948-1957		
John Diefenbaker 	1957-1963		
Lester B. Pearson 	1963-1968		
Pierre Elliott Trudeau 	1968-1979		
Joe Clark 	1979-1980		
Pierre Elliott Trudeau 	1980-1984		

Annexe 3.19 (suite)

Les premiers ministres du Canada, de 1945 à nos jours

<p>John Turner</p> 	<p>1984</p>		
<p>Brian Mulroney</p> 	<p>1984-1993</p>		
<p>Kim Campbell</p> 	<p>1993</p>		
<p>Jean Chrétien</p> 	<p>1993-2003</p>		
<p>Paul Martin</p> 	<p>2003-2006</p>		
<p>Stephen Harper</p> 	<p>2006-</p>		

Annexe 3.20

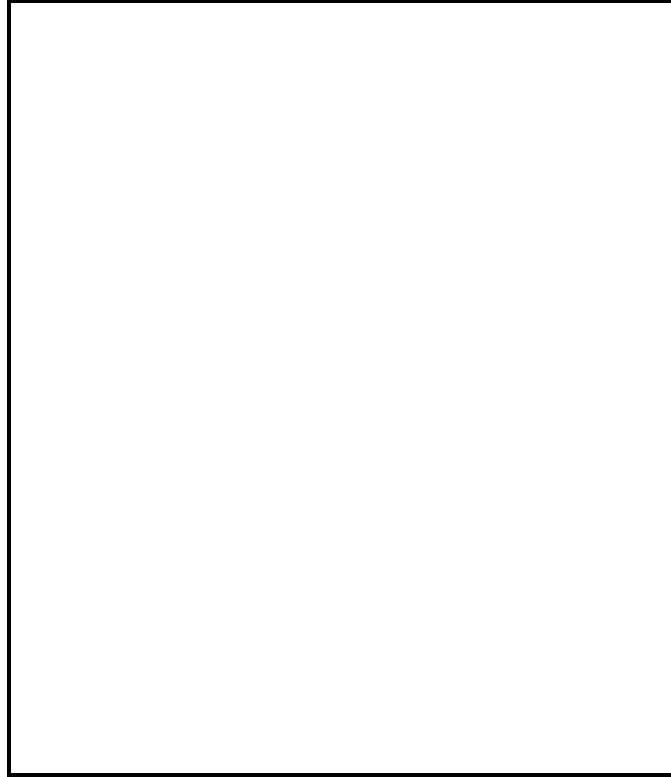
La biographie d'un premier ministre du Canada

Utilisez cette fiche pour noter vos données sur un premier ministre canadien. Vous devez aussi inclure un portrait du premier ministre dessiné à la main ainsi qu'une de ses citations qui représente bien ses croyances fondamentales.

Notes biographiques sur sa jeunesse	Comment sa carrière en politique débuta-t-elle et comment devint-il premier ministre?
Quels ont été les réalisations majeures de ce premier ministre?	Quels ont été ses défis majeurs?
Comment sa carrière comme premier ministre prit-elle fin?	Un fait intéressant au sujet de ce premier ministre
Quelle est ton opinion au sujet de ce premier ministre?	

Annexe 3.20 (suite)

La biographie d'un premier ministre du Canada



Nom : _____

Années en fonction : _____

Parti politique :

Citation : _____

6^e année

Annexes

***Le Canada aujourd'hui :
démocratie, diversité et influence du passé***



Table des matières

Annexes

Regroupement 4 : *Le Canada aujourd'hui : démocratie, diversité et influence du passé*

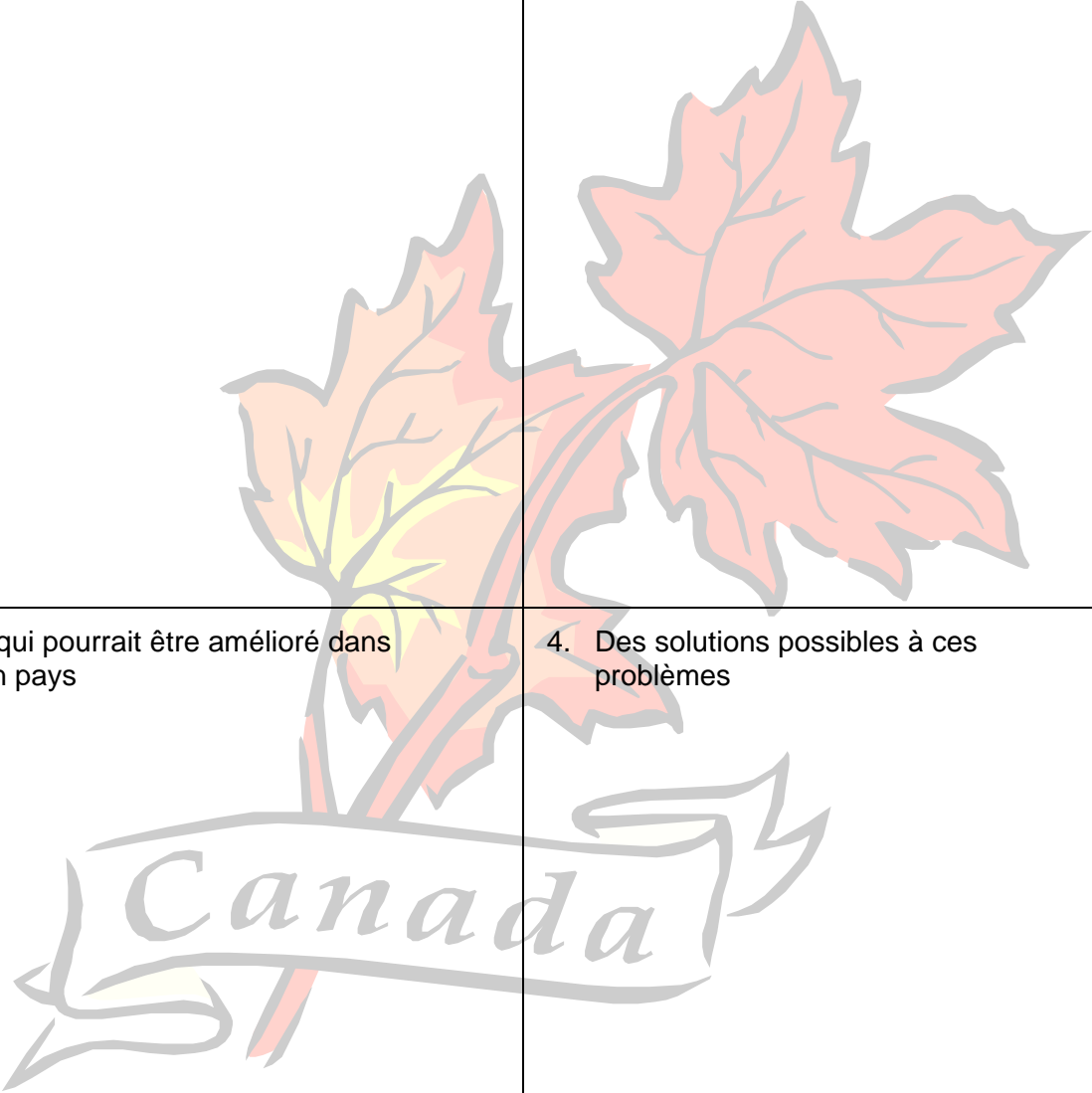
Annexe 4.1 : Mon pays, le Canada.....	428
Annexe 4.2 : À la recherche du citoyen canadien idéal.....	429
Annexe 4.3 : Un questionnaire sur l'identité canadienne.....	430
Annexe 4.4 : Le Groupe des Sept.....	431
Annexe 4.5 : Le Groupe des Sept et ses œuvres d'art.....	432
Annexe 4.6 : Les arts et les médias au Canada.....	433
Annexe 4.7 : Les Canadiens et les Canadiennes dans les arts et médias.....	434
Annexe 4.8 : Un projet communautaire.....	435
Annexe 4.9 : Le temple de la renommée de la démocratie canadienne.....	436
Annexe 4.10 : Les avantages de vivre au Canada.....	437
Annexe 4.10 : Les avantages de vivre au Canada (corrigé).....	438
Annexe 4.11 : Une analyse d'article.....	439
Annexe 4.12 : La perspective autochtone sur l'autodétermination.....	440
Annexe 4.13 : Qui es-tu?.....	442
Annexe 4.14 : La <i>Loi sur le multiculturalisme au Manitoba</i>	443
Annexe 4.15 : L'identité franco-manitobaine.....	444
Annexe 4.16 : Les responsabilités gouvernementales.....	445
Annexe 4.16 : Les responsabilités gouvernementales (corrigé).....	446
Annexe 4.17 : Le gouvernement fédéral et ses fonctions.....	447
Annexe 4.17 : Le gouvernement fédéral et ses fonctions (corrigé).....	448
Annexe 4.18 : Le gouvernement provincial et ses fonctions.....	449
Annexe 4.18 : Le gouvernement provincial et ses fonctions (corrigé).....	450
Annexe 4.19 : Les partis politiques au Canada.....	451
Annexe 4.20 : Un nouveau parti politique.....	452
Annexe 4.21 : L'analyse d'un article politique.....	453
Annexe 4.22 : L'ombudsman.....	454
Annexe 4.23 : Nos liens avec le monde.....	456

Annexe 4.24 : Les organisations internationales	457
Annexe 4.25 : Le Canada et les organisations internationales.....	458
Annexe 4.26 : Notre organisation internationale.....	459
Annexe 4.27 : Le rôle du Canada sur la scène internationale	460
Annexe 4.28 : Les célébrités canadiennes	461
Annexe 4.29 : Les Canadiens et les Canadiennes marquants	462
Annexe 4.30 : Célébrons nos Canadiens et nos Canadiennes	463
Annexe 4.31 : Les Canadiens et les Canadiennes qui continuent à marquer notre nation	464
Annexe 4.32 : Mon organigramme : une autoévaluation	465
Annexe 4.33 : Chanson : « Je prends ma place »	466

Annexe 4.1

Mon pays, le Canada

<p>1. Les avantages de vivre au Canada</p>	<p>2. Ce qui a rendu cela possible</p>
<p>3. Ce qui pourrait être amélioré dans mon pays</p>	<p>4. Des solutions possibles à ces problèmes</p>

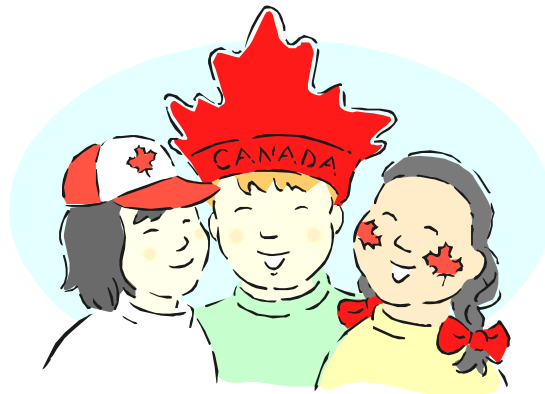


Annexe 4.2

À la recherche du citoyen canadien idéal

Le citoyen doit posséder les qualités suivantes :

	Qui en est responsable?		
	Le citoyen	L'État	Autrui
1. _____	_____	_____	_____
2. _____	_____	_____	_____
3. _____	_____	_____	_____
4. _____	_____	_____	_____
5. _____	_____	_____	_____
6. _____	_____	_____	_____
7. _____	_____	_____	_____
8. _____	_____	_____	_____
9. _____	_____	_____	_____
10. _____	_____	_____	_____



Annexe 4.3

Un questionnaire sur l'identité canadienne

Qu'est-ce qui caractérise un Canadien ou une Canadienne? Quand on étudie l'identité, on étudie les éléments qui rendent quelqu'un unique, qui distinguent une personne d'une autre et qui aident un individu à préciser comment il se voit. Dans le questionnaire suivant, tu dois ordonner, du plus important (1) au moins important (14), les facteurs de l'identité canadienne, c'est-à-dire les éléments qui distinguent le peuple canadien des autres peuples du monde.



Facteur ou élément	Son rang d'importance (1 à 14)
L'histoire de notre pays	
Notre société multiculturelle	
Les droits et les libertés des citoyens et des citoyennes	
L'art et les artistes canadiens	
Le bilinguisme officiel	
Le territoire canadien, l'environnement	
La nordicité et le climat du pays	
La paix, la justice et d'autres valeurs communes	
Nos liens avec la Grande-Bretagne	
Nos liens avec les États-Unis	
Les peuples et cultures autochtones	
Notre gouvernement et nos leaders	
Le drapeau et autres symboles	
Autre (préciser)	

Annexe 4.4

Le Groupe des Sept

Le Groupe des Sept a été formé en Ontario par un groupe d'artistes canadiens qui commencèrent à se fréquenter et à travailler ensemble dans les années 1910. Dans ses débuts, le groupe était composé de :

Franklin Carmichael

A.Y. Jackson

Frank Johnston

Arthur Lismer

J.E.H. MacDonald

F.H. Varley

Lawren Harris



Les premiers membres du Groupe des Sept, à Toronto en 1920. En partant du bas à gauche : A.Y. Jackson, Fred Varley, Lawren Harris, Barker Firley (n'appartient pas au Groupe), Frank Johnston, Arthur Lismer et J.E.H. MacDonald (Musée des beaux-arts de l'Ontario).

Tom Thomson, souvent considéré comme un membre du Groupe, meurt avant que ce dernier soit officiellement formé.

Ce qui rendait le Groupe des Sept unique était la conviction de ses membres que l'art devait être inspiré par l'environnement et qu'il devait exprimer ce que les habitants ressentent face à cet environnement. Ces artistes utilisaient un style très distinct pour représenter l'immensité du nord canadien et l'influence du climat.

Les membres du Groupe des Sept sont reconnus comme étant les premiers artistes non autochtones à développer un style artistique purement canadien. Ils essayèrent de représenter, dans leurs œuvres, ce qu'ils croyaient être l'identité du pays. Le Groupe des Sept s'est éventuellement transformé en un mouvement artistique qui avait comme but de créer de l'art véritablement canadien et vint à comprendre plusieurs autres artistes tels que :

A.J. Casson

Edwin Holgate

Lionel LeMoine FitzGerald

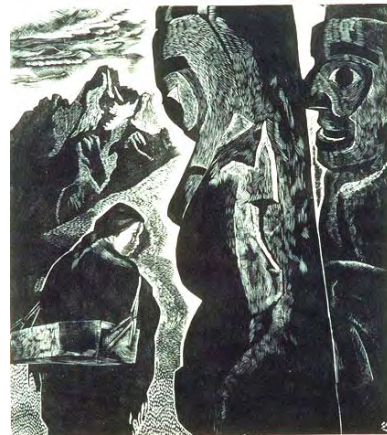
Emily Carr

Bertram Brooker

David Milne

Prudence Heward

Yvonne McCague Housser



Une œuvre d'Edwin Holgate intitulée *Totems No. 2*

Source : www.collections.gc.ca

Annexe 4.5

Le Groupe des Sept et ses œuvres d'art

Le titre de l'œuvre
L'artiste et la date de production
Décris ce que tu vois : les couleurs, les formes, les dimensions, etc.
Cette œuvre te rappelle-t-elle un lieu que tu as visité au Canada?
Que te dit l'œuvre au sujet de l'environnement naturel au Canada?
Fais une liste d'adjectifs évoqués par l'œuvre.
Explique pourquoi tu as choisi cette œuvre.
Donne un nouveau titre à l'œuvre qui décrit les effets de l'environnement sur la vie au Canada.

Source : « Vera », F.H. Varley, vers 1930, huile sur toile montée sur bois (avec la permission de Mme H.A. Dyde, d'Edmonton). (l'Encyclopédie canadienne)

Annexe 4.6

Les arts et les médias au Canada

Utilise la fiche suivante pour t'aider à développer une liste de Canadiens et de Canadiennes qui travaillent dans le domaine des arts et des médias.

ARTS	MÉDIAS
Arts de la scène : Musique, chant, danse, théâtre, comédie	Télévision : Chaînes de télévision, émissions, reportages
Arts visuels : Peinture, sculpture, architecture	Film : Films, documentaires
Arts littéraires : prose, poésie	Imprimés : Périodiques, revues, journaux
	Internet : Sites Web, périodiques en ligne

Annexe 4.7

Les Canadiens et les Canadiennes dans les arts et médias

Arts visuels

Paul-Émile Borduas
A.Y. Jackson
Frank Johnston
Norval Morrisseau
J.E.H. MacDonald
F.H. Varley
A.J. Casson
Edwin Holgate
L. LeMoine FitzGerald
Emily Carr
Bertram Brooker
William Kurelek
David Milne
Jean-Paul Riopelle
Christopher Pratt
Robert Bateman
Tom Thomson
Yousuf Karsh
Arthur Lismer
Daphne Odjig
Bill Reid
Roy Thomas

Littérature

Gabrielle Roy
W.O. Mitchell
Yves Thériault
Margaret Laurence
Pierre Berton
Margaret Atwood
Lucy Maud Montgomery
Anne Hébert
Mordecai Richler
Robert Service
Marie-Claire Blais
Irving Layton
Roch Carrier
Rohinton Mistry
Thomson Highway
Pauline Johnson
Beatrice Culleton
Michel Tremblay
David Suzuki
Antonine Maillet
Leonard Cohen
Carol Shields

Arts de la scène

Roy Dupuis
Evelyn Hart
Glenn Gould
Robert Charlebois
Susan Aglukark
Céline Dion
Guess Who
Tragically Hip
Neil Young
Joni Mitchell
Tom Jackson
Daniel Lavoie
Gordon Lightfoot
Oscar Peterson
Shania Twain
Buffy Sainte-Marie
Donald Sutherland
Rémy Girard
Ian Ross
Graham Greene
Chef Dan George
Jim Carrey
John Candy
Mike Myers
Gordon Pinsent
Karen Kain
Fred Penner

Médias

Marshall McLuhan
Denise Bombardier
Peter Gzowski
Barbara Frum
H.A. Innis
Israel Asper

Film

Robert Lepage
Atom Egoyan
Denys Arcand
Norman McLaren
Guy Madden
Norman Jewison

Architecture

Étienne Gaboury
Douglas Cardinal



Leonard Cohen



Joni Mitchell

Source (image, Leonard Cohen) : <http://www.canadianfolkmusicawards.ca>

Source (image, Joni Mitchell) : www.guitaristka.ru/zapad-mitchell.shtml

Annexe 4.8

Un projet communautaire

Le problème	La clientèle visée
Les objectifs du plan	Les ressources financières requises
Les ressources humaines requises	Les ressources matérielles requises
Les résultats attendus	L'échéancier proposé

Annexe 4.9

Le temple de la renommée de la démocratie canadienne

Nom	Date et lieu de naissance et de décès
Éducation	Deux faits intéressants au sujet de cette personne
Qu'est-ce que cette personne a fait pour promouvoir les idéaux démocratiques?	Comment cette personne a-t-elle changé la société canadienne?
Sources consultées	



Annexe 4.10

Les avantages de vivre au Canada

Pour chacune des catégories ci-dessous, précisez au moins deux avantages de vivre au Canada. Sois prêt à communiquer ton information aux élèves de la classe.

Catégorie	Avantages
Libertés	
Droits des citoyens et citoyennes	
Éducation	
Santé	
Sécurité	
Transports	
Communications et médias	
Autre (nomme la catégorie)	

Annexe 4.10

Les avantages de vivre au Canada (corrigé)

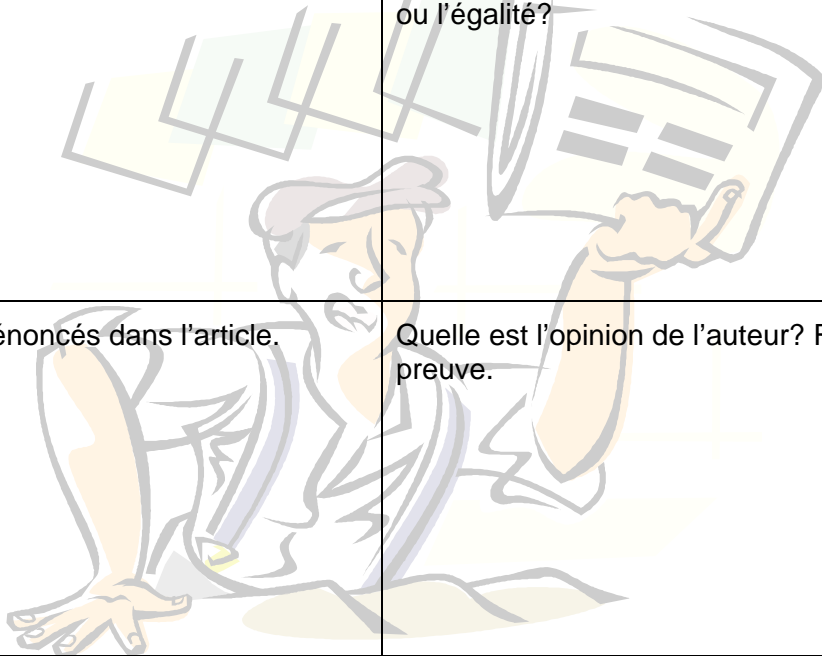
Pour chacune des catégories ci-dessous, précisez au moins deux avantages de vivre au Canada. Sois prêt à communiquer ton information aux élèves de la classe.

Catégorie	Avantages
Libertés	<ul style="list-style-type: none">- de presse- de parole- de religion- etc.
Droits des citoyens et citoyennes	<ul style="list-style-type: none">- suffrage universel- sécurité de la personne- réunion pacifique- etc.
Éducation	<ul style="list-style-type: none">- droit à l'éducation de la maternelle au secondaire 4- droit à une éducation dans la langue de la minorité- etc.
Santé	<ul style="list-style-type: none">- système de santé universel- espérance de vie élevée- soins de santé avancés- etc.
Sécurité	<ul style="list-style-type: none">- protection contre l'emprisonnement arbitraire- droit à un avocat- droit à un procès dans un délai raisonnable- etc.
Transports	<ul style="list-style-type: none">- moyens de transport modernes- variété de moyens de transport- etc.
Communications et médias	<ul style="list-style-type: none">- systèmes de communications modernes et accessibles- variété de chaînes de télévision et de radio- liberté de la presse- etc.
Autre (varié)	<ul style="list-style-type: none">- varié

Annexe 4.11

Une analyse d'article

Titre de l'article	Date, auteur, source
Quel est le problème discuté dans l'article?	Résume l'idée principale de l'article dans une phrase.
Quel est le lien entre ce problème et la citoyenneté?	Quel est le lien entre ce problème et la justice ou l'égalité?
Relève trois faits énoncés dans l'article.	Quelle est l'opinion de l'auteur? Relève une preuve.
Quelle est ton opinion sur ce sujet?	Pourquoi ce problème est-il important pour les citoyens?



Annexe 4.12

La perspective autochtone sur l'autodétermination

Les arguments à l'appui de la reconnaissance des peuples autochtones en tant que nations se rattachent au passé comme au présent. Les Autochtones étaient constitués en nations lorsqu'ils ont contracté des alliances militaires et commerciales avec les Européens. C'est à titre de nations qu'ils ont signé des traités pour partager leurs terres et leurs ressources. Ils forment encore aujourd'hui des nations – par leur cohésion, leur caractère distinct et leur compréhension d'eux-mêmes.

Le droit international, auquel le Canada souscrit, reconnaît à tous les peuples le droit à l'autodétermination. L'autodétermination comprend la fonction gouvernementale, de sorte que les peuples autochtones ont le droit de choisir leurs propres formes de gouvernement au sein des États existants.

La Constitution reconnaît et protège le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale au sein du Canada. Elle reconnaît que les droits ancestraux sont plus anciens que le Canada lui-même et que leur maintien était un élément de l'accord entre Autochtones et non-autochtones grâce auquel le Canada a pu voir le jour.



Spectacle de danse lors de la cérémonie de signature de l'entente d'autonomie gouvernementale de la Première nation Westbank, le 3 octobre 2003

Les accords en matière de revendications territoriales et les ententes d'autonomie gouvernementale laissent entrevoir un avenir prometteur pour les peuples autochtones. (haut)

Elise Liske célèbre le centenaire du Traité n° 8. (bas)

Source : AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA. *Une relation à redéfinir*, Points saillants du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, [en ligne], 2006.

Annexe 4.12 (suite)

La perspective autochtone sur l'autodétermination

Charte de l'Assemblée des Premières Nations

Ceci est une version modifiée de la Charte originale adoptée en 1985 qui incorpore les changements apportés jusqu'en 2003.

(Avril 2003)

Charte



NOUS LES CHEFS DES PREMIÈRES NATIONS INDIENNES DU CANADA AYANT DÉCLARÉ :

QUE nos peuples sont les peuples originels de cette terre ayant été placés ici par le Créateur;

QUE le Créateur nous a donné des lois qui gouvernent toutes nos relations pour que nous puissions vivre en harmonie avec la nature et le genre humain;

QUE les lois du Créateur ont défini nos droits et responsabilités;

QUE le Créateur nous a donné nos croyances spirituelles, nos langues, nos cultures et une place sur notre Mère la Terre qui pourvoit à tous nos besoins;

QUE nous avons conservé notre liberté, nos langues et nos traditions depuis des temps immémoriaux;

QUE nous continuons d'exercer les droits et d'accomplir les devoirs que le Créateur nous a donnés envers la terre sur laquelle nous vivons;

QUE le Créateur nous a donné le droit à l'autonomie et à l'autodétermination;

QUE les droits et responsabilités qui nous ont été donnés par le Créateur ne peuvent être altérés ou abolis par aucune autre nation;

QUE notre titre ancestral, nos droits ancestraux et nos droits issus de traités internationaux existent et sont reconnus par la loi internationale;

QUE la Proclamation royale du 7 octobre 1763 représente l'obligation des Couronnes du Royaume-Uni et du Canada;

QUE la Constitution du Canada protège notre titre ancestral, nos droits ancestraux (tant collectifs qu'individuels) et nos droits issus de traités internationaux;

QUE nos pouvoirs et responsabilités de gouverner existent; et

QUE nos nations font partie de la communauté internationale.

Source : ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS. *Charte de l'Assemblée des Premières Nations*, [en ligne], 2006.

Annexe 4.13

Qui es-tu?

Ton identité définit qui tu es. Il y a plusieurs caractéristiques et influences qui te rendent unique et qui aident à former ton identité. La liste ci-dessous comprend certaines influences et caractéristiques qui peuvent jouer un rôle très important ou peu important dans la formation de l'identité d'une personne. Prends le temps de les lire et ordonne-les de la plus importante (1) à la moins importante (15).

Caractéristique/influence	Rang
Ma communauté ethnique ou culturelle	
L'école, l'éducation et le travail dans ma vie	
Être canadien	
La musique, l'art et la littérature que j'aime	
Mes passe-temps (sports, loisirs)	
Mes croyances religieuses	
Mes relations familiales	
Le lieu où je demeure	
Ma langue	
Mes relations avec mes amis	
Les médias que je visionne, que j'écoute, que je lis	
Ce que j'ai appris à l'école	
Mes vêtements	
Les célébrations auxquelles je participe	
Autre (préciser)	



Annexe 4.14

La Loi sur le multiculturalisme au Manitoba

Introduction à la Loi sur le multiculturalisme au Manitoba, sanctionnée le 24 juin 1992.

ATTENDU QUE le Manitoba a été une société multiculturelle depuis l'époque de ses premiers habitants, à savoir les peuples autochtones;

ATTENDU QUE la diversité des Manitobains en ce qui a trait à la culture, à la religion et au milieu racial constitue une caractéristique fondamentale de la société manitobaine qui profite à tous les Manitobains sur les plans économique, social et culturel;

ATTENDU QUE l'Assemblée législative du Manitoba reconnaît l'importance d'encourager l'utilisation de langues qui contribuent au patrimoine multiculturel du Manitoba;

ATTENDU QUE l'Assemblée législative du Manitoba s'engage à promouvoir la bonne entente entre les groupes ethniques;

ATTENDU QUE l'Assemblée législative du Manitoba croit que la société multiculturelle du Manitoba n'est pas un amalgame de nombreuses sociétés séparées, divisées par la langue et la culture, mais constitue plutôt une société unique unie par des lois, des valeurs, des aspirations et des responsabilités communes en vertu desquelles des personnes provenant de milieux divers ont :

la liberté et la possibilité de faire valoir et de promouvoir leur patrimoine culturel;

la liberté et la possibilité de participer à l'ensemble des activités de la société;

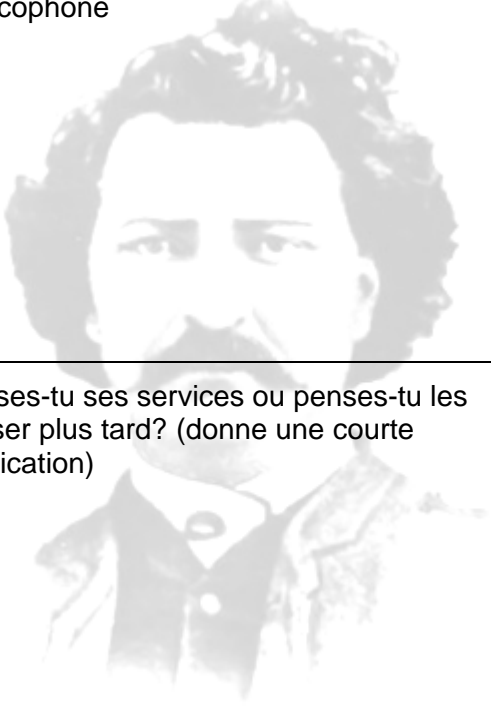
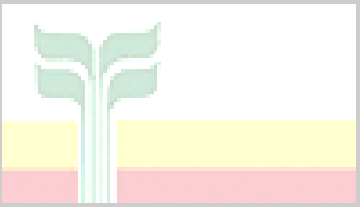
la responsabilité de se conformer et de contribuer aux lois et aux aspirations qui unissent la société;



Source : GOUVERNEMENT DU MANITOBA. *Loi sur le multiculturalisme au Manitoba*, [en ligne], 2006.

Annexe 4.15

L'identité franco-manitobaine

Nom de l'organisme, du groupe ou du commerce	Date de sa fondation
Où se trouve-t-il?	Sa mission ou ses objectifs
Les services qu'il offre	Son importance auprès de la communauté francophone 
Comment en as-tu fait connaissance?	Utilises-tu ses services ou penses-tu les utiliser plus tard? (donne une courte explication)
Sources consultées 	

Annexe 4.16

Les responsabilités gouvernementales

Associe les responsabilités gouvernementales dans la colonne de gauche au bon niveau de gouvernement. Souviens-toi que les responsabilités du gouvernement fédéral s'appliquent à tout le pays. Celles des gouvernements autochtones concernent les droits des Premières nations, des Inuit et des Métis. Les responsabilités du gouvernement provincial touchent plus particulièrement le bien-être des gens au Manitoba et les responsabilités du gouvernement municipal se limitent aux questions qui ont un effet sur les résidents d'une ville, d'un village ou d'une municipalité rurale. Il faut aussi se souvenir que certaines responsabilités sont partagées par plus d'un niveau de gouvernement.

<ul style="list-style-type: none"> - Routes locales - Autoroutes - Immigration - Éducation - Permis de conduire - Passeports - Gouvernement dans une réserve autochtone - Santé et hôpitaux - Éducation dans les réserves autochtones - Négociation de droits de chasse et de pêche avec le gouvernement fédéral - Cour suprême du Canada - Administration des ressources naturelles au Manitoba 	Fédéral	Premières nations
<ul style="list-style-type: none"> - Liens avec d'autres pays - Services ambulanciers - Défense militaire - Aide internationale - Négociation de droits territoriaux avec le gouvernement fédéral - Eaux et égouts - Gendarmerie royale du Canada - Police locale - Cours de justice et lois - Déchets - Protection de l'environnement - Déblayage des rues - Relations avec les Autochtones - Réparation des nids-de-poule 	Provincial	Municipal

Annexe 4.16

Les responsabilités gouvernementales (corrigé)

<p>Fédéral</p> <ul style="list-style-type: none">- Immigration- Passeports- Liens avec d'autres pays- Cour suprême du Canada- Relations avec les Autochtones- Gendarmerie royale du Canada- Défense militaire- Aide internationale- Protection de l'environnement	<p>Premières nations</p> <ul style="list-style-type: none">- Gouvernement dans une réserve autochtone- Éducation dans les réserves autochtones- Négociation de droits de chasse et de pêche avec le gouvernement fédéral- Négociation de droits territoriaux avec le gouvernement fédéral- Protection de l'environnement
<p>Provincial</p> <ul style="list-style-type: none">- Autoroutes- Éducation- Permis de conduire- Santé et hôpitaux- Administration des ressources naturelles au Manitoba- Cours de justice et lois- Protection de l'environnement	<p>Municipal</p> <ul style="list-style-type: none">- Routes locales- Police locale- Déchets- Services ambulanciers- Eaux et égouts- Protection de l'environnement- Déblayage des rues- Réparation des nids-de-poule



Annexe 4.17

Le gouvernement fédéral et ses fonctions

La Couronne (Reine de l'Angleterre)	Gouverneur général
Premier ministre du Canada	Cabinet
Députés fédéraux	Chef de l'Opposition officielle
Juges de la Cour suprême du Canada	Sénateurs
Caucus du parti politique	Fonctionnaires fédéraux
Candidats aux élections	Électeurs

Annexe 4.17

Le gouvernement fédéral et ses fonctions (corrigé)

<p>La Couronne (Reine de l'Angleterre)</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef d'État du Canada - rôle symbolique 	<p>Gouverneur général</p> <ul style="list-style-type: none"> - représente la Couronne au Canada - rôle symbolique - convoque le Parlement - sanctionne les lois, etc.
<p>Premier ministre du Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef du gouvernement canadien - choisit le Cabinet - établit les priorités du gouvernement et pour le pays - est responsable des succès et des échecs de son gouvernement, etc. 	<p>Cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec le premier ministre, établit les priorités du gouvernement - est responsable de mettre en application les différents projets de lois adoptés par le Parlement - est responsable des différents ministères fédéraux, etc.
<p>Députés fédéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - représentent les électeurs dans leur circonscription - débattent et votent sur les projets de lois proposés - sont membres de comités qui étudient les projets de lois, etc. 	<p>Chef de l'Opposition officielle</p> <ul style="list-style-type: none"> - interroge le premier ministre sur les priorités et les actions du gouvernement - désigne des députés de son parti comme porte-parole de l'opposition, etc.
<p>Juges de la Cour suprême du Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> - interprètent les lois passées par le Parlement - entendent des appels de cours de justice inférieures, etc. 	<p>Sénateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - adoptent les lois passées par la Chambre des communes - font des recommandations à la Chambre des communes au sujet des lois proposées - défendent les intérêts de leur région, etc.
<p>Caucus du parti politique</p> <ul style="list-style-type: none"> - discute de toutes les questions qui intéressent le parti - met sur pied des stratégies et élabore des politiques, etc. 	<p>Fonctionnaires fédéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - appliquent les politiques gouvernementales par l'entremise des ministères fédéraux - assurent la mise en application des politiques partout au pays, etc.
<p>Candidats aux élections</p> <ul style="list-style-type: none"> - doivent développer et énoncer une plateforme électorale - s'ils représentent un parti politique, ce dernier doit appuyer leur nomination - doivent suivre les règlements établis par Élections Canada, etc. 	<p>Électeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - choisissent leur représentant lors d'une élection fédérale - évaluent la performance de leur représentant, etc.

Annexe 4.18

Le gouvernement provincial et ses fonctions

La Couronne (Reine de l'Angleterre)	Lieutenant-gouverneur
Premier ministre provincial	Cabinet
Membres de l'Assemblée législative	Chef de l'Opposition officielle
Caucus du parti politique	Juges de la Cour d'appel du Manitoba
Juges de la Cour du Banc de la Reine	Juges de la Cour provinciale
Candidats aux élections	Fonctionnaires provinciaux
Électeurs	

Annexe 4.18

Le gouvernement provincial et ses fonctions (corrigé)

<p>La Couronne (Reine de l'Angleterre)</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef d'État du Canada - rôle symbolique 	<p>Lieutenant-gouverneur</p> <ul style="list-style-type: none"> - représente la Couronne à la province - rôle symbolique - convoque l'Assemblée législative - sanctionne les lois, etc.
<p>Premier ministre provincial</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef du gouvernement provincial - choisit le Cabinet - établit les priorités du gouvernement et pour la province - est responsable du succès et des échecs de son gouvernement, etc. 	<p>Cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec le premier ministre, établit les priorités du gouvernement - est responsable de mettre en application les différents projets de lois adoptés par l'Assemblée législative - est responsable des différents ministères provinciaux, etc.
<p>Membres de l'Assemblée législative</p> <ul style="list-style-type: none"> - représentent les électeurs dans leur circonscription - débattent et votent sur les projets de lois proposés - sont membres de comités qui étudient les projets de lois, etc. 	<p>Chef de l'Opposition officielle</p> <ul style="list-style-type: none"> - interroge le premier ministre sur les priorités et les actions du gouvernement - désigne des députés de son parti comme porte-parole de l'opposition - assure la mise en application des politiques partout à l'intérieur de la province, etc.
<p>Caucus du parti politique</p> <ul style="list-style-type: none"> - discute de toutes les questions qui intéressent le parti - met sur pied des stratégies et élabore des politiques, etc. 	<p>Juges de la Cour d'appel du Manitoba</p> <ul style="list-style-type: none"> - entendent les appels des décisions de la Cour du Banc de la Reine et de la Cour provinciale en matière de droit criminel, de droit civil et de droit familial
<p>Juges de la Cour du Banc de la Reine</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitent des cas qui se rapportent au droit de la famille - traitent des cas d'ordre civil - entendent des appels de cours de justice inférieures 	<p>Juges de la Cour provinciale</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitent surtout des cas d'ordre criminel - traitent de cas qui se rapportent au droit de la famille
<p>Candidats aux élections</p> <ul style="list-style-type: none"> - doivent développer et énoncer une plateforme électorale - s'ils représentent un parti politique, ce dernier doit appuyer leur nomination - doivent suivre les règlements établis par Élections Manitoba, etc. 	<p>Fonctionnaires provinciaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - appliquent les politiques gouvernementales par l'entremise des ministères provinciaux, etc. - assurent la mise en application des politiques partout à l'intérieur de la province, etc.
<p>Électeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - choisissent leur représentant lors d'une élection provinciale - évaluent la performance de leur représentant, etc. 	

Annexe 4.19

Les partis politiques au Canada

Nom du parti : Leader du parti : Les principes du parti :
Nom du parti : Leader du parti : Les principes du parti :
Nom du parti : Leader du parti : Les principes du parti :
Nom du parti : Leader du parti : Les principes du parti :
Nom du parti : Leader du parti : Les principes du parti :
Nom du parti : Leader du parti : Les principes du parti :

Annexe 4.20

Un nouveau parti politique

Étape 1 :

Un parti politique est formé d'un groupe de gens qui pensent de la même façon et qui ont les mêmes principes. Vous devez alors vous entendre sur deux ou trois principes de base qui définiront votre parti. Utilisez les questions suivantes pour vous aider à les choisir.

- Quel est le problème le plus important qu'on doit résoudre au Canada?
- Quelles sont les caractéristiques d'un bon gouvernement?
- Comment peut-on améliorer le Canada?

Notez vos idées et encerclez celles sur lesquelles vous êtes d'accord.

Étape 2 :

Parmi les membres de votre groupe, choisissez un leader pour vous représenter et qui sera votre porte-parole. N'oubliez pas que tous les membres du groupe doivent appuyer le leader.

Étape 3 :

Développez un nom pour votre parti qui va refléter vos principes de base.

Étape 4 :

Développez un énoncé de mission. Votre mission doit être résumée dans une phrase et décrire le but principal de votre parti ou comment il pourra améliorer la qualité de vie au Canada.

Étape 5 :

Développez un logo simple et facile à reconnaître pour représenter votre parti.



Annexe 4.21

L'analyse d'un article politique

Titre de l'article :	Date, auteur, source :
Résume le sujet de l'article sous forme de question.	Résume l'article dans une ou deux phrases.
Le sujet abordé dans l'article est-il la responsabilité du gouvernement fédéral, provincial, municipal ou des Premières nations?	Relève trois faits énoncés dans l'article.
Quelle est l'opinion de l'auteur? Cite une preuve à l'appui.	Quelle est ton opinion sur ce sujet?
Pourquoi ce sujet est-il important pour le peuple canadien?	

Annexe 4.22

L'ombudsman

Le fait de vivre dans une société démocratique ne garantit pas automatiquement que tes droits démocratiques vont être respectés.

Que faire si tu crois que tes droits démocratiques n'ont pas été respectés?

Certains gouvernements, y inclus celui du Manitoba, désignent un ombudsman pour aider les citoyens qui croient que leurs droits n'ont pas été respectés. Cette personne a la responsabilité d'étudier les plaintes concernant des décisions prises par les gouvernements provincial et municipaux.

Pourquoi voudrais-tu présenter une plainte à l'ombudsman?

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles tu voudrais l'aide d'un ombudsman.

Exemple 1 : Tu décides de bâtir un garage sur ta propriété. Tu te procures le permis de construction du gouvernement municipal et tu achètes tous les matériaux nécessaires. La municipalité décide alors de retirer ton permis de construction. Tu présentes une plainte à l'ombudsman qui a le droit d'étudier la décision prise par le gouvernement.

Exemple 2 : Tu as planifié de passer quelques jours à faire du camping dans un parc provincial mais quand tu arrives, tu apprends que ta réservation a été annulée. Tu peux demander à l'ombudsman d'étudier ton cas.

Au Manitoba, l'ombudsman est aussi le **commissaire à la protection de la vie privée**. L'ombudsman étudie les plaintes accusant le gouvernement de ne pas offrir aux citoyens l'accès à de l'information et de ne pas respecter les droits de la protection des renseignements personnels.

Exemple 3 : Tu voudrais connaître le coût de la construction d'un nouveau pont dans ton village mais le gouvernement municipal refuse de partager l'information. L'ombudsman pourrait déterminer que la municipalité doit te remettre les données voulues.

Exemple 4 : Toutes les écoles conservent des dossiers sur leurs élèves. Un jour, lorsque tu marches près de la poubelle de l'école, tu aperçois des dossiers contenant de l'information personnelle des élèves débordant de la poubelle. Les élèves ont le droit de s'attendre à ce que leur information personnelle soit protégée par l'école alors l'ombudsman pourrait agir dans un tel cas.

Comment peut-on savoir si l'ombudsman, qui est nommé par le gouvernement, va avoir le pouvoir et la liberté de lancer une enquête sur des actions du gouvernement s'il y a un problème?

Quand le gouvernement nomme l'ombudsman, il reçoit le pouvoir de faire son travail sans se faire influencer par le gouvernement. Au Manitoba, l'ombudsman ne travaille pas pour un ministère en particulier mais répond directement à la législature du Manitoba.

Annexe 4.22 (suite)

L'ombudsman

Existe-t-il des domaines dans lesquels l'ombudsman n'a pas le droit d'agir?

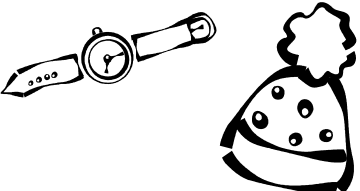
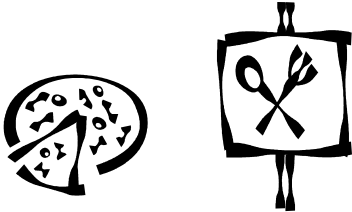
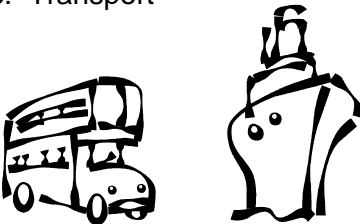
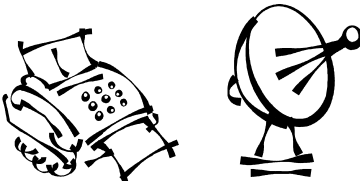
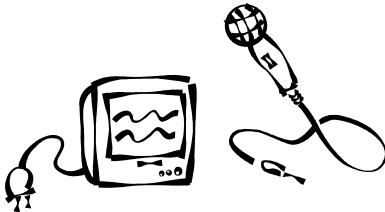
L'ombudsman n'a pas le droit de répondre à des plaintes concernant la légalité des lois qui ont été adoptées par les gouvernements provincial ou municipaux. Il a seulement le pouvoir de déterminer si ces lois sont appliquées de façon juste. De plus, il ne peut pas répondre à des plaintes faites à l'égard de décisions rendues par des juges.

Qu'arrive-t-il une fois que l'ombudsman a terminé son enquête?

L'ombudsman fera une recommandation au gouvernement mais ne peut pas forcer le gouvernement à la suivre. Si le gouvernement n'agit pas sur sa recommandation, il peut commenter sur le cas dans son rapport qui est présenté à la législature provinciale au moins une fois par année.

Annexe 4.23

Nos liens avec le monde

Catégorie	Item	Pays d'origine
1. Vêtements et accessoires 	a.	
	b.	
	c.	
2. Nourriture 	a.	
	b.	
	c.	
3. Transport 	a.	
	b.	
	c.	
4. Communications 	a.	
	b.	
	c.	
5. Loisirs 	a.	
	b.	
	c.	

Annexe 4.24

Les organisations internationales

1. Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
2. Organisation des Nations Unies (ONU)
3. la Francophonie
4. le Commonwealth (droite)
5. Organisation des États Américains (OAS)
6. Organisation mondiale du commerce (OMC)
7. le Groupe des 8 (G8)
8. Coopération économique de la zone Asie-Pacifique (APEC)
9. Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)
10. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture (UNESCO)
11. Organisation mondiale de la santé (OMS)
12. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
13. Agence canadienne de développement international (ACDI)
14. Comité international olympique (COI)
15. Conseil de l'Arctique
16. Accord de Kyoto



Photo officielle du G8 (2005)
(Source : www.wikipedia.org)

Annexe 4.25

Le Canada et les organisations internationales

Nom de l'organisation	Date de fondation de l'organisation
Année que le Canada est devenu membre	Mission de l'organisation
Certains endroits du monde où l'organisation est active	
Description de deux projets initiés par l'organisation	Description de la contribution canadienne (humaine, matérielle, financière) à deux projets de l'organisation
<p>1.</p> <p>2.</p>	<p>1.</p> <p>2.</p>

Annexe 4.26

Notre organisation internationale

Nom de notre organisation	Mission de notre organisation
Description de deux projets actuels de notre organisation (lieu, but, ressources humaines, matérielles, financières) 1. 2.	Description de deux projets futurs de notre organisation (lieu, but, ressources humaines, matérielles, financières) 1. 2.
Comment contacter notre organisation (adresse, site Web, numéro de téléphone)	Logo de notre organisation

Annexe 4.27

Le rôle du Canada sur la scène internationale

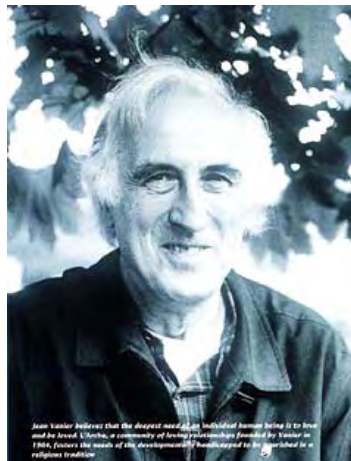
Titre de l'article	Date, auteur, source
Quel est le sujet de l'article?	Résume l'article en deux ou trois phrases.
Énumère trois faits trouvés dans l'article.	Quelle est l'opinion de l'auteur? Cite une preuve à l'appui.
Quelle est ton opinion sur le sujet?	Quelle est ou que devrait être la contribution canadienne, d'après toi?
Développe trois questions que tu pourrais poser au ministre fédéral responsable pour clarifier le rôle que le Canada joue ou pourrait jouer dans ce scénario.	



Annexe 4.28

Les célébrités canadiennes

Alexander Graham Bell
Alphonse Desjardins
Emily Carr
Gabriel Dumont
Georges Vanier
Joseph-Armand Bombardier
Louis Riel
Maurice Richard (à droite)
Norman Bethune
Poundmaker
René Lévesque
Samuel Cunard
Timothy Eaton
Wilfrid Laurier
William Lyon Mackenzie King
Agnes Macphail (à droite)
Grey Owl
Jacques Plante
Marshall McLuhan
Sanford Fleming
Tommy Douglas
Lester B. Pearson
Nellie McClung
John Diefenbaker
Pierre Elliott Trudeau
Stephen Lewis
Louise Arbour
Lloyd Axworthy
Roméo Dallaire
George Erasmus
Jean Vanier (à droite)
David Suzuki
Craig Kielberger
Louise Fréchette
James Woodsworth
Wayne Gretzky
Mario Lemieux
Steve Nash



Annexe 4.29

Les Canadiens et les Canadiennes marquants

Nom de la célébrité	Date et lieu de naissance et de décès
Éducation	Deux faits de sa vie privée
Deux faits intéressants de la célébrité	Deux réalisations majeures de la célébrité
On se souvient de cette célébrité pour quelle raison principale?	Note trois questions que tu voudrais poser à cette célébrité si tu pouvais la rencontrer. 1. 2. 3.
Sources consultées	

Annexe 4.30

Célébrons nos Canadiens et nos Canadiennes

Nom de la célébrité	Date et lieu de naissance et de décès
Deux faits de sa vie privée	Deux réalisations majeures de la célébrité
On se souvient de cette célébrité pour quelle raison principale?	Sources consultées

Source : http://www.canadians.ca/more/profiles/l/avril_lavigne.htm

Annexe 4.31

Les Canadiens et les Canadiennes qui continuent à marquer notre nation

Cirque du Soleil

Karen Kain

Evelyn Hart

Fred Penner

Susan Aglukark

Céline Dion

Guess Who

Tragically Hip

Neil Young

Joni Mitchell

Tom Jackson

Daniel Lavoie

Gordon Lightfoot

Oscar Peterson

Shania Twain

Robert Bateman

Buffy Sainte-Marie

Donald Sutherland

Rémy Girard

Ian Ross

Graham Greene

Jim Carrey

Mike Myers

Étienne Gaboury

Margaret Atwood

David Suzuki

Norman Jewison

Atom Egoyan

Leonard Cohen

Guy Madden

Stephen Lewis

Louise Arbour

Lloyd Axworthy

Roméo Dallaire

George Erasmus

Jean Vanier

David Suzuki

Craig Kielberger

Louise Fréchette

Wayne Gretzky

Mario Lemieux

Steve Nash



Source : (photo Louise Fréchette) <http://www.un.org/aboutun/1966771.jpg>

Source : (photo Tragically Hip) http://www.canadians.ca/more/profiles/t/t_tragically_hip.htm

Annexe 4.32

Mon organigramme : une autoévaluation

1. Quelles sections de mon organigramme ont été les mieux réussies?

2. Quelles sections de mon organigramme pourraient être améliorées?

3. Qu'est-ce que je pourrais faire pour améliorer mon organigramme?

4. Qu'est-ce que j'ai appris au sujet du gouvernement en faisant cet organigramme?
(3 choses)

a.

b.

c.

Annexe 4.33

Chanson : « Je prends ma place »

Avez-vous entendu la voix de mes ancêtres
Qui ont tracé ma destinée
Ils ont choisi ce grand pays, ils poursuivaient un rêve
À moi de le réaliser

Refrain :

Je prends ma place, je ne suis pas seul
Au Canada
Bercé par la croyance profonde
Qu'ensemble nous pouvons changer le monde

Je suis né dans ce pays, une vaste étendue
Des montagnes, des lacs à perte de vue
Et moi je fais entendre aussi ma voix haute et fière
Comme citoyen, c'est ce qu'il faut faire

Refrain

Il y a des gens qui nous arrivent de pays lointains
Pour parcourir un autre chemin
Bras ouverts, sourire aux lèvres, bienvenue chez vous
Ensemble vers de meilleurs lendemains

Refrain



Musique et paroles : Carole Freynet-Gagné

Mixage : David Larocque